19e ANNÉE — T. 37 NUMÉRO DOUBLE : 4 francs. Nos 837-838 — 10-17 AVRIL 1937

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI (46 fascicules par an; tables semestrielles)
PRIX DU NUMÉRO : 2 FRANCS.
ABONNEMENTS : France : six mois : 21 fr.; un an : 40 fr.
Étranger; un an : 48 ou 56 fr. selon les pays.
BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : Maison de la Bonne Presse, Paris, Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

ACTES DE SA SAINTETÉ PIE XI

ACTES DE SA SAINTETE PIE XI

En moins de quinze jours, les 14, 19 et 28 mars 1937, S. S. Pie XI a mis sa signature au bas de trois Actes qui compteront parmi les plus importants de son Pontificat.

On en trouvera la traduction dans le présent fascicule de la Revue.

Le premier en date, bien qu'il n'ait été publié qu'en second lieu, est l'encyclique Mit brennender Sorge *« sur la situation religieuse dans le Reich allemand ».*

*Le texte officiel allemand a paru dans l'*Osservatore Romano *des 22-23 mars 1937, avec la suscription suivante : « Rundschreiben Seiner Heiligkeit Pius XI. Durch Gottes Vorsehung Papst an die ehrwürdigen Brüder Erzbischoefe und Bischoefe Deutschlands und die anderen Oberhirten die in Frieden und Gemeinschaft mit dem apostolischen Stuhle leben über die Lage der katholischen Kirche im Deutschen Reich ». Le même numéro du journal publiait une traduction italienne.*

La traduction française que nous reproduisons a été éditée à l'imprimerie polyglotte vaticane et porte à la première page les indications suivantes : « Lettre encyclique de Sa Sainteté Pie XI, par la Divine Providence Pape, aux vénérables Frères Archevêques et Evêques d'Allemagne et autres Ordinaires en paix et communion avec le Siège Apostolique, sur la situation de l'Eglise catholique dans l'Empire allemand. » Nous nous sommes permis de rétablir le premier sous-titre qui se trouve dans le texte officiel allemand et qui n'était pas dans la brochure. Chaque sous-titre est numéroté et nous avons gardé cette numérotation. Cette lettre a été lue solennellement dans toutes les églises allemandes le dimanche 21 mars 1937.

L'encyclique Divini Redemptoris, *portant la date du 19 mars, a été publiée en italien dans l'*Osservatore Romano *du 19 mars. Le texte latin n'en a été donné que le 25 mars avec la suscription suivante : « Sanctissimi Domini Nostri Pii Divina Providentia Papae XI Litterae encyclicae ad venerabiles Fratres Patriarchas Primates Archiepiscopos Episcopos aliosque locorum Ordinarios Pacem et communionem cum Apostolica Sede habentes de communismo atheo ».*

*Une traduction française en a été publiée par l'imprimerie polyglotte vaticane qui a suivi de très près la publication du texte italien par l'*Osservatore Romano. La Croix *a pu la donner dans son numéro portant la date du 23 mars.*

Au sujet des deux textes italien et français, faisons remarquer qu'il y a une numérotation pour chacun des paragraphes et que cette numérotation n'existe pas dans le texte latin. Les titres et sous-titres, identiques dans les deux traductions, ne se trouvent pas non plus dans le texte latin.

*C'est en espagnol que l'*Osservatore Romano *(28. 3. 37) a publié la Lettre apostolique à l'épiscopat mexicain. Elle porte la suscription suivante : « Carta apostolica de Su Santidad el Papa Pio XI al Episcopado Mejicano sobre la situacion religiosa ».*

Dans cette lettre, contrairement à ce qui a été fait pour le texte officiel allemand de l'encyclique Mit brennender Sorge, *le texte est donné sans aucune division ni sous-titre. Le journal donne à la suite une traduction italienne. La présente traduction française a été faite par la* D. C. *sur le texte officiel espagnol. De même les titres et sous-titres ont été ajoutés par la Revue.*

*La publication de ces trois documents est accompagnée chaque fois d'un appendice où nous nous sommes efforcés de donner la liste de tous les documents se rapportant au même sujet et qui précédemment avaient été publiés dans la Revue. Pour l'encyclique sur le communisme athée, utilisant certaines références données soit par l'*Osservatore Romano, *soit par la* Schoenere Zukunft, *et aussi les résultats de nos recherches personnelles, nous avons reproduit la traduction française de documents antérieurs remontant jusqu'à 1846.*

De même, comme nous l'avions fait pour le discours « La vostra presenza » aux réfugiés espagnols en Italie, nous avons dressé la liste des articles des différents journaux de la presse française annonçant ou commentant les trois documents pontificaux. A ce sujet on remarquera que l'encyclique Mit brennender Sorge *a été beaucoup plus soulignée que l'encyclique sur le communisme athée. Il est vrai que, au moment où celle-ci a été publiée, se produisait à Paris l'émeute sanglante de Clichy. Quant au troisième document, jusqu'ici on peut affirmer qu'il n'a pas encore suscité de commentaires.*

La revue de presse n'était guère possible dans ce même numéro, car, suivant notre habitude, nous désirons faire une place à la presse étrangère. Sur celle-ci notre documentation ne pouvait pas encore être complète.

La situation de l'Eglise catholique dans le Reich allemand

ENCYCLIQUE

Mit brennender Sorge (14. 3. 37)

PIE XI, PAPE.

Vénérables Frères,

Salut et Bénédiction apostolique.

C'est avec une vive inquiétude et un étonnement croissant que depuis longtemps Nous suivons des yeux les douloureuses épreuves de l'Eglise et les vexations de plus en plus graves dont souffrent ceux et celles qui lui restent fidèles par le cœur et la conduite, au milieu du pays et du peuple auxquels saint Boniface a porté autrefois le lumineux message, la bonne nouvelle du Christ et du Royaume de Dieu.

Cette inquiétude n'a pas été diminuée par ce que les représentants du vénérable Episcopat, venus Nous visiter à Notre chevet de malade, Nous ont fait connaître, conformément à la vérité et comme c'était leur devoir. A des nouvelles bien consolantes et édifiantes sur la lutte pour la foi que mènent leurs fidèles, ils n'ont pu s'empêcher, malgré tout l'amour qu'ils portent à leur peuple et à leur patrie, malgré toute leur application à juger avec mesure, d'en mêler une infinité d'autres, bien dures et bien mauvaises. Après avoir entendu leur exposé, Nous pûmes, dans un élan de vive reconnaissance envers Dieu, Nous écrier avec l'Apôtre de l'Amour : « Je n'ai pas de plus grande joie que d'apprendre que mes enfants marchent dans la vérité. » (1) Mais la franchise qui convient à Notre charge apostolique, si pleine de responsabilités, et la décision de mettre sous vos yeux et sous les yeux de tout l'univers chrétien la réalité dans toute sa gravité Nous obligent d'ajouter : « Il n'est pas de plus grand chagrin, ni de douleur plus amère à Notre cœur de pasteur, que d'apprendre que beaucoup abandonnent le chemin de la vérité. » (2)

1° Le Concordat du Reich.

Lorsqu'en été 1933, Vénérables Frères, Nous acceptâmes la négociation d'un Concordat, que le gouvernement du Reich, reprenant un projet vieux de plusieurs années, Nous proposait, et quand, à votre universel contentement, Nous la terminâmes par un accord solennel, Nous étions guidé par le souci, que Notre devoir Nous impose, d'assurer en Allemagne la liberté de la mission bienfaisante de l'Eglise et le salut des âmes qui lui sont confiées, mais encore par le désir sincère de rendre au peuple allemand un service essentiel pour son développement pacifique et sa prospérité.

C'est pourquoi, en dépit de nombreuses et graves considérations, Nous Nous sommes alors décidé à ne pas lui refuser Notre consentement. Nous voulions épargner à Nos fidèles fils et filles d'Allemagne, dans la mesure des possibilités humaines, les angoisses et les souffrances que dans l'autre hypothèse les circonstances du temps faisaient prévoir avec pleine certitude. Nous voulions prouver à tous par des actes que, cherchant uniquement le Christ et les intérêts du Christ, Nous ne refusions pas de tendre la main pacifique et maternelle de l'Eglise à quiconque ne la repousse pas.

Si l'arbre de paix, planté par Nous en toute pureté d'intention dans la terre allemande, n'a pas produit les fruits que, dans l'intérêt de votre peuple, Nous désirions si ardemment, personne au monde, ayant des yeux pour voir et des oreilles pour entendre, ne pourra dire aujourd'hui que la faute en est à l'Eglise ou à son Chef. Les expériences des dernières années mettent les responsabilités en pleine lumière : elles révèlent des intrigues qui, dès le début, ne visaient qu'à une guerre d'extermination. Dans les sillons où Nous Nous étions efforcé de semer le germe d'une paix sincère, d'autres répandirent — tel l' « *inimicus homo* » de la Sainte Ecriture (3) — l'ivraie de la méfiance, du mécontentement, de la haine, de la diffamation, d'une hostilité de principe, soit voilée, soit ouverte, alimentée à mille sources et agissant par tous les moyens contre le Christ et son Eglise. Eux, et eux seuls, avec leurs silencieux ou leurs bruyants complices, sont aujourd'hui responsables si, au lieu de l'arc-en-ciel de la paix, c'est l'orage des funestes luttes religieuses qui se montre à l'horizon de l'Allemagne.

Nous ne Nous sommes pas lassé, Vénérables Frères, de représenter aux dirigeants responsables des destinées de votre pays les conséquences qui devaient nécessairement résulter de la tolérance et même de la faveur dont profitent de tels courants d'idées. Nous avons tout fait pour défendre la sainteté de la parole solennellement donnée et l'inviolabilité des engagements librement consentis contre des théories et des pratiques qui — au cas où elles seraient officiellement approuvées — tueraient nécessairement toute confiance et ôteraient d'avance toute valeur à tout engagement d'hon-

(1) *III Ioan.* IV. — (2) *II Petr.* II, 2.

(3) *Matth.* XIII, 25.

neur. Quand une fois le temps sera venu de mettre au grand jour sous les yeux du monde ces efforts qui furent les Nôtres, tous les hommes d'intention droite sauront où chercher les défenseurs de la paix et où ses perturbateurs. Tous ceux dont l'esprit n'a pas encore perdu tout sens de la vérité, tous ceux qui conservent au fond du cœur un reste de justice, conviendront que durant ces années, difficiles et lourdes d'événements, qui ont suivi la conclusion du Concordat, chacune de Nos paroles a été prononcée, chacun de Nos actes a été accompli sous la loi de la fidélité aux traités. Mais ils devront constater aussi, non sans étonnement et réprobation profonde, comment de la part de l'autre partie contractante une interprétation qui faussait le contrat ou le détournait de son but, ou le vidait de son contenu et aboutissait finalement à sa violation plus ou moins officielle, devint la loi inavouée selon laquelle on agissait. La modération témoignée par Nous, en dépit de tout, n'était pas inspirée par des considérations d'utilité terrestre, moins encore par une faiblesse inopportune, mais simplement par la volonté de ne pas risquer d'arracher, avec l'ivraie, quelque plante précieuse ; par l'intention de ne porter publiquement aucun jugement avant que les esprits n'en fussent venus à comprendre l'inéluctable nécessité de ce jugement ; par la résolution de ne nier définitivement la loyauté d'autrui que lorsque l'irréfutable langage de l'évidence aurait arraché le camouflage sous lequel systématiquement on dissimulait l'assaut lancé contre l'Eglise. Aujourd'hui encore, où la lutte ouverte contre l'école confessionnelle, protégée pourtant par le Concordat, où la suppression du libre suffrage à ceux des catholiques qui ont le droit de veiller à l'éducation de la jeunesse, manifestent sur un terrain essentiel de la vie de l'Eglise la gravité impressionnante de la situation et l'angoisse sans exemple des consciences chrétiennes, le souci du salut des âmes Nous pousse à ne pas négliger les possibilités encore existantes, si minimes soient-elles, d'un retour à la loyauté et à un arrangement acceptable suivant le désir du vénérable épiscopat, Nous continuerons, sans nous lasser, à être auprès des dirigeants de votre peuple le défenseur du droit violé, et, obéissant simplement à Notre conscience et à Notre mission pastorale — sans Nous soucier du succès ou de l'insuccès immédiat, — à Nous opposer à un parti pris qui cherche, par l'emploi, ouvert ou dissimulé, de la force, à étrangler le droit garanti par les traités.

Mais le but de la présente lettre, Vénérables Frères, est autre. De même que vous êtes venus Nous faire, à Notre chevet de malade, une visite affctueuse, de même, à Notre tour, Nous Nous tournons aujourd'hui vers vous, et par vous vers les catholiques d'Allemagne qui, comme tous les fils souffrants et opprimés, sont plus particulièrement présents au cœur du Père commun. En cette heure où votre foi est éprouvée, comme l'or, au feu de la tribulation et de la persécution, tant ouverte que cachée, à l'heure où votre liberté religieuse est victime d'un investissement organisé sous mille formes, à l'heure où pèse lourdement sur vous le manque d'un enseignement fidèle à la vérité et de normales possibilités de défense, vous avez doublement droit à une parole de vérité et de spirituel réconfort de la part de celui dont le premier prédécesseur s'entendit adresser par le Sauveur cette parole si pleine : « J'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille point, et toi, à ton tour, confirme tes frères. » (4)

2° Vraie foi en Dieu.

Prenez garde, Vénérables Frères, qu'avant toute autre chose la foi en Dieu, premier et irremplaçable fondement de toute religion, soit conservée en Allemagne, pure et sans falsification. Ne croit pas en Dieu celui qui se contente de faire usage du mot Dieu dans ses discours, mais celui-là seulement qui à ce mot sacré unit le vrai et digne concept de la divinité.

Quiconque identifie, dans une confusion panthéistique, Dieu et l'univers, abaissant Dieu aux dimensions du monde ou élevant le monde à celles de Dieu, n'est pas de ceux qui croient en Dieu.

Quiconque, suivant une prétendue conception des anciens Germains d'avant le Christ, met le sombre et impersonnel destin à la place du Dieu personnel, nie par le fait la Sagesse et la Providence de Dieu, qui « fortement et suavement agit d'une extrémité du monde à l'autre » (5) et conduit toutes choses à une bonne fin : celui-là ne peut pas prétendre à être mis au nombre de ceux qui croient en Dieu.

Quiconque prend la race, ou le peuple, ou l'Etat, ou la forme de l'Etat, ou les dépositaires du pouvoir, ou toute autre valeur fondamentale de la communauté humaine — toutes choses qui tiennent dans l'ordre terrestre une place nécessaire et honorable, — quiconque prend ces notions pour les retirer de cette échelle de valeurs, même religieuses, et les divinise par un culte idolâtrique, celui-là renverse et fausse l'ordre des choses créé et ordonné par Dieu : celui-là est loin de la vraie foi en Dieu et d'une conception de la vie répondant à cette foi.

Prenez garde, Vénérables Frères, à l'abus croissant, dans la parole comme dans les écrits, qui consiste à employer le nom de Dieu trois fois saint comme une étiquette vide de sens que l'on place sur n'importe quelle création, plus ou moins arbitraire, de la spéculation et du désir humain. Agissez sur vos fidèles, afin qu'ils soient attentifs à opposer à une telle aberration le refus qu'elle mérite. Notre Dieu est le Dieu personnel, surnaturel, tout-puissant, infiniment parfait, unique dans la Trinité des

---

(4) *Luc.* XXII, 32.
(5) *Sap.* VIII, 1.

Personnes et tripersonnel dans l'unité de l'Essence divine, le Créateur de tout ce qui existe, le Seigneur et Roi et l'ultime consommateur de l'histoire du monde, qui n'admet ni ne peut admettre à côté de lui aucun autre dieu.

Ce Dieu a, en souverain maître, donné ses commandements. Ils valent indépendamment du temps et de l'espace, du pays et de la race. De même que le soleil de Dieu luit sur tout visage humain, de même sa loi ne connaît ni privilège ni exception. Gouvernants et gouvernés, couronnés et non couronnés, grands et humbles, riches et pauvres sont également soumis à sa parole. De la totalité de ses droits de Créateur découle naturellement la totalité de son droit à être obéi par les individus et par les communautés de toute espèce. Cette obéissance exigée embrasse toutes les branches de l'activité dans lesquelles des questions morales réclament la mise en accord avec la loi de Dieu, et par conséquent l'intégration de la changeante loi humaine dans l'ensemble de l'immuable loi divine.

Seuls des esprits superficiels peuvent tomber dans l'erreur qui consiste à parler d'un Dieu national, d'une religion nationale ; seuls ils peuvent entreprendre la vaine tentative d'emprisonner Dieu, le Créateur de l'univers, le Roi et le Législateur de tous les peuples, devant la grandeur duquel les nations sont « comme une goutte d'eau suspendue à un seau » (6) dans les frontières d'un seul peuple, dans l'étroitesse de la communauté de sang d'une seule race.

Les évêques de l'Eglise du Christ, établis « pour ce qui se rapporte à Dieu » (7), doivent veiller à ce que de pernicieuses erreurs de cette sorte, que des pratiques encore plus pernicieuses ont coutume de suivre, ne prennent pas pied parmi les fidèles. Il appartient à la sainteté de leur charge de tout faire, autant qu'il dépend d'eux, pour que les commandements de Dieu soient considérés et observés, comme étant le fondement obligatoire de toute vie privée et publique moralement ordonnée ; pour que les droits de la Majesté divine, le Nom et la parole de Dieu ne soient pas profanés (8) ; pour mettre fin aux blasphèmes qui, par la parole, la plume et l'image sont multipliés aujourd'hui comme le sable de la mer ; pour que, à côté de l'obstination et des provocations de ceux qui nient Dieu, qui méprisent Dieu, qui haïssent Dieu, ne se relâche jamais la prière réparatrice des fidèles, qui tel un encens, d'heure en heure, monte vers le Très-Haut et arrête sa main vengeresse.

Nous vous remercions, Vénérables Frères, Nous remercions vos prêtres et tous vos fidèles, qui, dans la défense des droits de la divine Majesté contre un nouveau paganisme agressif, et favorisé, hélas ! de bien des manières par des hommes influents, ont rempli et continuent à remplir leur devoir de chrétiens. Ce remerciement va, plus chaleureux encore et mêlé d'une admiration reconnaissante, à ceux qui, dans l'accomplissement de ce devoir, ont été jugés dignes de s'attirer pour l'amour de Dieu le sacrifice et la souffrance.

(6) *Is.* XL, 15.
(7) *Hebr.* V, 1.
(8) *Tit.* II, 5.

3° La vraie foi au Christ.

Aucune foi en Dieu ne peut se maintenir longtemps pure et sans alliage si elle n'est soutenue par la foi au Christ. « Personne ne connaît le Fils si ce n'est le Père, et personne ne connaît le Père si ce n'est le Fils, et celui à qui le Fils voudra le révéler. » (9) « La vie éternelle, c'est qu'ils te connaissent, toi, le seul vrai Dieu, et celui que tu as envoyé, Jésus-Christ. » (10) Personne ne peut donc dire : je crois en Dieu, cela me suffit en fait de religion. La parole du Sauveur ne laisse aucune place à des échappatoires de cette sorte. « Qui renie le Fils n'a pas non plus le Père, et qui confesse le Fils a aussi le Père. » (11)

En Jésus-Christ, le Fils de Dieu fait homme, est apparue la plénitude de la Révélation divine. « En beaucoup de manières et à diverses reprises, Dieu a parlé à nos pères par les prophètes. Quand les temps furent accomplis, il nous a parlé par son Fils. » (12) Les livres sacrés de l'Ancien Testament sont entièrement parole de Dieu et forment une partie substantielle de sa Révélation. En harmonie avec le développement graduel de la Révélation plane sur eux une lumière encore voilée, celle des temps qui ont préparé le plein jour de la Rédemption. Comme il ne saurait en être autrement dans des livres historiques et didactiques, ils reflètent, dans plus d'un détail, l'humaine imperfection, la faiblesse et le péché. A côté d'innombrables traits de grandeur et de noblesse, ils nous décrivent aussi le peuple choisi, porteur de la Révélation et de la Promesse, s'égarant sans cesse loin de son Dieu pour se tourner vers le monde. Pour les yeux qui ne sont pas aveuglés par le préjugé ou par la passion resplendit cependant d'autant plus lumineusement, dans cette humaine prévarication, telle que l'histoire biblique nous la rapporte, la lumière divine du plan sauveur qui triomphe finalement de toutes les fautes et de tous les péchés. C'est précisément sur ce fond souvent obscur que ressort dans de plus frappantes perspectives la pédagogie de salut de l'Eternel, tour à tour avertissant, admonestant, frappant, relevant et béatifiant ses élus. Seuls l'aveuglement et l'orgueil peuvent fermer les yeux devant les trésors d'enseignement sauveur que recèle l'Ancien Testament.

Qui veut voir bannies de l'Eglise et de l'école l'histoire biblique et la sagesse des doctrines

(9) *Luc.* X, 22.
(10) *Ioan.* XVII, 3.
(11) *I Ioan.* II, 23.
(12) *Hebr.* I, 1 sq.

de l'Ancien Testament blasphème le Nom de Dieu, blasphème le plan de salut du Tout-Puissant, érige une pensée humaine étroite et limitée en juge des desseins divins sur l'histoire du monde. Il renie la foi au Christ véritable, tel qu'il est apparu dans la chair, au Christ qui a reçu son humaine nature d'un peuple qui devait le crucifier. Il demeure sans rien y comprendre devant le drame universel du Fils de Dieu, qui opposait au sacrilège de ses bourreaux la divine action sacerdotale de sa mort rédemptrice, donnant ainsi, dans la nouvelle alliance, son accomplissement, son terme et son couronnement à l'ancienne.

Le point culminant de la Révélation atteint dans l'Evangile de Jésus-Christ est définitif ; il oblige pour toujours. Cette Révélation ne connaît pas de complément apporté de main d'homme ; elle n'admet pas davantage d'être évincée et remplacée par d'arbitraires « révélations » que certains porte-parole du temps présent prétendent faire dériver de ce qu'ils appellent le Mythe du sang et de la race. Depuis que le Christ, l'Oint du Seigneur, a accompli l'œuvre de la Rédemption, et que, brisant le règne du péché, il nous a mérité la grâce de devenir enfants de Dieu, depuis ce temps aucun autre nom sous le ciel n'a été donné aux hommes par lequel il puissent être sauvés, que le Nom de Jésus (13). Aucun homme, quand même toute la science, tout le pouvoir, toute la force extérieure du monde seraient incarnés en lui, ne peut poser un fondement autre que celui qui a déjà été posé : le Christ (14). Celui qui, dans une sacrilège méconnaissance des différences essentielles entre Dieu et la créature, entre l'Homme-Dieu et les enfants des hommes, ose dresser un mortel, fût-il le plus grand de tous les temps, aux côtés du Christ, bien plus, au-dessus de lui ou contre lui, celui-là mérite de s'entendre dire qu'il est un prophète de néant, auquel s'applique le mot effrayant de l'Ecriture : « Celui qui habite dans les cieux se moque d'eux. » (15)

4° Vraie foi dans l'Église.

La foi au Christ ne saurait se maintenir pure et sans alliage si elle n'est protégée et soutenue par la foi dans l'Eglise, « colonne et fondement de la vérité » (16). C'est le Christ lui-même, Dieu éternellement béni, qui a dressé cette colonne de la foi. L'ordre qu'il a donné d'écouter l'Eglise (17), d'accueillir dans les paroles et les commandements de l'Eglise ses propres paroles et ses propres commandements (18), vaut pour les hommes de tous les temps et de tous les pays. L'Eglise fondée par le Rédempteur est une, la même pour tous les peuples et pour toutes les nations. Sous sa coupole, qui, comme le firmament, recouvre la terre entière, il y a une patrie pour tous les peuples et toutes les langues, il y a place pour le développement de toutes les qualités particulières, de tous les avantages, de toutes les tâches et vocations concédées par le Dieu Créateur et Sauveur tant aux individus qu'aux communautés ethniques. Le cœur maternel de l'Eglise est assez grand et assez large pour voir dans l'épanouissement voulu de Dieu de ces caractères et de ces dons propres à chacun, la richesse de la variété, plus que le péril des divergences. Elle se réjouit des supériorités spirituelles des individus et des peuples. Elle voit, avec une joie et une fierté toutes maternelles, dans les succès remportés par eux, des fruits d'éducation et de progrès qu'Elle bénit et encourage, partout où Elle peut le faire en conscience. Mais Elle sait aussi qu'à cette liberté des limites sont tracées par la majesté du commandement divin qui a voulu et fondé cette Eglise essentiellement une et indivisible. Qui touche à cette unité et à cette indivisibilité enlève à l'Epouse du Christ un des diadèmes dont Dieu lui-même l'a couronnée. Il assujettit sa structure divine, qui repose sur des fondements éternels, aux critiques et aux retouches d'architectes que le Père des cieux n'a pas autorisés à bâtir.

La divine mission de l'Eglise qui, agissant parmi les hommes, est obligée d'agir par les hommes, peut être douloureusement obscurcie par ce qu'il s'y mêle d'humain, de trop humain, et qui, sans cesse et sans cesse renaissant, se développe comme l'ivraie au milieu du froment du Royaume de Dieu. Quiconque connaît la parole du Sauveur sur le scandale et les scandaleux sait quel jugement l'Eglise, et avec elle chacun de ses fils, doit porter sur ce qui fut et sur ce qui est un péché. Mais celui qui, en regard de ces condamnables désaccords entre la foi et la vie, entre les paroles et les actes, entre la conduite extérieure et les sentiments intérieurs chez des individus — si nombreux fussent-ils, — oublie ou passe volontairement sous silence la somme énorme de vertus authentiques, d'esprit de sacrifice, d'amour fraternel, d'héroïques élans vers la sainteté, celui-là fait preuve d'un aveuglement et d'une injustice déplorables. Si ensuite il devient pleinement évident que la mesure sévère dont il use vis-à-vis de l'Eglise abhorrée, il oublie de l'appliquer aux communautés d'un autre genre qui lui sont proches par le sentiment ou par l'intérêt, alors son appel à un sens de la pureté prétendument blessé et offensé l'apparente à ceux qu'une paille dans l'œil de leur frère, selon le mot incisif du Sauveur, empêche de voir la poutre qui est dans le leur. Cependant, bien que ne soit pas très pure l'intention de ceux qui se font une vocation, maintes fois même un vil métier, de scruter ce qu'il y a d'humain dans l'Eglise, et bien que les pouvoirs sacerdotaux communiqués par Dieu ne dépendent pas de

(13) *Act.* IV, 12.
(14) *I Cor.* III, 11.
(15) *Ps.* II, 4.
(16) *I Tim.* III, 15.
(17) *Matth.* XVIII, 17.
(18) *Luc.* X, 16.

la valeur humaine du prêtre ni de son élévation morale, il n'en demeure pas moins vrai qu'à aucune époque de l'histoire aucun individu, dans aucune communauté, ne peut se libérer du devoir d'examiner loyalement sa conscience, de se purifier impitoyablement, de se renouveler énergiquement en lui-même, dans son esprit et dans ses actes. Dans Notre Encyclique sur le Sacerdoce, Nous avons attiré l'attention avec une insistance pressante sur le devoir sacré, pour tous ceux qui appartiennent à l'Eglise, et surtout pour tous ceux qui font partie de l'état sacerdotal et religieux, et de l'apostolat laïque, de mettre leur foi et la conduite de leur vie dans cette harmonie qu'exige la loi de Dieu et que réclame l'Eglise avec une énergie inlassable. Et aujourd'hui encore Nous répétons avec une gravité profonde : il ne suffit pas de faire partie de l'Eglise du Christ. Il faut encore être un membre vivant de cette Eglise, en esprit et en vérité. Et ne le sont que ceux qui se maintiennent en état de grâce et vivent continuellement en présence de Dieu, dans l'innocence ou dans une sincère et effective pénitence. Alors que l'Apôtre des nations, le « vase d'élection », réduisait son corps en esclavage sous la verge de la mortification afin de n'être pas lui-même réprouvé après avoir prêché aux autres (19), peut-il y avoir, pour ceux à qui sont confiés la mise en valeur et l'accroissement du Royaume de Dieu, une autre méthode de travail que celle qui unit le plus intimement leur apostolat et leur propre sanctification ? Ainsi seulement l'on peut montrer à l'humanité d'aujourd'hui et en première ligne aux contradicteurs de l'Eglise que le « sel de la terre », que le levain du christianisme ne s'est pas affadi, mais qu'il est apte et tout prêt à apporter aux hommes d'aujourd'hui, prisonniers du doute et de l'erreur, plongés dans l'indifférence et l'abandon, las de croire et éloignés de Dieu, le renouvellement et le rajeunissement spirituel dont ils ont — qu'ils en conviennent ou non — un besoin plus pressant que jamais. Une chrétienté ayant repris conscience d'elle-même dans tous ses membres, rejetant tout partage, tout compromis avec l'esprit du monde, prenant au sérieux les commandements de Dieu et de l'Eglise, se conservant dans l'amour de Dieu et l'efficace amour du prochain, pourra et devra être pour le monde, malade à mort, mais qui cherche qu'on le soutienne et qu'on lui indique sa route, un modèle et un guide, si l'on ne veut pas qu'une indicible catastrophe, un écroulement dépassant toute imagination ne fonde sur lui.

Toute réforme vraie et durable, en dernière analyse, a eu son point de départ dans la sainteté, dans des hommes qui étaient enflammés et poussés par l'amour de Dieu et du prochain. Généreux, prêts à écouter tout appel de Dieu et à le réaliser aussitôt en eux, et cependant sûrs d'eux-mêmes parce que sûrs de leur vocation, ils ont grandi jusqu'à devenir les lumières et les rénovateurs de leur temps. Là, au contraire, où le zèle réformateur n'a pas jailli de la pureté personnelle, mais était l'expression et l'explosion de la passion, il a troublé au lieu de clarifier, détruit au lieu de construire et il a été plus d'une fois le point de départ d'aberrations plus fatales que les maux auxquels il comptait ou prétendait remédier. Certes, « l'Esprit de Dieu souffle où il veut » (20) : des pierres, il peut faire surgir ceux qui préparent les voies à la réalisation de ses desseins (21). Il choisit les instruments de sa volonté d'après ses propres plans et non d'après ceux des hommes. Mais Celui qui a fondé l'Eglise, qui l'a appelée à l'existence sous le souffle de la Pentecôte, ne saurait briser les assises fondamentales de l'institution de salut voulue de lui-même. Quiconque est mû par l'esprit de Dieu a spontanément l'attitude qui convient, intérieurement et extérieurement, vis-à-vis de l'Eglise, ce fruit sacré de l'arbre de la Croix, ce don fait par l'Esprit de Dieu, le jour de la Pentecôte, au monde désorienté.

Dans vos contrées, Vénérables Frères, retentissent des voix, dont le chœur va sans cesse se renforçant, qui invitent à sortir de l'Eglise. Parmi les meneurs, il en est plus d'un qui, par leur position officielle, cherchent à faire naître l'impression que cette sortie de l'Eglise et l'infidélité qu'elle comporte envers le Christ-Roi constituent une preuve particulièrement convaincante et méritoire de la fidélité envers l'Etat d'aujourd'hui. Par des mesures de contrainte cachées ou apparentes, par l'intimidation, par la perspective de désavantages économiques, professionnels, civiques et autres, l'attachement des catholiques à leur foi, et en particulier la fidélité de certaines classes de fonctionnaires catholiques, est soumise à une pression aussi contraire au droit qu'à la dignité humaine. Toute Notre paternelle complaisance et Notre plus profonde compassion vont à ceux qui doivent payer si cher leur fidélité au Christ et à l'Eglise : mais, dès l'instant où il y va des suprêmes et des plus hauts intérêts, où il s'agit de se sauver ou de se perdre, le croyant n'a devant lui qu'une voie du salut, celle du courage héroïque. Si le tentateur ou l'oppresseur vient lui proposer comme un marché de Judas la sortie de l'Eglise, alors il ne peut — même au prix des plus lourds sacrifices terrestres — que lui opposer le mot du Sauveur : « Retire-toi, Satan ; car il est écrit : tu adoreras le Seigneur ton Dieu et tu ne serviras que lui seul. » (22) Et se tournant vers l'Eglise, il lui dira : O toi qui es ma mère depuis les jours de mon enfance, ma consolation dans la vie, mon avocate à l'heure de la mort, « que ma langue adhère à mon palais » si, cédant à des promesses ou à des menaces terrestres, je venais à trahir les

(19) *I Cor.* IX, 27.

(20) *Ioan.* III, 8.
(21) *Matth.* III, 9 ; *Luc.* III, 8.
(22) *Matth.* IV, 10 ; *Luc.* IV, 8.

vœux de mon baptême. Quant à ceux qui s'imaginent qu'ils pourraient unir à l'abandon extérieur de l'Eglise la fidélité intérieure à cette même Eglise, puisse leur servir de salutaire avertissement cette parole du Sauveur : « Celui qui m'aura renié devant les hommes, je le renierai moi aussi devant mon Père qui est dans les cieux. » (23)

5° Vraie foi à la Primauté.

La foi à l'Eglise ne pourra se maintenir pure de toute falsification si elle n'est appuyée sur la foi à la primauté de l'évêque de Rome. Dans le même instant où Pierre, devant tous les disciples et apôtres, confessait la foi au Christ, Fils du Dieu vivant, il recevait en réponse, comme récompense de sa foi et de sa confession, la parole qui fondait l'Eglise, l'unique Eglise du Christ, sur le roc de Pierre (24). Ainsi est consacrée la connexion entre la foi au Christ, à l'Eglise, et la foi à la Primauté. Une autorité véritable et conforme à la loi est partout un lien d'unité, une source de force, une garantie contre la division et la ruine, une caution pour l'avenir : mais cela se vérifie dans le sens le plus haut et le plus sublime là où, comme dans l'Eglise et dans l'Eglise seule, cette autorité a reçu la promesse de la conduite du Saint-Esprit et de son invincible assistance. Si des hommes qui ne sont pas même unis dans la foi au Christ viennent vous présenter la séduisante image d'une Eglise nationale allemande, sachez que ce n'est autre chose qu'un reniement de l'unique Eglise du Christ, l'évidente trahison de cette mission d'évangélisation universelle à laquelle, seule, une Eglise mondiale peut suffire et s'adapter. L'histoire vécue par d'autres Eglises nationales, leur engourdissement, la façon dont elles ont été enchaînées ou domestiquées par les pouvoirs terrestres prouvent la stérilité sans espoir à laquelle est voué avec une immanquable certitude tout sarment qui se sépare du cep vivant de l'Eglise. Celui qui, dès le début, oppose à des développements erronés de cette espèce un « non » vigilant et inexorable, celui-là sert non seulement la pureté de sa foi au Christ, mais aussi la santé et la force vitale de son peuple.

6° Pas de fausses interprétations des mots et concepts sacrés.

Il vous faudra veiller d'un œil particulièrement attentif, Vénérables Frères, à ce que les concepts religieux fondamentaux ne viennent pas à être vidés de leur contenu essentiel et détournés vers un sens profane.

« Révélation », au sens chrétien du mot, désigne la parole dite par Dieu aux hommes. Employer ce même mot pour les « suggestions » du sang et de la race, pour les irradiations de l'histoire d'un peuple, c'est, à coup sûr, créer une équivoque. Une fausse monnaie de cette sorte ne mérite pas de passer dans l'usage des fidèles du Christ.

La « foi » consiste à tenir pour vrai ce que Dieu a révélé et propose par son Eglise à la croyance des hommes. C'est la « conviction solide des choses invisibles » (25). La joyeuse et fière confiance dans l'avenir de son peuple, qui tient au cœur de chacun, signifie tout autre chose que la foi dans le sens religieux du mot. Donner l'un pour l'autre, vouloir remplacer l'un par l'autre et exiger là-dessus d'être reconnu par les disciples du Christ comme un « croyant », c'est un jeu de mots vide de sens, quand ce n'est pas la confusion voulue des concepts, ou quelque chose de pire.

« Immortalité », dans le sens chrétien, veut dire : continuation de la vie de l'homme après la mort terrestre, dans sa personnalité individuelle, pour son éternelle récompense, ou pour son éternel châtiment. Quiconque ne veut désigner par le mot : « immortalité » que la continuation ici-bas de la vie collective dans la durée de son peuple pour un avenir d'une longueur indéterminée, celui-là renverse et falsifie l'une des vérités fondamentales de la foi chrétienne, il touche aux bases mêmes de la conception religieuse de l'univers, qui exige un ordre moral dans le monde. S'il ne veut pas être chrétien, qu'il renonce au moins à enrichir le vocabulaire de son incroyance en puisant au trésor des concepts chrétiens.

Le « péché originel » est la faute héréditaire, bien que non personnelle, des descendants d'Adam, qui « ont péché en lui » (26). C'est la perte de la grâce — et, par conséquent, de la vie éternelle, — jointe à la propension au mal, que chacun doit, avec l'aide de la grâce, de la pénitence, de la lutte, de l'effort moral, refouler et surmonter. La passion et la mort du Fils de Dieu ont racheté le monde de la malédiction héréditaire du péché et de la mort. La foi à ces vérités, qui sont aujourd'hui en butte, dans votre patrie, à la facile raillerie des adversaires du Christ, appartient au contenu inaliénable de la religion chrétienne.

La Croix du Christ, encore que son nom seul soit déjà devenu pour beaucoup une folie et un scandale (27), demeure pour le croyant le signe sanctifié de la Rédemption, l'emblème de la force et de la grandeur morales. Nous vivons sous son ombre. Nous mourons dans son baiser. Il faut qu'elle se dresse sur notre tombe, pour proclamer notre foi, pour témoigner de notre espérance dans la lumière éternelle.

L'humilité, dans l'esprit de l'Evangile, et la prière pour obtenir le secours de la grâce de Dieu peuvent parfaitement s'unir à l'estime de soi-même, à la confiance en soi, à l'héroïsme. L'Eglise du Christ, qui à travers tous les temps

(23) *Luc.* XII, 9.
(24) *Matth.* XVI, 18.

(25) *Hebr.* XI, 1.
(26) *Rom.* V, 12.
(27) *I Cor.* I, 23.

et jusqu'au présent le plus récent compte plus de confesseurs et de martyrs volontaires que toute autre collectivité morale, n'a besoin de recevoir de personne des leçons sur l'héroïsme des sentiments et des actes. Dans sa misérable façon de railler l'humilité chrétienne, comme une dégradation de soi-même et une attitude sans courage, l'odieux orgueil de ces novateurs se couvre lui-même de ridicule.

On peut appeler « grâce », dans un sens impropre, tout don du Créateur à la créature. Toutefois la « grâce », au sens propre et chrétien du mot, comprend les témoignages surnaturels de l'amour de Dieu, la faveur et l'action de Dieu par laquelle il élève l'homme à cette intime communauté de vie avec lui, que le Nouveau Testament nomme « l'adoption des enfants de Dieu ». « Voyez de quel grand amour le Père a fait preuve envers nous, puisque nous pouvons nous appeler, et que nous sommes en fait, enfants de Dieu. » (28) Rejeter cette élévation gratuite et surnaturelle au nom d'un prétendu caractère allemand est une erreur : c'est combattre ouvertement une vérité fondamentale du christianisme. Mettre sur le même plan la grâce surnaturelle et les dons de la nature, c'est un abus du vocabulaire créé et consacré par la religion. Les pasteurs et gardiens du peuple de Dieu feront bien d'opposer une action vigilante à ce larcin fait aux choses saintes et à cette confusion des esprits.

7° Morale et ordre moral.

Sur la foi en Dieu, gardée intacte et sans tache, repose la moralité de l'humanité. Toutes les tentatives pour ôter à la morale et à l'ordre moral le fondement, solide comme le roc, de la foi et pour les établir sur le sable mouvant des règles humaines, conduisent tôt ou tard individus et sociétés à la ruine morale. L'insensé qui dit dans son cœur : Il n'y a pas de Dieu, marchera dans les voies de la corruption morale (29). Le nombre de ces insensés, qui aujourd'hui entreprennent de séparer moralité et religion, est devenu légion. Ils ne voient pas ou ne veulent pas voir que bannir le christianisme confessionnel, c'est-à-dire la conception claire et précise du christianisme, de l'enseignement et de l'éducation, de l'organisation de la vie sociale et publique, c'est aller à l'appauvrissement spirituel et à la décadence. Aucune puissance coercitive de l'Etat, aucun idéal purement humain, si noble et si élevé soit-il en lui-même, ne sera jamais capable de remplacer en fin de compte les suprêmes et décisives impulsions que donne la foi en Dieu et au Christ. Si, à celui qui est appelé à faire les plus grands sacrifices, à immoler son « moi » au bien commun, on ôte l'appui de l'éternel et du divin, la foi réconfortante et consolante au Dieu qui récompense tout bien et punit tout mal, alors, pour un grand nombre, le résultat final sera, non pas l'acceptation du devoir, mais la fuite devant lui. La consciencieuse observation des dix commandements de Dieu et des préceptes de l'Eglise (qui ne sont, eux, que des déterminations pratiques des règles de l'Evangile) est pour chaque individu une incomparable école de discipline individuelle, d'éducation morale et de formation du caractère, une école qui exige beaucoup, mais pas trop. Le Dieu plein de bonté, qui, comme législateur, dit : « Tu dois », donne aussi par sa grâce « le pouvoir et le faire ». Laisser inutilisées des forces de formation morale d'une efficacité aussi profonde, les exclure même positivement de l'éducation du peuple, c'est contribuer d'une façon injustifiable à la sous-alimentation religieuse de la nation. Livrer la morale à l'opinion subjective des hommes, qui change suivant les fluctuations des temps, au lieu de l'ancrer dans la sainte volonté du Dieu éternel et dans ses commandements, c'est ouvrir la porte toute grande aux forces destructrices. L'abandon, qui en résulte, des éternels principes d'une morale objective, pour l'éducation des consciences, pour l'ennoblissement de tous les domaines et de toutes les organisations de la vie, c'est un péché contre l'avenir du peuple, un péché dont les générations futures devront goûter les fruits amers.

8° Reconnaissance du droit naturel.

Tel est le fatal entraînement de nos temps, qu'il détache du fondement divin de la Révélation, non seulement la morale, mais aussi le droit théorique et pratique. Nous pensons ici en particulier à ce qu'on appelle le droit naturel, inscrit de la main même du Créateur sur les tables du cœur humain (30) et que la saine raison peut y lire quand elle n'est pas aveuglée par le péché et la passion. C'est d'après les commandements de ce droit de nature que tout droit positif, de quelque législateur qu'il vienne, peut être apprécié dans son contenu moral, et, par là même, dans l'autorité qu'il a d'obliger en conscience. Des lois humaines qui sont en contradiction insoluble avec le droit naturel sont marquées d'un vice originel qu'aucune contrainte, aucun déploiement extérieur de puissance ne peut guérir. C'est à la lumière de ce principe qu'il faut juger l'axiome : « Le droit, c'est l'utilité du peuple. » On peut, certes, donner à cette proposition un sens correct, si on lui fait dire que ce qui est moralement défendu ne peut jamais servir au véritable bien du peuple. Cependant, le paganisme ancien reconnaissait déjà que l'axiome, pour être pleinement exact, doit être, en réalité, retourné, et s'exprimer ainsi : « Il est impossible qu'une chose soit utile si elle n'est pas en même temps

(28) *I Ioan.* III, 1.
(29) *Ps.* XIII, 1 sq.

(30) *Rom.* II, 14 sq.

moralement bonne. Et ce n'est point parce qu'elle est utile qu'elle est moralement bonne, mais parce qu'elle est moralement bonne elle est utile. » (31) Affranchi de cette règle morale, ce principe signifierait, dans la vie internationale, l'état de guerre perpétuel entre les différentes nations. Dans la vie nationale, il méconnaît, par l'amalgame qu'il fait des considérations de droit et d'utilité, le fait fondamental, que l'homme, en tant que personne, possède des droits qu'il tient de Dieu et qui doivent demeurer vis-à-vis de la collectivité hors de toute atteinte qui tendrait à les nier, à les abolir ou à les négliger. Mépriser cette vérité, c'est oublier que le véritable bien commun est déterminé et reconnu, en dernière analyse, par la nature de l'homme, qui équilibre harmonieusement droits personnels et obligations sociales, et par le but de la société, déterminé aussi par cette même nature humaine. La société est voulue par le Créateur comme le moyen d'amener à leur plein développement les dispositions individuelles et les avantages sociaux que chacun, donnant et recevant tour à tour, doit faire valoir pour son bien et celui des autres. Quant aux valeurs plus générales et plus hautes, que seule la collectivité, et non plus les individuels isolés, peut réaliser, elles aussi, en définitive, sont, par le Créateur, voulues pour l'homme, pour son plein épanouissement naturel et surnaturel et l'achèvement de sa perfection. S'écarter de cet ordre, c'est ébranler les colonnes sur lesquelles repose la société, et donc compromettre la tranquillité, la sécurité et l'existence même de la société.

Le croyant a un droit inaliénable à professer sa foi et à la vivre comme elle veut être vécue. Des lois qui étouffent ou rendent difficiles la profession et la pratique de cette foi sont en contradiction avec le droit naturel.

Des parents sérieux, conscients de leur devoir d'éducateurs, ont un droit primordial à régler l'éducation des enfants que Dieu leur a donnés, dans l'esprit de leur foi, en accord avec ses principes et ses prescriptions. Des lois ou d'autres mesures qui éliminent dans les questions scolaires cette libre volonté des parents, fondée sur le droit naturel, ou qui la rendent inefficace par la menace ou la contrainte, sont en contradiction avec le droit naturel et sont foncièrement immorales. L'Eglise, à qui revient, de par sa mission, le soin de garder et d'expliquer le droit naturel, divin dans son origine, ne peut s'empêcher de déclarer les toutes récentes inscriptions aux écoles, faites dans l'absence notoire de toute liberté, un résultat de la contrainte, auquel les caractères du droit font totalement défaut.

9° A la jeunesse.

Comme Vicaire de Celui qui a dit au jeune homme de l'Evangile : « Si tu veux entrer dans la vie, garde les commandements » (32), Nous adressons une parole particulièrement paternelle à la jeunesse.

Des milliers de voix font retentir aujourd'hui à vos oreilles un Evangile qui n'a pas été révélé par le Père des cieux. Des milliers de plumes écrivent au service d'un prétendu christianisme qui n'est pas le christianisme du Christ. La presse et la radio vous envahissent quotidiennement de productions hostiles à la foi et à l'Eglise, impudemment agressives envers tout ce qui doit vous être le plus vénérable et le plus sacré.

Beaucoup, beaucoup d'entre vous, à cause de leur fidélité à la foi et à l'Eglise, à cause de leur affiliation à des associations religieuses, garanties par le Concordat, ont dû et doivent encore, Nous le savons, subir cette tragique épreuve de voir incomprise, suspectée, outragée, niée même, leur fidélité à la patrie, souffrir en outre toutes sortes de dommages dans leur vie professionnelle et sociale. Nous ne sommes pas non plus sans savoir qu'il y a dans vos rangs plus d'un obscur soldat du Christ qui, le cœur en deuil, mais la tête haute, supporte son sort et trouve son unique consolation dans la pensée de souffrir des affronts pour le Nom de Jésus (33).

Aujourd'hui, la voyant sous la menace de nouveaux dangers et de nouvelles tracasseries, Nous disons à cette jeunesse : Si quelqu'un voulait vous annoncer un Evangile autre que celui que vous avez reçu sur les genoux d'une pieuse mère, des lèvres d'un père croyant, ou par l'enseignement d'un éducateur fidèle à son Dieu et à son Eglise, « qu'il soit anathème » (34). Si l'Etat fonde une jeunesse nationale, cette organisation obligatoire doit être ouverte à tous, et c'est alors — sans préjudice des droits des associations religieuses — pour les jeunes gens eux-mêmes et pour les parents qui en répondent devant Dieu, un droit incontestable et inaliénable d'exiger que cette organisation d'Etat soit purgée de toutes les manifestations d'un esprit ennemi du christianisme et de l'Eglise, manifestations qui, tout récemment encore et aujourd'hui même, mettent la conscience des parents chrétiens dans une insoluble alternative, puisqu'ils ne peuvent donner à l'Etat ce qu'il exige qu'en dérobant à Dieu ce qui est à Dieu.

Nul ne songe, certes, à barrer la route qui doit conduire la jeunesse allemande à la constitution d'une vraie communauté ethnique, dans le noble amour de la liberté, l'inviolable fidélité à la patrie. Ce contre quoi Nous Nous élevons, et Nous devons Nous élever, c'est l'antagonisme volontairement et systématiquement suscité entre ces préoccupations d'éducation nationale et celles du devoir religieux. Voilà pourquoi nous crions à cette jeunesse : Chantez

(31) CICÉRON, *De officiis*, III, 30.

(32) *Matth.* XIX, 17.
(33) *Act. Ap.* V, 41.
(34) *Gal.* I, 9.

vos hymnes à la liberté, mais n'oubliez pas pour autant la liberté des enfants de Dieu! Ne laissez pas la noblesse de cette irremplaçable liberté s'avilir dans l'esclavage du péché et de la sensualité. Qui chante l'hymne de la fidélité à la patrie terrestre ne doit pas, par l'infidélité à son Dieu, à son Eglise, devenir un déserteur et un traître à sa patrie céleste. On vous parle beaucoup de la grandeur héroïque, que l'on oppose consciemment et mensongèrement à l'humilité et à la patience évangéliques. Pourquoi donc vous taire qu'il y a aussi un héroïsme des luttes morales ? que la conservation de l'innocence baptismale constitue un haut fait d'héroïsme qui devrait recevoir dans l'ordre religieux, et naturel aussi, l'hommage qu'il mérite ? On vous parle beaucoup des faiblesses humaines qui ternissent l'histoire de l'Eglise. Pourquoi donc vous taire les exploits qui jalonnent sa route au cours des siècles, les saints qu'elle a enfantés, la bénédiction qui a découlé pour la civilisation occidentale de l'union vivante entre cette Eglise et votre peuple ? On vous parle beaucoup d'exercices sportifs. Pratiquée avec mesure et contenue dans de justes limites, l'éducation physique est un bienfait pour la jeunesse. Pour ce qui est du temps à y consacrer, on lui donne maintenant trop souvent une telle ampleur qu'on ne tient plus compte ni du développement harmonieux du corps et de l'esprit, ni des égards dus à la vie de famille, ni du précepte de la sanctification du dimanche. Avec une indifférence qui confine au mépris, on enlève au jour du Seigneur son caractère sacré et son recueillement, naguère si conforme aux meilleures traditions allemandes. Nous attendons avec confiance de la jeunesse croyante et catholique que, dans le milieu peu favorable des organisations de l'Etat, elle fasse énergiquement valoir son droit à une chrétienne sanctification du dimanche, que pour l'exercice du corps elle n'oublie pas son âme immortelle, qu'elle ne se laisse pas vaincre par le mal, mais qu'elle vise, au contraire, à triompher du mal par le bien (35), que sa plus haute et plus sainte ambition demeure celle de remporter la couronne dans le stade de la vie éternelle (36).

10° Aux prêtres et aux religieux.

Nous adressons une parole spéciale de félicitation, d'encouragement, d'exhortation aux prêtres d'Allemagne, auxquels, dans un temps difficile et des conjonctures délicates, il incombe, sous la dépendance des évêques, d'indiquer au troupeau du Christ le droit chemin, par la parole et par l'exemple, par le dévouement quotidien, par une apostolique patience. Ne vous lassez pas, bien-aimés Fils, qui participez avec Nous aux saints mystères, d'exercer, à la suite du Souverain Prêtre éternel, Jésus-Christ, la charité et la sollicitude du bon Samaritain. Que votre conduite de chaque jour se conserve sans tache devant Dieu dans la poursuite incessante de votre perfection et sanctification, dans une miséricordieuse charité à l'égard de tous ceux qui vous sont confiés, de ceux-là en particulier qui sont exposés, qui sont faibles, qui chancellent. Soyez les guides des fidèles, le soutien de ceux qui trébuchent, les docteurs de ceux qui doutent, les consolateurs des affligés, les aides et les conseillers désintéressés de tous. Les épreuves et les souffrances que votre peuple a traversées dans le temps d'après-guerre n'ont point passé sur son âme sans y laisser de trace. Elles ont laissé derrière elles des angoisses et des amertumes qui ne peuvent guérir que lentement et dont on ne pourra triompher vraiment que dans un esprit de charité effective et désintéressée. Cette charité, arme indispensable de l'apôtre, surtout dans le monde d'aujourd'hui bouleversé et égaré par la haine, Nous vous la souhaitons et Nous l'implorons du Seigneur dans une mesure débordante. Cette apostolique charité vous fera, sinon oublier, du moins pardonner beaucoup d'amertumes imméritées et aujourd'hui plus nombreuses que jamais sur votre chemin de pasteurs d'âmes et de prêtres.

Cette charité intelligente et compatissante envers les égarés, envers ceux-là mêmes qui vous outragent, ne signifie nullement et ne peut nullement signifier un renoncement quel qu'il soit à la proclamation, à la revendication, à la défense courageuse de la vérité et à sa franche application à la réalité qui vous environne. Le premier don de l'amour du prêtre à son entourage, celui qui s'impose le plus évidemment, c'est celui qui consiste à servir la vérité, toute la vérité, à dévoiler et à réfuter l'erreur sous quelque forme, sous quelque masque ou déguisement qu'elle se présente. Une défaillance sur ce point ne serait pas seulement une trahison envers Dieu et envers votre sainte vocation, ce serait aussi une faute contre le bien véritable de votre peuple et de votre patrie. Vers tous ceux qui ont gardé vis-à-vis de leurs évêques la fidélité promise au jour de leur ordination, vers tous ceux qui, en exerçant conformément à leur devoir leur tâche de pasteurs, ont eu et ont encore à supporter la souffrance et la persécution, vers tous vont — et pour certains jusque dans leur cellule de prison, dans leur camp de concentration — la reconnaissance et l'approbation du Père de la chrétienté.

Aux religieux et religieuses catholiques s'adresse également Notre paternelle reconnaissance, à laquelle se joint la part très intime que Nous prenons au sort de beaucoup d'entre eux qui, en vertu de mesures administratives hostiles aux Ordres religieux, ont été arrachés au labeur béni et aimé de leur vocation. Si quelques-uns ont succombé et se sont montrés indignes de leur sainte profession, leur faute, que l'Eglise aussi châtie, ne diminue pas le mérite de l'immense majorité qui, dans l'abné-

(35) *Rom.* XII, 21.
(36) *I Cor.* IX, 24 sq.

gation et la pauvreté volontaires, s'est efforcée par son dévouement à servir Dieu et la patrie. Par leur zèle, leur fidélité, leur vertu, leur active charité, la promptitude de leur dévouement, les Ordres voués au soin des âmes, au service des malades et à l'enseignement, ne cessent d'apporter une glorieuse contribution au bien privé et public. Nul doute qu'un jour un avenir plus calme leur rendra meilleure justice que le présent trouble où nous vivons. Nous avons confiance que les chefs des communautés religieuses sauront prendre occasion des difficultés et des épreuves pour obtenir du Tout-Puissant, par un redoublement de zèle, par une vie de prière plus intense, par la sainte austérité de leur vocation et la parfaite discipline religieuse, un renouveau de bénédictions et de fécondité sur leur pénible labeur.

11° Aux fidèles du laïcat.

Nous avons devant les yeux la foule immense de Nos fidèles enfants, de Nos fils et de Nos filles, auxquels la souffrance de l'Eglise en Allemagne et leur propre souffrance n'ont rien ôté de leur dévouement à la cause de Dieu, ni de leur tendre amour pour le Père de la chrétienté, ni de leur obéissance envers les évêques et les prêtres, ni de leur joyeuse résolution de demeurer toujours, et quoi qu'il advienne, fidèles à leur croyance, à l'héritage sacré de leurs ancêtres. A eux tous, Nous envoyons d'un cœur ému Notre paternel souvenir.

Et d'abord aux membres des associations religieuses qui, courageusement et au prix, souvent, de douloureux sacrifices, sont restés fidèles au Christ et ne se sont pas montrés disposés à abandonner les droits qu'un accord solennel leur avait, à l'Eglise et à eux, garantis selon les règles de la loyauté et de la bonne foi.

Nous adressons un salut particulièrement cordial aux parents catholiques. Les droits et les devoirs d'éducateurs à eux conférés par Dieu sont précisément dans le moment présent l'enjeu d'une lutte telle qu'on en peut à peine imaginer une qui soit plus lourde de conséquences. L'Eglise ne peut attendre pour commencer à gémir et se plaindre que les autels soient dévastés, que des mains sacrilèges aient incendié les temples. Si l'on tente, par une éducation ennemie du Christ, de profaner ce tabernacle qu'est l'âme de l'enfant consacrée par le baptême, si de ce temple vivant de Dieu on veut arracher la lampe éternelle de la foi du Christ pour lui substituer la lumière trompeuse d'une contrefaçon de la foi qui n'a plus rien à voir avec la foi de la Croix, alors la violation spirituelle du temple est proche, alors c'est pour quiconque confesse le Christ un devoir de dégager nettement sa responsabilité de celle du camp adverse, de libérer sa conscience de toute coopération coupable à une telle machination et à une telle corruption. Et plus les ennemis s'efforcent de déguiser sous de beaux semblants leurs sombres desseins, plus il y a lieu d'y opposer une méfiance vigilante, une vigilance provoquée à la méfiance par une expérience trop amère.

Le maintien pour la forme d'une leçon de religion — leçon au surplus contrôlée et entravée par des hommes sans mandat, — et cela dans le cadre d'une école qui, dans les autres domaines de l'éducation, travaille systématiquement et haineusement à l'encontre de cette même religion, ne suffit pas à fournir à un fidèle du Christ une excuse légitime pour donner son suffrage complaisant à une telle école destructrice de la religion. Nous savons, chers parents catholiques, que d'une pareille complaisance il ne peut être question pour vous. Nous savons qu'un vote libre et secret parmi vous équivaudrait à un plébiscite victorieux en faveur de l'école confessionnelle. Et c'est pourquoi Nous ne Nous lasserons jamais de représenter franchement aux autorités responsables et l'iniquité des mesures de contrainte employées jusqu'à présent et le devoir de respecter la liberté de l'éducation. Cependant, n'oubliez jamais ceci : de la responsabilité qui, par la volonté de Dieu, vous lie vis-à-vis de vos enfants, nulle puissance terrestre n'a le pouvoir de vous délier. Aucun de ceux qui aujourd'hui vous oppriment dans l'exercice de vos droits d'éducateurs et prétendent vous relever de vos devoirs d'éducateurs ne pourra répondre à votre place au Juge éternel lorsqu'il vous interrogera : « Où sont-ils, ceux que je t'avais donnés ? » Puisse chacun de vous être en mesure de lui répondre : « De ceux que tu m'as donnés, je n'en ai perdu aucun. » (37)

Vénérables Frères, Nous en sommes certain, les paroles que dans une heure décisive Nous vous adressons, à vous et, par vous, aux catholiques de l'empire allemand, trouveront dans les cœurs et dans les actes de Nos fidèles enfants l'écho qui doit répondre à la tendre sollicitude du Père commun. S'il est une chose que Nous implorons du Seigneur avec une ardeur singulière, c'est bien celle-ci : que Nos paroles parviennent aussi à l'oreille et au cœur, qu'elles éveillent les réflexions de ceux qui ont déjà commencé à se laisser prendre aux appâts et aux menaces des adversaires du Christ et de son saint Evangile.

Nous avons pesé chacun des mots de cette lettre à la balance de la vérité, et de l'amour aussi. Nous ne voulions, ni par un silence inopportun devenir complice de l'équivoque, ni par trop de sévérité exposer à l'endurcissement le cœur d'aucun de ceux qui vivent sous Notre responsabilité de Pasteur et auxquels Notre amour de Pasteur ne s'applique pas moins du fait que, pour l'heure, ils se fourvoient dans les chemins de l'erreur et de l'infidélité. Et quand bien même beaucoup d'entre eux, s'adaptant à la mentalité de leur nouvel entourage

(37) *Ioan.* XVIII, 9.

n'auraient plus pour la maison paternelle abandonnée par eux et pour le Père lui-même que des paroles de défiance, d'ingratitude, ou même d'insulte, quand ils oublieraient tout ce qu'ils ont rejeté, le jour viendra où l'angoisse de l'éloignement de Dieu et du désarroi de leur âme s'abattra sur ces fils aujourd'hui perdus, où la nostalgie les ramènera « au Dieu qui réjouissait leur jeunesse », à l'Eglise dont la main paternelle leur avait enseigné le chemin qui conduit au Père des cieux. Hâter cette heure, c'est l'objet de Notre continuelle prière.

Comme d'autres époques de l'histoire de l'Eglise, celle-ci sera le prélude d'une nouvelle ascension et d'une purification intérieure, à la seule condition que les fidèles se montrent assez fiers dans la confession de leur foi au Christ; assez généreux en face de la souffrance pour opposer à la force matérielle des oppresseurs de l'Eglise l'intrépidité d'une foi profonde, la fermeté inébranlable d'une espérance sûre de l'éternité, l'irrésistible puissance d'une charité agissante. Que le saint temps du Carême et de Pâques, qui prêche le renouvellement intérieur et la pénitence, qui plus que d'ordinaire dirige le regard du chrétien vers la croix, mais aussi vers la gloire du Ressuscité, soit pour tous et pour chacun de vous une occasion joyeusement saluée, ardemment exploitée, de vous emplir le cœur et l'âme de cet esprit d'héroïsme, de patience, de victoire qui rayonne de la croix de Jésus-Christ. Alors, Nous en sommes certain, les ennemis de l'Eglise, qui s'imaginent que leur heure est venue, reconnaîtront bientôt qu'ils s'étaient réjouis trop vite et qu'ils avaient trop tôt pris en main la bêche du fossoyeur. Alors le jour luira où, succédant aux hymnes de triomphe prématurés des ennemis du Christ, s'élèvera vers le ciel, du cœur et des lèvres des fidèles, le *Te Deum* de la délivrance : un *Te Deum* de reconnaissance envers le Très-Haut, un *Te Deum* d'allégresse à la vue du peuple allemand tout entier, même avec ses membres aujourd'hui fourvoyés, revenant à la religion, et, dans une foi purifiée par la souffrance, ployant de nouveau le genou devant le Roi des temps et de l'éternité, Jésus-Christ, se disposant enfin, dans la lutte contre ceux qui nient Dieu et ruinent l'Occident chrétien, à reprendre, en harmonie avec tous les hommes de bonne volonté de tous les peuples, la mission que les plans de l'Eternel lui ont assignée.

Celui qui sonde les cœurs et les reins (38) Nous est témoin que Nous n'avons pas de plus intime désir que le rétablissement en Allemagne d'une paix véritable entre l'Eglise et l'Etat. Mais si — sans Notre faute — cette paix ne doit pas s'établir, alors l'Eglise de Dieu défendra ses droits et ses libertés au nom du Tout-Puissant dont le bras, même aujourd'hui, n'est pas raccourci. Confiant en lui, « Nous ne cessons de prier et d'implorer (39) pour vous, enfants de l'Eglise, afin que soient abrégés les jours de la tribulation et que vous soyez trouvés fidèles au jour du jugement ; pour les persécuteurs aussi et les oppresseurs : afin que le Père de toute lumière et de toute miséricorde daigne les éclairer, comme Saul sur le chemin de Damas, eux et tous ceux, si nombreux, qui à leur suite se sont égarés et demeurent dans l'erreur.

Avec cette supplication dans le cœur et sur les lèvres, Nous vous accordons, comme gage du secours divin, comme soutien de vos résolutions difficiles et lourdes de responsabilité, comme réconfort dans le combat, comme consolation dans la souffrance, à vous, évêques et pasteurs du peuple fidèle, aux prêtres, aux religieux, aux apôtres laïques de l'Action catholique, et à tous, oui, à tous vos diocésains — mais spécialement aux malades et aux prisonniers, — dans un paternel amour, la Bénédiction apostolique.

Du Vatican, dimanche de la Passion, 14 mars 1937.

(38) *Ps.* VII, 10.
(39) *Col.* I, 9.

APPENDICE

La Documentation Catholique *dans ses fascicules* 799 (*t.* 35, *col.* 1412-1455), 807 (*t.* 36, *col.* 273-310), 811 (*t.* 36, *col.* 523-568), 819 (*t.* 36, *col.* 1027-1084), 831 (*t.* 37, *col.* 515-576) *a donné sous le titre « L'Eglise catholique en Allemagne nationalsocialiste. Faits et documents » un exposé chronologique des nombreux incidents et conflits qui se sont élevés au cours des années* 1935 *et* 1936 *entre les autorités du Reich et l'Eglise catholique. C'est à cet ensemble de difficultés que S. S. Pie XI se réfère dans le grave document qu'on vient de lire.*

Ce n'est pas d'ailleurs la première fois qu'il élève la voix pour protester et revendiquer que les stipulations solennelles du Concordat soient observées. Dès avant la ratification du Concordat, les divergences se sont manifestées entre les deux parties contractantes qui échangèrent des notes diplomatiques, orales et écrites, sans jamais pouvoir arriver à un accord (D. C., *t.* 30, *col.* 465).

Il n'est pas sans utilité, croyons-nous, de donner ici la liste chronologique de ces différents documents :

1° Liste des actes du Saint-Siège.

Concordat entre le Saint-Siège et le Reich allemand (20. 7. 33) : Texte des 34 articles et du protocole final.

Publié dans *D. C.*, n° 672.

Ratification du Concordat (10. 9. 33) : Note officielle de l'*Osservatore Romano* concernant l'interprétation et les applications du Concordat.

Publiée dans *D. C.*, n° 672.

Discours à l'audience de la jeunesse catholique allemande (27. 10. 33) : Inquiétude du Pape au sujet de la jeunesse et de la religion en Allemagne.

Publié dans *D. C.*, n° 678.

Décret S. S. C. du Saint-Office (9. 2. 34) : Condamnation du livre de Ernst Bergmann, *Die deutsche Nationalkirche.*

Publié dans *D. C.*, n° 694.

Décret S. S. C. du Saint-Office (9. 2. 34) : Condamnation du livre d'A. Rosenberg, *Der Mythus des 20. Jahrhunderts*.

Publié dans *D. C.*, n° 694.

Discours à l'audience de la jeunesse catholique allemande (4. 4. 34) : La défense des associations de jeunesse.

Publié dans *D. C.*, n° 710.

Lettre *Quinque episcopatus* au card. Schulte, archevêque de Cologne (10. 3. 35) : 25e anniversaire de son sacre.

Publiée dans *D. C.*, n° 799.

Lettre card. Pacelli au card. Schulte (12. 3. 35) : Pour son jubilé épiscopal.

Publiée dans *D. C.*, n° 799.

Discours à l'audience de 2 000 jeunes catholiques allemands (23. 4. 35).

Publié dans *D. C.*, n° 799.

Discours à l'audience d'un groupe de pèlerins allemands (6. 5. 35) : La déchristianisation en Allemagne.

Publié dans *D. C.*, n° 799.

Discours à l'audience du IVe Congrès international des hôpitaux (24. 5. 35) : La stérilisation et la question de l'eugénique en Allemagne.

Publié dans *D. C.*, n° 799.

Décret S. S. C. du Saint-Office (19. 7. 35) : Condamnation d'un livre d'Alfred Rosenberg.

Publié dans *D. C.*, n° 759.

Lettre apostolique *Decessores Nostros* (19. 9. 35) : Le ministère spirituel dans l'armée allemande.

Publiée dans *D. C.*, n° 772.

Discours à la cérémonie d'inauguration de l'Exposition internationale de la presse catholique (12. 5. 36) : Absence de l'Allemagne à l'Exposition.

Publié dans *D. C.*, n° 800 et n° 819.

Décret S. S. C. du Saint-Office (17. 6. 36) : Mise à l'Index de deux livres du prêtre Georg Sebastian Huber.

Publié dans *D. C.*, n° 802.

Lettre card. Pacelli à M. l'abbé Buttner (16. 7. 36) : Pèlerinage des jeunes compagnons et artisans catholiques au tombeau d'Adolf Koelping.

Publiée dans *D. C.*, n° 831.

Notification S. S. C. du Saint-Office (3. 12. 36) : Soumission du prêtre G. S. Huber.

Publiée dans *D .C.*, n° 824.

2° L'encyclique et la presse nationalsocialiste.

« Devoir de fidélité et Concordat du Reich ».

Sous ce titre, l'organe du parti nationalsocialiste allemand, le Voelkische Beobachter *du 22. 3. 37, a publié, le lendemain de la lecture de l'encyclique dans les églises catholiques, l'article suivant, qui ne porte aucune signature. Ce fut pendant quelques jours l'unique réponse qui parut dans la presse allemande* (1) :

La fidélité doit être une vertu absolue lorsqu'elle se rapporte à des valeurs absolues telles que Dieu, nation, race, honneur et à des hommes qui incorporent ces valeurs d'une façon immuable. La fidélité envers des valeurs changeables et d'ordre secondaire est, par nécessité de nature, relative et peut, en certaines circonstances, devenir dangereuse et immorale. De même la fidélité envers un traité ne peut pas toujours et en toute circonstance être considérée comme obligatoire. Le primitif maintien rigide et formel des traités en ce sens que les obligations contractées doivent être exécutées à la lettre en toutes circonstances, même au détriment et à la destruction de valeurs suprêmes et premières, fait de plus en plus place aux exigences qui peuvent légitimement être posées par l'équité et par la saine estimation du droit.

Cela est particulièrement vrai, depuis longtemps, pour le droit international dans la mesure où ici la clause *rebus sic stantibus* peut entrer en vigueur. Selon cette clause, il peut être légitime de se délivrer partiellement ou entièrement d'obligations contractuelles lorsque les conditions, après la conclusion du traité, se sont modifiées à tel point que l'observation des dispositions contractuelles constituerait une menace pour l'existence intérieure ou extérieure ou d'intérêts vitaux importants du contractant.

En beaucoup de cas, les Etats se sont délivrés d'obligations contractuelles en invoquant cette clause reconnue du droit international. Les Papes aussi ont reconnu la légitimité de cette clause et ils en ont fait usage lorsqu'ils croyaient qu'un traité menaçait « le salut spirituel des fidèles ».

Les considérations et les publications relatives au Concordat conclu le 22 juillet 1933 entre le Reich allemand et le Saint-Siège rappellent aujourd'hui de plus en plus cette clause du *rebus sic stantibus*.

Lorsque le Führer et chancelier du Reich, dans son discours-programme au Reichstag, le 22 mars 1933, s'engagea à respecter les traités conclus avec les Eglises et les droits ecclésiastiques, il y attacha la condition et l'espoir « que, réciproquement, sera apprécié le travail du relèvement national et moral de notre peuple que le gouvernement s'est donné pour tâche » (1). Le IIIe Reich a très peu expérimenté cette appréciation de la part des chefs de l'Eglise romaine-catholique ; au contraire, des évêques responsables de l'Eglise romaine fournissent par leurs lettres pastorales et leurs sermons aux fidèles à l'intérieur et à l'étranger hostile à l'Allemagne, les moyens de mener une campagne d'excitation et de calomnie contre le IIIe Reich.

Le 8 juillet 1933, le Führer et chancelier du Reich publia la déclaration officielle suivante (2) :

« La conclusion du Concordat entre le Saint-Siège et le gouvernement du Reich allemand me semble donner une garantie telle que désormais les ressortissants du Reich qui sont de confession catholique romaine se mettront à partir de maintenant sans

---

(1) Un correspondant romain, signant Lc, écrit à la *Reichspost* du 27. 3. 37 :

« A Rome on dit que l'article de V. B., sur la double fidélité contractuelle a provoqué une réaction surprenante qui a été occasion pour le gouvernement du Reich de souligner le caractère entièrement privé de cet article ; plusieurs ambassadeurs et ministres accrédités à Berlin se sont référés à cet article et ont rappelé les conséquences internationales de droit politique que pourrait avoir une vérification des hypothèses de V. B. sur les relations de l'Allemagne avec les autres pays. De même envers le Saint-Siège il n'a pas été exprimé jusqu'ici une affirmation expresse d'un « droit » de mépriser les traités. »

(1) *D. C.*, t. 29, col. 1173.

(2) Cf. *D. C.*, t. 30, col. 475.

réserve au service du nouvel Etat nationalsocialiste... ; par suite, toutes les mesures de contrainte contre des ecclésiastiques et organisations catholiques doivent être rapportées... J'ai l'heureuse conviction que désormais est close l'époque malheureuse dans laquelle trop souvent intérêts religieux et intérêts politiques sont entrés en un conflit apparemment insoluble. Le traité conclu entre le Reich et l'Eglise catholique servira aussi dans ce domaine à l'établissement de la paix dont tout le monde a besoin. »

Il est vrai que depuis lors des millions de compatriotes catholiques se sont mis sans réserves au service de l'Etat nationalsocialiste, et de la sorte ils ont contribué pour leur part à la conservation de la paix intérieure. Mais il n'en est pas de même pour beaucoup de membres du haut et bas clergé qui semblent avoir la mission actuelle de troubler la paix intérieure de la communauté nationale et qui, à l'aide du sûr abri qu'ils croient s'être procuré dans le Concordat, excitent la population d'Eglise contre l'Etat et le parti, en tirant aisément profit de l'étranger toujours excellemment et rapidement informé sur les lettres pastorales et les prédications d'évêques. Lorsque le Concordat fut conclu, l'Etat, contractant du Concordat, ne pouvait pas s'imaginer dans quel sens le contractant ecclésiastique expliquerait et exploiterait l'article 1[er], déjà très large, du Concordat.

L'Etat ne pouvait pas se figurer comment il serait fait abus de l'article 4 qui supprima magnanimement le placet de l'Etat, jadis en vigueur, pour les décisions épiscopales et qui le remplaça par « la communication entièrement libre ».

Lorsque l'Etat renonça, dans les articles 15 et 25, contrairement à certaines dispositions en vigueur jusqu'à 1918, à tout contrôle sur les Ordres et Sociétés religieux, il ne pouvait pas savoir que cette liberté serait, dans la suite, largement exploitée pour des crimes de devises, de moralité et de politique.

Lorsque l'Etat consentit aux articles scolaires du Concordat, il ne pouvait pas prévoir quelle exégèse et quels commentaires ces articles recevraient dans les chaires, dans les lettres pastorales, dans les brochures, dans les plaintes ecclésiastiques, etc.

Lorsque l'article 31 fut inséré dans le Concordat, l'Etat ne pouvait pas supposer que dans l'Action catholique protégée par le droit concordataire, le catholicisme politique célébrerait sa propre résurrection. Déjà, au moment de la signature du Concordat, plusieurs autres dispositions concordataires, par exemple les articles 31 et 32 dans la mesure où il y était encore question de partis parlementaires politiques, étaient démodées et passées.

A juste titre, le Reich pouvait donc aujourd'hui, en matière concordataire, faire appel à la clause *rebus sic stantibus*, contre ceux-là qui, en invoquant avec empressement les libertés à eux accordées par le Concordat, font du tort intérieurement à la communauté nationale et extérieurement à l'Etat. Le Concordat devient un traité insupportable à l'Etat lorsque l'expérience enseigne que son contenu crée la possibilité de mettre en danger le bien de l'Etat à l'intérieur et à l'extérieur.

Jamais un Etat qui a placé au centre de son activité et de ses soucis le bien et la grandeur de son peuple, ne reconnaîtra le principe : *Fiat justitia, pereat mundus* : « La lettre du droit doit prévaloir, même si le peuple devait en périr. »

Or, ce mot d'ordre est celui de ces fonctionnaires ecclésiastiques intérieurs qui osent aujourd'hui rappeler à l'Etat son devoir de fidélité en tant que signataire du Concordat du Reich et qui tiennent à suggérer à leurs fidèles une fausse notion de la portée de la fidélité et de la durée des traités. Même un traité avec le Saint-Siège n'est pas sacro-saint, immuable, et une valeur éternelle en soi ; il doit s'adapter à l'évolution vivante pour ne pas perdre sa force. Un oui donné jadis à un traité peut légitimement se muer en un non ultérieur sous la pression des circonstances modifiées. S'il est question, dans l'introduction du Concordat du Reich, d'une réglementation « durable » des rapports entre l'Etat et l'Eglise, on ne peut jamais y voir une durée qui va jusqu'à menacer à l'extrême l'existence de l'Etat et la paix de la communauté nationale à l'intérieur et à l'étranger. L'appel fait à la « fidélité allemande » ne peut convaincre avec efficacité que lorsqu'il sort de la bouche de ceux qui reconnaissent en paroles et en actes que la nation allemande est la valeur suprême et première pour laquelle ils travaillent. La fidélité allemande n'est pas une fidélité à la lettre d'un traité jusqu'à la destruction, la fidélité allemande est une fidélité à la nation allemande pour toujours et en toute circonstance.

L'activité et les préoccupations du parti et de l'Etat ne visent que le bien et la grandeur de cette nation.

« L'encyclique pontificale et ses dessous politiques ».

La Deutsche diplomatische Korrespondenz *a publié une réponse à l'encyclique, reproduite dans le* Voelkische Beobachter *du 26 mars 1937.*

Cette réponse était précédée des lignes suivantes du journal nationalsocialiste :

Tout d'abord le Saint-Siège a cru se procurer un abri moral nécessaire et se protéger contre d'éventuels reproches d'exclusivisme en publiant quelques jours auparavant une lettre contre le danger mondial du bolchevisme. Ensuite, une encyclique du Pape a été adressée à la population catholique d'Allemagne, mais aussi à tout le reste du monde, qui attaque directement le gouvernement allemand pour son attitude envers le Concordat.

Le journal hitlérien publie alors la réponse de la Deutsche diplomatische Korrespondenz *sous le titre : « Encyclique pontificale avec ses dessous politiques ».*

Un premier point extraordinaire à noter, c'est que pendant que des tractations diplomatiques pour la solution des questions discutées sont pendantes, un des contractants divulgue devant l'opinion publique mondiale les différends actuels d'une façon intentionnellement surprenante, de telle manière que le reproche de déloyauté est lancé et que donc la cause des difficultés existantes est attribuée d'une façon unilatérale et arbitraire à l'autre partie contractante (1).

Mais, autant le procédé comme tel est extraordinairement étonnant (2), autant la thèse affirmée paraît intenable. Cette dernière oublie tout d'abord que le

(1) *La D. C.* emprunte à la *Reichspost* (27. 3. 37), la réponse que voici : « Dans ces reproches, la *Korrespondenz* oublie que l'encyclique ne traite pas de politique extérieure mais combat des erreurs religieuses, met les catholiques allemands en garde contre de faux prophètes et les exhorte à la fidélité et à l'endurance. Ce sont là uniquement des choses qui ne concernent guère la diplomatie et ses usances, mais qui regardent directement le magistère de l'Eglise et le mandat que Dieu lui a donné... »

(2) « Que le « procédé étonnant » de la lecture de l'encyclique ait été nécessaire pour que la lettre puisse parvenir aux catholiques allemands, c'est une évidence pour tous ceux qui savent que la presse catholique dans le Reich allemand a été détruite... » (*Ibid.*)

Concordat, dans la forme où il a été conclu dans l'été de 1933, n'est en tout cas resté, quant à son effet, qu'un traité de cadre et que les décisions d'application préparées déjà dans l'été de 1934, entre les mandataires de l'épiscopat allemand et les négociateurs du Reich, n'ont pas pu entrer en vigueur par suite de l'attitude négative du Vatican, qui ne sembla pas estimer nécessaire, à ce moment, d'approuver les arrangements (1).

Il est dans la nature des choses que l'absence d'une réglementation nette de ce qui touche spécialement à la vie quotidienne de la population, causa forcément des lacunes qui se sont élargies sans cesse jusqu'à devenir des malentendus et des différences d'opinion sur l'interprétation et sur l'effet des principes conclus. Le reproche d'une culpabilité unilatérale de l'Etat et même d'une rupture intentionnelle du traité n'est donc d'aucune façon justifié. Mais il va de soi que dans ces circonstances et conditions, la confiance réciproque entre les autorités politiques et ecclésiastiques n'a cessé de s'éloigner de la base primitivement trouvée et que cela a eu des conséquences pratiques.

Lorsque l'Eglise exprime le reproche que notamment dans le domaine scolaire les autorités ecclésiastiques n'ont plus la liberté (*Spielraum*) nécessaire à leur activité, il y a d'abord à rappeler que précisément sur ce terrain les représentants de l'Eglise catholique disposaient *tout à fait unilatéralement* de moyens importants d'influence sur la population.

Ces moyens, pour ce qui est des questions extrareligieuses, pouvaient ne pas paraître dangereux seulement tant qu'exista la garantie que le but immuable de l'Etat nationalsocialiste, celui de réaliser dans tous ses membres la communauté nationale, serait appuyé et favorisé pratiquement et sans réserve aucune par le clergé. Inutile de dire qu'une telle confiance ne pouvait pas et ne peut pas être justifiée sans conditions, mais que ces tendances se heurtaient de la part des catholiques — et cela avec la collaboration ouverte de leurs autorités à l'étranger — sans cesse à des résistances actives et passives.

L'explication que précisément sur ces points beaucoup d'autorités ecclésiastiques ont donnée sur l'exécution du Concordat, ne correspondait donc pas à l'esprit de ce Concordat, puisque pratiquement l'explication de tous les différends eut lieu par les autorités ecclésiastiques de telle façon que la polémique menée publiquement et du haut de la chaire sous la protection de ce Concordat fournissait aux adversaires du Reich souvent des renseignements tendancieux contre la nation et la patrie.

Il est nécessaire de montrer cet aspect du problème.

Les expériences de l'histoire, surtout lorsqu'il s'agissait des relations entre la Curie et la nation allemande, devraient pousser cette Curie à prouver que les efforts faits pour unir la nation ne seront nullement entravés ou même combattus directement ni indirectement par l'Eglise. D'autant plus qu'en d'autres occasions, l'Eglise catholique a très bien prouvé qu'elle est capable de s'adapter aux nécessités de l'Etat, et cette adaptation serait ici en ce cas particulièrement à sa place. Du reste, dans ces occasions, l'Eglise catholique en a constaté de bons effets.

La susceptibilité de nombreux Allemands en cette matière doit être particulièrement compréhensible lorsqu'on constate que l'intérêt manifesté par la diplomatie vaticane envers les tendances nationales du peuple allemand s'est souvent exprimée, dans l'histoire du passé, d'une façon négative. Cette sensibilité n'est pas diminuée lorsqu'on constate qu'envers d'autres Etats animés par des tendances semblables à celles de la politique allemande, le Vatican n'a réagi d'aucune façon, en tout cas pas même approximativement, dans une mesure semblable à celles pratiquées en Allemagne (1).

A ce propos, de récents incidents dans un grand Etat européen où il s'agissait de la question d'éliminer l'instruction religieuse dans certaines régions (2), sans qu'on ait pu constater une forte réaction des milieux ecclésiastiques autorisés, n'ont pas passé inaperçus ici. Pour le reste, il ne faut pas oublier en cette matière, que le système de l'école commune dont il s'agit ici en premier lieu, existait depuis longtemps par exemple en Hesse et à Bade sans que cela ait empêché dans le passé que le parti spécialement proche du Vatican participât au gouvernement dans ces pays et se contentât donc de cette situation.

Si l'on examine donc les causes et les effets de l'encyclique pontificale, on ne pourra nullement en conclure que cette encyclique soit heureuse ou utile. A l'intérieur du Reich allemand, elle provoquera de l'étonnement, car on pourrait en déduire l'existence d'intentions qui visent à rendre une partie de la nation allemande méfiante ou hostile envers son gouvernement.

Elle aura en tout cas le pénible effet que les ecclésiastiques qui pouvaient, sous la protection du Concordat, travailler à l'intérieur de la communauté nationale contre les nouvelles idées de l'Etat se sentiront encouragés et appuyés. Et enfin elle provoquera forcément l'impression, à l'intérieur et à l'étranger, qu'elle vise à faire, contre la patrie des catholiques allemands, le jeu des forces hostiles au Reich.

Or, il était du premier devoir et de l'intérêt de l'Eglise catholique de prévenir, dès le début, tout soupçon de ce genre ou d'y couper court, si réellement l'Eglise catholique veut créer la conviction que l'activité de ses représentants ne peut en aucune circonstance et jamais être contraire à l'intérêt du Reich et de la nation allemands et veut uniquement servir des fins religieuses et morales.

Pour le reste, le Saint-Siège ici devrait se demander si l'approbation que sa conduite obtint de plusieurs côtés, provient réellement de ce que les approbateurs sont animés d'un même esprit que l'Eglise. Tous ceux qui prennent position sur ces questions discutées devraient avant tout et tout d'abord expliquer leur propre attitude devant ces problèmes en tant que tels et ne pas se laisser aller à lancer, par raison de propagande et pour des motifs de politique extérieure, des affirmations dont ils se garderaient sagement de les soutenir pour l'amour de ces affirmations mêmes.

Précisément, les décisions du Vatican auraient dû tenir compte davantage de l'expérience que ces troubles de politique extérieure introduits ainsi dans le conflit, non seulement ne facilitent pas la suppression des différends et des difficultés de ce genre, mais les rendent au contraire très compliquées.

---

(1) « C'est là une circonlocution servant à désigner une pratique notoirement faite pour cacher que l'exécution véritable sur beaucoup de points contredit tant la la lettre que l'esprit du Concordat. Et cela non pas par quelque divergence d'opinion, mais de propos délibéré, comme de nombreuses déclarations d'hommes compétents le prouvent. » (*Ibid.*)

(1) « Il suffit de jeter un coup d'œil sur le texte de l'encyclique pour se convaincre que cette affirmation est insoutenable.. En réalité, la lettre est un appel très insistant et très paternel pour que soient supprimées les occasions, hélas ! vraiment nombreuses, de méfiance. » (*Ibid.*)

(2) Le *V. B.* ajoute : Alsace-Lorraine.

3° L'encyclique et la presse.

1° Cité du Vatican.

*L'*Osservatore Romano, *suivant son habitude, a relevé dans les numéros qui ont suivi la publication de l'encyclique quelques commentaires de presse. Nous donnons ici la liste de ces notes :*

Osservatore Romano (22-23. 3. 37) :
« Veritas in charitate », par M.
— (24. 3. 37) :
« Dopo l'Enciclica sulla Chiesa in Germania ».
— (27. 3. 37) :
« La stampa e l'Enciclica sulla situazione della Chiesa in Germania. »
— (28. 3. 37) :
« La Pasqua delle tre Encicliche », par T.

2° Presse parisienne.

Comme il a été fait lors du discours La vostra presenza *de S. S. Pie XI aux réfugiés espagnols en Italie, le 14 septembre 1936* (D. C., *n°* 810), *nous notons ici les différents titres dont les journaux ont fait précéder la reproduction soit du résumé, soit du texte même de l'encyclique pontificale. Nous suivons dans cette énumération l'ordre alphabétique des journaux :*

Action Française (22. 3. 37) :
Une encyclique du Pape aux catholiques allemands. « L'Eglise saura s'il le faut résister à la contrainte physique. »
— (23. 3. 37) :
L'encyclique contre le nationalsocialisme provoque un vif mécontentement dans l'entourage du Führer.
— (24. 3. 37) :
L'encyclique aux évêques allemands. — La tension s'accentue entre le Reich et le Vatican. L'ambassadeur allemand sera-t-il rappelé ?
— (25. 3. 37) :
Le nationalisme français et le nationalisme allemand. Les encycliques, par PELLISSON.
— (26. 3. 37) :
L'organe de la Wilhelmstrasse répond à l'encyclique.
— (31. 3. 37) :
Comment le Reich répondra-t-il à l'encyclique du Pape ? — Le Vatican et le Reich.
Aube (23. 3. 37) :
Contre le kulturkampf nazi. Une nouvelle encyclique sur la politique religieuse du IIIe Reich.
— (24. 3. 37) :
L'Allemagne dénoncera-t-elle le Concordat ? Son ambassadeur au Vatican a été chargé de protester contre l'encyclique pontificale.
— (25. 3. 37) :
L'autre encyclique, par GEORGES BIDAULT. — *L'Osservatore Romano* reproche à la presse italienne la façon dont elle a présenté l'encyclique contre le nazisme.
— (26. 3. 37) :
Une déclaration du cardinal Verdier à propos des deux encycliques.
— (1. 4. 37) :
Après l'encyclique. Le IIIe Reich et les catholiques. Comment expliquer l'absence de réaction des chefs du régime devant les condamnations pontificales ?, par AUGUSTE WAAST.
— (3. 4. 37) :
Les catholiques sont « plus forts que nous ». Ainsi s'est exprimée une personnalité hitlérienne.
Ce Soir (23. 3. 37) :
Une nouvelle querelle entre le Vatican et le Reich.
La presse hitlérienne remet en honneur la thèse du « chiffon de papier », par GEORGES THÉBAUT.
Croix (23. 3. 37) :
Le kulturkampf nazi. Une encyclique du Saint-Père aux évêques d'Allemagne sur la situation de l'Eglise catholique dans le IIIe Reich. Dimanche, dans toutes les églises d'Allemagne, lecture a été faite de l'encyclique.
— (24. 3. 37) :
Après la publication de l'encyclique contre le nazisme. — La publication de l'encyclique contre le nationalsocialisme allemand. — Les folies des racistes allemands. Jamais à court d'arguments, ils prétendent démontrer que le Christ est antisémite.
— (25. 3. 37) :
L'encyclique sur le nationalsocialisme. Une note importante de l'*Osservatore Romano*.
— (30. 3. 37) :
L'encyclique *Mit brennender Sorge* (texte de l'encyclique).
Croix du Dimanche (28. 3. 37) :
Hitler n'est pas épargné. — Dans la lumière de Pâques. Coup sur coup... deux encycliques, par M. VINCENT.
Echo de Paris (22. 3. 37) :
Une encyclique sur les violations du Concordat allemand.
— (23. 3. 37) :
Après des années de patience, le Pape adresse au Reich une protestation énergique et une dernière sommation. La rupture sera marquée par un Livre blanc, par CHARLES PICHON. — L'encyclique du Pape aux évêques allemands.
— (24. 3. 37) :
La condamnation de l'hitlérisme. Une protestation allemande au Vatican. Le Concordat sera-t-il dénoncé ? par CH. P.
— (26. 3. 37) :
L'encyclique sur l'Allemagne porte un coup très grave au prestige moral du IIIe Reich, par CHARLES PICHON.
— (29. 3. 37) :
Le nouveau kulturkampf. L'évêque de Berlin invite les parents à protester par écrit contre l'éviction des écoles catholiques.
— (31. 3. 37) :
Si la France avait un gouvernement national..., par HENRI DE KÉRILLIS.
On suit attentivement, en Alsace et Lorraine, la lutte menée sur le terrain confessionnel dans le Reich, par PAUL BOURSON.
— (2. 4. 37) :
En Allemagne après l'encyclique. Un silence de mort autour du document pontifical... Mais l'événement occupe le cœur de tous les catholiques allemands, par ROBERT D'HARCOURT.
Ere Nouvelle (23. 3. 37) :
Editorial.
Eveil des Peuples (4. 4. 37) :
Regards sur le monde. L'encyclique sur le racisme hitlérien, par MAURICE COQUELIN.
Excelsior (23. 3. 37) :
Dans son encyclique contre le nationalsocialisme, le Pape condamne formellement le racisme et dénonce les persécutions du Reich hitlérien contre les catholiques allemands.
— (24. 3. 37) :
Le Reich proteste officiellement contre l'encyclique et songerait à dénoncer le Concordat.
— (29. 3. 37) :
La tension s'aggrave entre les autorités nationalsocialistes et les catholiques.
Figaro (23. 3. 37) :
L'encyclique sur le Concordat allemand. Le Pape

*

contre l'hitlérisme. En s'attaquant à la foi, les gouvernants du Reich s'exposent à dresser contre eux l'union de toutes les églises chrétiennes, par G. Goyau.
— (24. 3. 37) :
Après l'encyclique pontificale. La dénonciation du Concordat est envisagée à Berlin. « Aucun traité n'est sacro-saint », écrit le *Voelkischer Beobachter.*
— (29. 3. 37) :
La tension entre le Reich et l'Eglise s'est ouvertement manifestée à l'occasion de la grande fête religieuse.
Homme Libre (25. 3. 37) :
Hitler et l'Eglise. La tension entre le Reich et le Vatican provoquera-t-elle la dénonciation du Concordat ?, par R. G.
Humanité (24. 3. 37) :
Après l'encyclique du Pape. Hitler déclare la guerre aux catholiques. La Gestapo a perquisitionné chez Mgr von Preysing, évêque de Berlin. Le Führer interdit aux S. S. de baptiser leurs enfants.
— (30. 3. 37) :
Pâques en Allemagne. Catholiques et protestants flétrissent la dictature hitlérienne.
Information (24. 3. 37) :
Le Pape et le Führer, par R. V.
Intransigeant (23. 3. 37) :
« L'Eglise catholique trouble la paix intérieure du Reich », prétend le *Voelkischer Beobachter*, par Yves Le Dantec.
— (24. 3. 37) :
La Gestapo perquisitionne chez l'évêque de Berlin. Les enfants de S. S. ne doivent plus être baptisés, par Yves Le Dantec. — Au fil des heures. La foi allemande, par Gallus.
— (25. 3. 37) :
Faisons le point... Hitler contre le Vatican, par Jean Thouvenin.
— (30. 3. 37) :
Au fil des heures. L'Allemagne et l'Eglise, par Gallus.
— (1. 4. 37) :
Au fil des heures. Un revenant, par Gallus.
Jeune République (28. 3. 37) :
Christianisme, communisme et nazisme. Deux encycliques.
Jour (23. 3. 37) :
Berlin est mécontent de la lettre pontificale. La presse allemande la passe entièrement sous silence, par Georges Aguesse. — Le Pape condamne la conception nazie du droit.
— (24. 3. 37) :
Une protestation du Reich auprès du Saint-Siège. A la suite de l'encyclique condamnant le nazisme.
— (27. 3. 37) :
La tension entre le Reich et le Vatican. Les évêques allemands s'inquiètent de l'éducation de la jeunesse.
Journal (23. 3. 37) :
Dans une lettre encyclique, le Pape déplore les violations du Concordat par l'Etat nationalsocialiste. — Commentaires allemands, par G. B.
— (30. 3. 37) :
La querelle entre le Reich et le Vatican menace de s'envenimer.
— (1. 4. 37) :
Le III[e] Reich réalisera-t-il la séparation de l'Eglise et de l'Etat ? par Georges Blun.
Journal des Débats (23. 3. 37) :
La situation de l'Eglise catholique dans le Reich. La lettre encyclique du Pape aux évêques allemands.
— (24. 3. 37) :
Autour de l'encyclique. Le Saint-Siège et l'Allemagne.
Liberté (24. 3. 37) :
Dans une nouvelle encyclique, le Pape condamne le racisme et proteste contre les violations du Concordat conclu avec le Reich.
Matin (22. 3. 37) :
Une encyclique du Pape contre la violation du Concordat dans le III[e] Reich. Sévère condamnation du racisme.
— (23. 3. 37) :
Le Pape condamne le racisme et proteste contre les violations répétées du Concordat par le III[e] Reich. Dans la même encyclique, il stigmatise la répudiation unilatérale des traités. — L'encyclique du Pape à l'épiscopat allemand est considérée à Berlin comme une provocation. « L'intérêt du peuple, dit un journal officieux, doit primer toujours et dans tous les cas la fidélité aux accords signés par le Reich. » — Extrême réserve à Rome.
— (24. 3. 37) :
Berlin proteste auprès du Vatican contre l'encyclique papale. — La menace d'une dénonciation du Concordat n'émeut guère les milieux du Vatican.
— (26. 3. 37) :
Les relations entre le Reich et le Saint-Siège.
— (27. 3. 37) :
Les évêques allemands et l'Etat nationalsocialiste.
Nation (3. 4. 37) :
La politique allemande. Après l'encyclique contre l'hitlérisme, par XXX.
Œuvre (23. 3. 37) :
Le Pape contre l'hitlérisme.
— (24. 3. 37) :
Le conflit entre Berlin et le Vatican.
— (25. 3. 37) :
Où le Saint-Père se brouille avec tout le monde, par G. de La Fouchardière.
— (27. 3. 37) :
Pâques dans le III[e] Reich. L'évêque de Berlin dénonce en chaire la violation des traités. — Bénédiction *urbi et orbi*. Seule l'ambassade d'Allemagne n'était pas représentée.
Ordre (22. 3. 37) :
Le Pape nous doit une encyclique contre le fascisme et l'hitlérisme. Pourquoi la dernière encyclique ne vise-t-elle que les seuls communistes ? — Emile Buré.
— (24. 3. 37) :
Autour de la politique. Ah ! si la France avait un vrai gouvernement national, quelle partie elle aurait à jouer en Europe et dans le monde ! par Emile Buré. — Après l'encyclique contre la doctrine nazie. Le Reich proteste auprès du Vatican.
— (25. 3. 37) :
Il faut convenir que le Pape n'y va pas, comme on dit dans le profane, par quatre chemins.
Paris-Midi (24. 3. 37) :
Après l'éclat italien au Comité de non-intervention, Trois grandes forces morales : le Vatican, la S. D. N. et l'Amérique, prennent position contre les dictatures, par J. Piersat.
Paris-Soir (23. 3. 37) :
Le Souverain Pontife reproche à l'Allemagne d'attenter à la liberté de l'Eglise. A Berlin on parle de dénoncer le Concordat, par Robert Lorette.
— (25. 3. 37) :
Le Pape ne prendra pas l'initiative de rompre le Concordat avec Berlin, par Henry du Gué.
— (26. 3. 37) :
Autour de deux encycliques. Le cardinal Verdier déclare à *Paris-Soir*, par Hubert Forestier.
Petit Démocrate (28. 3. 37) :
Autour des événements. La condamation du communisme et du nazisme par le Saint-Siège, par Robert Cornilleau.
Petit Journal (23. 3. 37) :
La condamation du racisme par le Pape a fait une vive impression en Allemagne.
— (24. 3. 37) :
Le Pape est-il « coupable de complot contre la sûreté

de l'Etat allemand » ? Vers une rupture entre Hitler et le Vatican, par PAUL RISTELHUEBER. — C'est d'accord avec l'épiscopat allemand que le Pape publia son encyclique.

— (27. 3. 37) :
L'épiscopat allemand est inquiet.

— (29. 3. 37) :
Les cérémonies de Pâques ont mis en relief la tension accrue entre le Reich et le Vatican. A Berlin et à Munich, les évêques appellent les fidèles à la résistance. — Après la cérémonie, le Pape a étudié la situation en Allemagne. — A Rome, l'ambassadeur d'Allemagne auprès du Saint-Siège n'assiste pas à la messe de Saint-Pierre.

Petit Parisien (22. 3. 37) :
Une encyclique pontificale condamne sévèrement les doctrines racistes du Reich.

— (23. 3. 37) :
On parle en Allemagne de dénoncer le Concordat.

— (24. 3. 37) :
Le Reich proteste officiellement contre l'encyclique.

Populaire (23. 3. 37) :
L'encyclique du Pape a condamné la doctrine nazie.

— (24. 3. 37) :
Après l'encyclique papale contre le nazisme. Le chargé d'affaires allemand près le Vatican fait une démarche de protestation.

République (23. 3. 37) :
Ni hitlérisme ! Ni communisme !, dit le Vatican.

— (24. 3. 37) :
Pie XI contre Hitler.

— (25. 3. 37) :
Le IIIe Reich dénoncera-t-il le Concordat ?

— (26. 3. 37) :
Le fait du jour. Le Vatican, l'Allemagne et l'Autriche, par JEAN-PIERRE GÉRARD.

— (1. 4. 37) :
En Allemagne. La bataille religieuse semble s'intensifier. La réconciliation Hitler-Ludendorff ranimera-t-elle la lutte ? par J.-P. G.

Sept (26. 3. 37) :
L'Eglise et le monde. Une encyclique sur le nazisme.

— (2. 4. 37) :
Mit brennender Sorge. L'encyclique sur le nazisme, par KURT TURMER.

Temps (23. 3. 37) :
Une encyclique contre les violations du Concordat dans le Reich. — La lettre encyclique du Pape aux évêques allemands.

— (27. 3. 37) :
Bulletin du jour. Le Reich et le Saint-Siège.

Vendredi (26. 3. 37) :
Les quatre coins. Eux et nous, par V. — Sur deux encycliques, par MINIMUS.

Victoire (23. 3. 37) :
Dans une encyclique aux évêques du Reich... Le Pape condamne l'erreur hitlérienne. « L'Allemagne, dit-il, a érigé en règle générale d'éluder les pactes, de les rendre nuls ou de les violer... »

— (24. 3. 37) :
Après l'encyclique. Berlin envisagerait la dénonciation du Concordat. — En Allemagne, hitlérisme et catholicisme, par GEORGES BIENAIMÉ.

— (26. 3. 37) :
Contre les nouvelles idoles, par ANDRÉ LICHTENBERGER.

Vie Catholique (27. 3. 37) :
Une encyclique sur la politique religieuse du IIIe Reich.

— (3. 4. 37) :
Trois lettres pontificales, par M. le chanoine CHEVROT. — L'encyclique *Mit Brennender Sorge* (texte de l'encyclique).

Vu (31. 3. 37) :
Un cri d'alarme du Pape. Au-dessus des nations, des classes et des partis. Pie XI, dans son message aux évêques allemands comme dans son encyclique contre le communisme, rappelle la doctrine catholique en matière gouvernementale et en matière sociale, par PAUL LESOURD.

***

La longueur des trois documents pontificaux contenus dans ce fascicule ne permet pas de publier en même temps les extraits de presse empruntés aux principaux articles dont on vient de dire la liste, d'ailleurs incomplète en ce moment, car il y manque la mention des articles de la presse étrangère.

*Néanmoins nous ferons une exception pour le commentaire publié par l'*Osservatore Romano *et que nous traduisons ci-après* in extenso.

*Avant de donner cette traduction, nous croyons intéressant de reproduire le résumé d'un grand article paru dans l'*Osservatore Romano *du* 17 *mars et qui fut signalé à la* Croix (18. 3. 37) *par son correspondant romain en ces termes :*

L' « Osservatore Romano » dénonce les violations du Concordat en Allemagne.

L'*Osservatore Romano* dénonce, dans une longue note sur la situation religieuse en Allemagne, les violations que subit le Concordat dans le domaine de l'éducation.

« Le caractère flagrant de la violation des pactes solennels conclus à propos de l'école et de l'éducation ressort, de façon incontestable, du fait que le Concordat, voulu et réalisé par le régime actuel, par ses hommes et par son chef, avait résolu ce problème en établissant les droits, les devoirs et les moyens des deux parties.

» Or, tout cela est contesté : le droit à l'éducation devient exclusif et totalitaire pour l'une des parties ; les devoirs sont de ce fait méconnus et les moyens que la liberté scolaire reconnaissait à l'autre partie sont brisés.

» On prend pour prétexte l'inscription presque totale des élèves à l'école unique. Ce prétexte découvre la manœuvre par laquelle on a tenté de se servir de la volonté des parents, qui devait constituer une sauvegarde pour l'éducation chrétienne, pour porter un coup mortel contre l'école confessionnelle.

» En effet, les parents ayant été mis en état, non pas de choisir, mais de se plier, on exploite leurs voix, exprimées dans ces conditions, comme des manifestations libres de leur volonté contre l'école chrétienne pour l'école non chrétienne et antichrétienne. »

Le journal du Vatican dit qu'en Bavière, où les écoles catholiques réunissaient 80 pour 100 des jeunes Allemands, 48 maisons d'éducation confessionnelle ont été fermées depuis Noël et qu'à Pâques 103 autres subiront le même sort.

Après avoir enregistré une déclaration du ministre Wagner, qui aurait dit que l'Etat réalisera à tout prix l'école unique, l'*Osservatore Romano* ajoute :

« La lutte scolaire ne constitue qu'un aperçu du conflit. Le problème engage dans les mêmes termes non seulement l'instruction et la formation de la jeunesse, mais toute la vie et l'éducation du pays.

» Sur le plan du nouveau génie éducateur, des épisodes significatifs continuent à éclairer le chemin dans lequel on a décidé de s'engager pour

entraîner, si cela était possible, la destruction du christianisme. »

Dans l'énumération de ces « épisodes significatifs », l'*Osservatore Romano* rapporte notamment, sur la foi d'une lettre ouverte d'un pasteur protestant, les propos attribués à M. Kerrl, ministre des Cultes, qui aurait dit qu'il est « ridicule et inconcluant » de considérer Jésus-Christ comme le Fils de Dieu.

L'*Osservatore Romano* remarque que le ministre n'a jamais démenti ces propos qui, dit-il, violent les instructions que le ministre a lui-même données pour que la foi religieuse des citoyens ne fût pas offensée.

COMMENTAIRE DE L' « OSSERVATORE ROMANO » [1]

« Veritas in charitate ».

Coïncidences significatives.

Hier, dimanche des Rameaux, du haut de toutes les chaires d'Allemagne, a été lue la nouvelle encyclique, signée par Pie XI le dimanche de la Passion. Avec ces coïncidences significatives, nous voulons noter qu'hier c'était également la fête de saint Benoît, sous l'habit duquel, à commencer par saint Boniface, des légions d'apôtres pionniers ont défriché les forêts de la terre et de la pensée pour introduire l'Allemagne dans l'assemblée des nations chrétiennes.

Le sujet suffit déjà pour retenir l'attention générale; il s'agit, en effet, d'un conflit ancien qui va s'accentuant de plus en plus, entre l'Eglise et les pouvoirs publics d'une nation qui, dans ses principales activités, est toujours observée non seulement en Europe mais encore dans le monde entier.

Caractères particuliers de l'encyclique.

La nouvelle encyclique a cependant deux caractères particuliers évidents qui en augmentent l'importance : la valeur dogmatique de la première partie et la valeur parénétique de la seconde; la splendeur de l'éternelle vérité avec l'ardeur de la charité : *Veritas in charitate.*

C'est, tout d'abord, une claire tâche de cette partie de la théologie qui met mieux en lumière l'inconsistance et les dangereuses conséquences des erreurs modernes; l'existence et les attributs de Dieu, la nature et la mission rédemptrice du Christ, l'essence, la propriété, les mérites même civils de la véritable Eglise, la primauté de Rome, sont illustrés dans leur logique interdépendance avec de nouveaux arguments qui pourront également aider les savants promoteurs des disciplines ecclésiastiques.

Ainsi, là où l'on déplore la profanation des paroles et des pensées sacrées, et où l'on revendique la supériorité de la morale catholique et la sainteté du droit naturel, source et règle nécessaire de tout droit positif, l'encyclique offre de précieux enseignements et des armes efficaces pour la défense de la foi et de la morale.

Plusieurs des erreurs doctement réfutées dans l'encyclique se faufilent déjà dans toutes les parties du monde; d'autres, cultivées dans quelques secteurs de la pensée allemande, pourraient facilement être exportées, à l'instar d'un grand nombre de produits de cette industrieuse nation; c'est pourquoi le document pontifical a une valeur universelle, sans compter que la très belle doctrine du corps mystique de Jésus-Christ ne peut nous laisser indifférents sur le sort de n'importe quel membre, d'autant moins qu'il s'agit d'un membre qui s'appelle l'Allemagne.

Espoirs qu'elle fait naître.

Toutefois, il reste toujours vrai que l'intérêt majeur de la nouvelle parole pontificale doit se trouver précisément en Allemagne; cette parole sera indubitablement approuvée sans réserve, elle suscitera un zèle intelligent et affectueux parmi cette population. Nous espérons qu'elle parviendra à éclairer un grand nombre de malheureux — sinon tous — séduits par les nouvelles doctrines, ou égarés par les espérances ou les craintes terrestres.

Mais en dehors de ceux-ci, nous pensons aux apôtres de l'erreur et du mal; si l'expérience nous prévient qu'il ne faut pas présumer, elle nous enseigne également qu'on ne doit pas désespérer, spécialement en face de si lumineuses et si solides doctrines qui défient l'aveuglement des esprits et la dureté des cœurs.

Malgré tout, nous espérons que quelques-uns de nos contradicteurs d'Allemagne qui se déclarent ardents amants de la patrie, en examinant avec le calme qui leur est encore possible cet harmonieux ensemble de doctrines catholiques, y découvriront de précieuses contributions précisément en faveur de la solidité et de la prospérité de l'Etat, et y trouveront des éléments de cette véritable unité, tentée en vain au moyen d'institutions politiques artificieuses, incapables de se diriger, même en recourant aux violences pseudo-légales.

Si la vérité spéculative, malgré sa splendeur, les laisse encore insensibles, qu'ils suivent l'invitation de l'encyclique et qu'ils interrogent l'histoire, spécialement l'histoire des persécutions récentes ou anciennes, et, en retrouvant sous d'autres formes les mêmes idées propres, ils pourront sûrement prévoir le sort de la persécution présente.

L'avenir, l'homme égaré mais de bonne foi peut l'améliorer, car il voit cités souvent, même dans l'encyclique actuelle, les textes de saint Paul, qui enseignent comment un sectateur de l'erreur peut devenir un apôtre de la charité.

Mais surtout s'il continue de lire l'encyclique de Pie XI, il sera plus que jamais sur le chemin de Damas. Nous ne pouvons, en effet, nous persuader qu'un Allemand soit insensible à tant d'auguste et paternelle affection envers des gens de son peuple; insensible à l'honneur que le Saint-Père fait à la nation allemande, en proposant ses héroïques fils à l'admiration du monde entier; insensible au fait que le Pape, en rappelant aux autorités suprêmes de l'Allemagne les droits sacro-saints des consciences, le fait avec cette modération et cette bonté de langage que lui permettent la gravité du sujet et sa responsabilité devant Dieu.

Nous ne pouvons croire non plus qu'un Allemand n'apprécie pas le souhait pontifical de voir l'Allemagne à sa place d'honneur parmi les nations chrétiennes, contre le « satanique fléau » bolcheviste, ni qu'il ne soit aucunement touché par la bénédiction que le Père de la chrétienté répand si pleinement sur une telle partie du peuple allemand, en rappelant en même temps le souvenir des malheureux incarcérés, et en ouvrant aussi son cœur aux égarés et aux persécuteurs, oublieux des offenses, pour ne vouloir représenter sur terre que l'universelle paternité de Dieu, et se montrer à la fois maître et pasteur inflexible dans la vérité, inlassable dans la charité.

---

(1) Cf. *Osservatore Romano* (22-23. 3. 37). Les sous-titres sont de *la D. C.*

Sur le communisme athée

ENCYCLIQUE

Divini Redemptoris (19. 3. 37)

PIE XI, PAPE.

VÉNÉRABLES FRÈRES,

SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

1. — La promesse d'un Rédempteur illumine la première page de l'histoire humaine ; aussi la ferme espérance de jours meilleurs adoucit le regret du paradis perdu et soutint le genre humain cheminant au milieu des tribulations ; mais, quand fut venue la plénitude des temps, le Sauveur du monde, par son apparition sur terre, combla l'attente et inaugura, dans tout l'univers, une nouvelle civilisation, la civilisation chrétienne, autrement plus parfaite que tous les progrès réalisés jusque-là, au prix de tant d'efforts, chez certains peuples privilégiés.

2. — Mais, la lutte entre le bien et le mal, triste héritage de la faute originelle, continua à sévir dans le monde ; l'ancien tentateur n'a jamais cessé, par ses promesses fallacieuses, de tromper le genre humain. C'est pourquoi, au cours des siècles, on a vu les bouleversements se succéder jusqu'à la révolution actuelle, qui est déjà déchaînée ou qui devient sérieusement menaçante presque partout, peut-on dire, et dépasse, par l'ampleur et la violence, ce qu'on a éprouvé dans les persécutions antérieures contre l'Eglise. Des peuples entiers sont exposés à retomber dans une barbarie plus affreuse que celle où se trouvait encore la plus grande partie du monde à la venue du Rédempteur.

3. — Ce péril si menaçant, vous l'avez déjà compris, Vénérables Frères, c'est le communisme bolchevique et athée, qui prétend renverser l'ordre social et saper jusque dans ses fondements la civilisation chrétienne.

I. — Attitude de l'Eglise en face du communisme.

Condamnations antérieures.

4. — En face d'un pareil danger, l'Eglise catholique ne pouvait se taire et, en fait, elle n'a pas gardé le silence. Le Siège apostolique, qui a pour mission spéciale la défense de la vérité, de la justice, de tous les biens éternels niés et combattus par le communisme, le Siège apostolique, tout particulièrement, n'a pas manqué d'élever la voix. Depuis l'époque où des groupes intellectuels prétendirent libérer la civilisation humaine des liens de la morale et de la religion, Nos prédécesseurs attirèrent l'attention du monde, d'une façon claire et explicite, sur les conséquences de la déchristianisation de la société humaine. Quant au communisme, déjà en 1846, Notre vénéré prédécesseur Pie IX, de sainte mémoire, portait une condamnation solennelle, confirmée plus tard dans le Syllabus, contre « cette doctrine néfaste qu'on nomme le communisme, radicalement contraire au droit naturel lui-même ; pareille doctrine, une fois admise, serait la ruine complète de tous les droits, des institutions, des propriétés et de la société humaine elle-même » (1). Plus tard, Notre prédécesseur Léon XIII, d'immortelle mémoire, dans son Encyclique *Quod Apostolici muneris*, définissait le communisme : « Une peste mortelle qui s'attaque à la moelle de la société humaine et qui l'anéantirait. » (2) Avec clairvoyance Léon XIII montrait qu'à l'origine de l'athéisme des masses, en cette époque de progrès technique, se trouve une philosophie qui, depuis des siècles, tente de séparer la science et la vie de la foi et de l'Eglise.

Actes du présent Pontificat.

5. — Nous-même, durant Notre pontificat, Nous avons souvent dénoncé, et avec une pressante insistance, les courants d'athéisme qui croissent d'une façon alarmante. En 1924, quand Notre mission de secours revenait des pays de l'Union soviétique, Nous avons protesté contre le communisme, dans une allocution spéciale, qui s'adressait au monde entier (3). Dans Nos Encycliques *Miserentissimus Redemptor* (4), *Quadragesimo anno* (5), *Caritate Christi* (6), *Acerba animi* (7), *Dilectissima Nobis* (8), Nous avons fait entendre une solennelle protestation contre les persécutions déchaînées en Russie, au Mexique et en Espagne. On

---

(1) Lettre encycl. *Qui pluribus*, 9 nov. 1846 (*Acta Pii IX*, vol. I, p. 13) [cf. *Lettres apost. de Pie IX*, Bonne Presse, pp. 176-199]. Cf. *Syllabus*, § IV (*A. A. S.*, vol. III, p. 170) [cf. *Q. A.*, t. XIII, pp. 2-3].

(2) Lettre encycl. *Quod Apostolici muneris*, 28 déc. 1878 (*Acta Leonis XIII*, vol. I, p. 46) [*Lettres apost. de Léon XIII*, t. I, pp. 26-41].

(3) 18 déc. 1924 : *A. A. S.*, vol. XVI (1924), pp. 494, 495 [cf. *D. C.*, t. 19, col. 15-22].

(4) 8 mai 1928 : *A. A. S.*, vol. XX (1928), pp. 165-178 [*ibid.*, col. 1283-1295].

(5) 15 mai 1931 : *A. A. S.*, vol. XXIII (1931), pp. 177-228 [*ibid.*, t. 25, col. 1403-1450].

(6) 3 mai 1932 : *A. A. S.*, vol. XXIV (1932), pp. 177-194 [*ibid.*, t. 27, col. 1411-1424].

(7) 29 septembre 1932 : *A. A. S.*, vol. XXIV (1932), pp. 321-332 [*ibid.*, t. 28, col. 579-587].

(8) 3 juin 1933 : *A. A. S.*, vol. XXV (1933), pp. 261-274 [*ibid.*, t. 29, col. 1539-1548].

n'a pas encore oublié les allocutions que Nous prononcions l'an dernier, lors de l'inauguration de l'Exposition mondiale de la presse catholique, dans l'audience accordée aux réfugiés espagnols et dans Notre message à l'occasion de la fête de Noël. Même les ennemis les plus acharnés de l'Eglise, qui dirigent de Moscou cette lutte contre la civilisation chrétienne, témoignent, par leurs attaques incessantes en paroles et en actes, que la Papauté continue fidèlement, encore de nos jours, à défendre le sanctuaire de la religion chrétienne et qu'elle a mis en garde contre le péril communiste plus souvent et d'une manière plus persuasive que n'importe quel autre pouvoir public de ce monde.

Nécessité d'un nouveau document solennel.

6. — Malgré ces avertissements paternels plusieurs fois renouvelés et qu'à Notre grande satisfaction vous avez, Vénérables Frères, fidèlement communiqués et commentés à vos fidèles, en plusieurs lettres pastorales récentes, même en des lettres collectives, malgré tout, propagé par d'habiles agitateurs, le danger va s'aggravant de jour en jour. C'est pourquoi il est de Notre devoir, croyons-Nous, d'élever à nouveau la voix en un document plus solennel, selon l'habitude du Siège apostolique, Maître de vérité ; du reste, un pareil document répond au désir de tout l'univers catholique. L'écho de Notre voix, Nous en avons la ferme confiance, sera entendu partout où se trouvent des esprits libres de préjugés et des cœurs sincèrement désireux du bien de l'humanité ; d'autant plus que Notre parole est aujourd'hui douloureusement confirmée par le spectacle des fruits amers produits par les idées subversives. Les effets que Nous avions prévus et annoncés se multiplient terriblement ; ils se réalisent dans les pays déjà dominés par le communisme ou ils menacent tous les autres pays du monde.

7. — Nous voulons donc encore une fois, dans une brève synthèse, exposer les principes du communisme athée, tels qu'ils se manifestent surtout dans le bolchevisme, et montrer ses méthodes d'action. A ces faux principes, Nous opposerons la lumineuse doctrine de l'Eglise, Nous indiquerons de nouveau, avec insistance, par quels moyens la civilisation chrétienne, la seule « Cité » vraiment « humaine », peut échapper à ce fléau satanique et se développer encore davantage pour le véritable bien-être de l'humanité.

II. — Doctrine et fruits du communisme.

La doctrine.

Pseudo-idéal.

8. — Le communisme d'aujourd'hui, d'une manière plus accusée que d'autres mouvements semblables du passé, renferme une idée de fausse rédemption. Un pseudo-idéal de justice, d'égalité et de fraternité dans le travail, imprègne toute sa doctrine et toute son activité d'un certain faux mysticisme qui communique aux foules, séduites par de fallacieuses promesses, un élan et un enthousiasme contagieux, spécialement en un temps comme le nôtre, où par suite d'une mauvaise répartition des biens de ce monde règne une misère anormale. On vante même ce pseudo-idéal, comme s'il avait été le principe d'un certain progrès économique : quand il est réel, ce progrès s'explique par bien d'autres causes, comme l'intensification de la production industrielle dans des pays qui en étaient presque privés, la mise en valeur d'énormes richesses naturelles, l'emploi de méthodes brutales pour faire d'immenses travaux à peu de frais.

Matérialisme évolutionniste de Marx.

9. — La doctrine que le communisme cache sous des apparences, parfois si séduisantes a aujourd'hui pour fondement les principes du matérialisme dialectique et historique déjà prônés par Marx ; les théoriciens du bolchevisme prétendent en détenir l'unique interprétation authentique. Cette doctrine enseigne qu'il n'existe qu'une seule réalité, la matière, avec ses forces aveugles ; la plante, l'animal, l'homme sont le résultat de son évolution. De même, la société humaine n'est pas autre chose qu'une apparence ou une forme de la matière qui évolue suivant ses lois ; par une nécessité inéluctable elle tend, à travers un perpétuel conflit de forces, vers la synthèse finale : une société sans classes. Dans une telle doctrine, c'est évident, il n'y a plus de place pour l'idée de Dieu, il n'existe pas de différence entre l'esprit et la matière, ni entre l'âme et le corps : il n'y a pas de survivance de l'âme après la mort, et par conséquent nulle espérance d'une autre vie. Insistant sur l'aspect dialectique de leur matérialisme, les communistes prétendent que le conflit, qui porte le monde vers la synthèse finale, peut être précipité grâce aux efforts humains. C'est pourquoi ils s'efforcent de rendre plus aigus les antagonismes qui surgissent entre les diverses classes de la société ; la lutte des classes, avec ses haines et ses destructions, prend l'allure d'une croisade pour le progrès de l'humanité. Par contre, toutes les forces qui s'opposent à ces violences systématiques, quelle qu'en soit la nature, doivent être anéanties comme ennemies du genre humain.

Le sort de la personne humaine et de la famille.

10. — De plus, le communisme dépouille l'homme de sa liberté, principe spirituel de la conduite morale ; il enlève à la personne humaine tout ce qui constitue sa dignité, tout ce qui s'oppose moralement à l'assaut des instincts aveugles. On ne reconnaît à l'individu, en face de la collectivité, aucun des droits naturels à la personne humaine ; celle-ci, dans le

communisme, n'est plus qu'un rouage du système. Dans les relations des hommes entre eux, on soutient le principe de l'égalité absolue, on rejette toute hiérarchie et toute autorité établie par Dieu, y compris l'autorité des parents. Tout ce qui existe de soi-disant autorité et subordination entre les hommes dérive de la collectivité comme de sa source première et unique. On n'accorde aux individus aucun droit de propriété sur les ressources naturelles ou sur les moyens de production, parce qu'ils sont l'origine d'autres biens, et que leur possession entraînerait la domination d'un homme sur l'autre. Voilà précisément pourquoi ce genre de propriété privée devra être radicalement détruit, comme la première source de l'esclavage économique.

11. — En refusant à la vie humaine tout caractère sacré et spirituel, une telle doctrine fait nécessairement du mariage et de la famille une institution purement conventionnelle et civile, fruit d'un système économique déterminé. On nie par conséquent l'existence d'un lien matrimonial de nature juridico-morale qui soit soustrait au bon plaisir des individus ou de la collectivité et, par suite, on rejette l'indissolubilité de ce lien. En particulier, le communisme n'admet aucun lien spécial de la femme avec la famille et le foyer. En proclamant le principe de l'émancipation de la femme, il l'enlève à la vie domestique et au soin des enfants pour la jeter dans la vie publique et dans les travaux de la production collective au même titre que l'homme ; le soin du foyer et des enfants est dévolu à la collectivité. Enfin on retire aux parents le droit de l'éducation, que l'on considère comme un droit exclusif de la communauté, c'est seulement au nom de la communauté et par délégation que les parents peuvent encore l'exercer.

Ce que deviendrait la société.

12. — Que deviendrait donc la société humaine fondée sur de tels principes matérialistes ? Elle serait une collectivité sans autre hiérarchie que celle du système économique. Elle aurait pour unique mission la production des biens par le travail collectif et pour unique fin la jouissance des biens terrestres dans un paradis où chacun « donnerait selon ses forces et recevrait selon ses besoins ». C'est à la collectivité que le communisme reconnaît le droit ou plutôt le pouvoir discrétionnaire d'assujettir les individus au joug du travail collectif, sans égard à leur bien-être personnel, même contre leur propre volonté, et quand il le faut, par la violence. L'ordre moral aussi bien que l'ordre juridique ne serait plus, dès lors, qu'une émanation du système économique en vigueur ; il ne serait fondé que sur des valeurs terrestres, changeantes et caduques. Bref, on prétend ouvrir une ère nouvelle, inaugurer une nouvelle civilisation résultant d'une évolution aveugle : « Une humanité sans Dieu ! »

13. — Enfin quand l'idéal collectiviste sera devenu pour tous une réalité, au terme utopique de cette évolution, où la société ne connaîtra plus les différences de classe, l'Etat politique, aujourd'hui instrument de domination des capitalistes sur les prolétaires, perdra toute sa raison d'être et « disparaîtra de lui-même ». Cependant, en attendant cet âge d'or, le communisme considère l'Etat et le pouvoir politique comme le moyen le plus efficace et le plus universel pour arriver à ses fins.

14. — Vénérables Frères, voilà le nouvel Evangile que le communisme bolchevique et athée prétend annoncer au monde, comme un message de salut et de rédemption ! Système rempli d'erreurs et de sophismes, opposé à la raison comme à la révélation divine ; doctrine subversive de l'ordre social puisqu'elle en détruit les fondements mêmes, système qui méconnaît la véritable origine, la nature et la fin de l'Etat, ainsi que les droits de la personne humaine, sa dignité et sa liberté.

La diffusion.

Promesses éblouissantes.

15. — Mais comment se fait-il qu'un tel système, depuis longtemps dépassé scientifiquement, et démenti par la réalité des faits, puisse se répandre aussi rapidement dans toutes les parties du monde ? C'est que bien peu de personnes ont su pénétrer la vraie nature du communisme ; le plus souvent on cède à la tentation habilement présentée sous les plus éblouissantes promesses. Sous prétexte de ne vouloir que l'amélioration du sort des classes laborieuses, de supprimer les abus réels provoqués par l'économie libérale et d'obtenir une répartition plus équitable des richesses (objectifs parfaitement légitimes, sans aucun doute), en profitant de la crise économique mondiale, le communisme réussit à faire pénétrer son influence même dans les milieux sociaux où par principe on rejette le matérialisme et le terrorisme. Et comme toute erreur contient une part de vrai, cet aspect de la vérité, auquel Nous avons fait allusion, a été mis habilement en relief suivant les temps et les lieux pour cacher au besoin la brutalité repoussante et inhumaine des principes et des méthodes du communisme ; on séduit ainsi des esprits distingués au point d'en faire à leur tour des apôtres auprès des jeunes intelligences trop peu averties pour découvrir les erreurs intrinsèques au système. Les fauteurs de communisme ne manquent pas non plus de mettre à profit les antagonismes de race, les divisions et les oppositions qui proviennent des différents systèmes politiques, enfin le désarroi qui règne dans le camp de la science séparée de Dieu, pour s'insinuer dans les Universités et appuyer les principes de leur doctrine sur des arguments pseudo-scientifiques.

Le libéralisme a frayé la voie au communisme.

16. — Pour comprendre comment le communisme a réussi à se faire accepter sans examen par les masses ouvrières, il faut se rappeler que les travailleurs étaient déjà préparés à cette propagande par l'abandon religieux et moral où ils furent laissés par l'économie libérale. Le système des équipes de travail ne leur donnait même plus le temps d'accomplir les devoirs religieux les plus importants, aux jours de fête ; on ne s'est pas mis en peine de construire des églises à proximité des usines ni de faciliter la tâche du prêtre ; au contraire, on a favorisé le laïcisme et continué son œuvre. On recueille donc l'héritage des erreurs tant de fois dénoncées par Nos prédécesseurs et par Nous-même ; il n'y a pas à s'étonner qu'en un monde déjà largement déchristianisé se propage l'erreur communiste.

Propagande insidieuse et étendue.

17. — De plus, la diffusion si rapide des idées communistes, qui s'infiltrent dans tous les pays grands et petits, civilisés ou moins développés, au point qu'aucune partie du monde n'y échappe, cette diffusion s'explique par une propagande vraiment diabolique, telle que le monde n'en a peut-être jamais vue : propagande dirigée par un centre unique et qui s'adapte très habilement aux conditions des différents peuples ; propagande qui dispose de grands moyens financiers, d'organisations gigantesques, de Congrès internationaux, de forces nombreuses et bien disciplinées ; propagande qui se fait par des tracts et des revues, par le cinéma, le théâtre et la radio, dans les écoles et même dans les Universités, qui envahit peu à peu tous les milieux même les meilleurs, si bien que le poison pénètre presque insensiblement et toujours davantage les esprits et les cœurs.

Conjuration du silence dans la presse.

18. — Un troisième facteur contribue largement à la diffusion du communisme, c'est la conjuration du silence dans une grande partie de la presse mondiale non catholique. Nous disons conjuration, car on ne saurait expliquer autrement le fait qu'une presse aussi avide de commenter les menus incidents de la vie quotidienne ait pu si longtemps garder le silence au sujet des horreurs commises en Russie, au Mexique et dans une grande partie de l'Espagne, qu'elle parle relativement peu d'une organisation mondiale aussi vaste que le communisme dirigé par Moscou. Cette conjuration est due en partie à des raisons inspirées par une politique à courte vue ; elle est favorisée par diverses organisations secrètes, qui depuis longtemps cherchent à détruire l'ordre social chrétien.

Conséquences douloureuses.

Russie et Mexique.

19. — Cependant les douloureux effets de cette propagande sont sous nos yeux. Là où le communisme a pu s'affirmer et dominer — et ici Nous songeons avec une particulière affection paternelle aux peuples de la Russie et du Mexique, — il s'est efforcé par tous les moyens de détruire (et il le proclame ouvertement) la civilisation et la religion chrétiennes jusque dans leurs fondements, d'en effacer tout souvenir du cœur des hommes, spécialement de la jeunesse. Evêques et prêtres ont été bannis, condamnés aux travaux forcés, fusillés et mis à mort de façon inhumaine ; de simples laïques, pour avoir défendu la religion, ont été suspectés, malmenés, poursuivis et traînés en prison et devant les tribunaux.

Horreurs du communisme en Espagne.

20. — Et là où, comme en Notre chère Espagne, le fléau communiste n'avait pas eu le temps encore de faire sentir tous les effets de ses théories, il s'est déchaîné, hélas ! avec une violence plus furieuse. Ce n'est pas l'une ou l'autre église, tel ou tel couvent qu'on a abattus, mais quand ce fut possible, ce sont toutes les églises et tous les couvents et toute trace de la religion chrétienne qu'on a voulu détruire, même quand il s'agissait des monuments les plus remarquables de l'art et de la science ! La fureur communiste ne s'est pas contentée de tuer des évêques et des milliers de prêtres, de religieux et de religieuses, s'en prenant plus particulièrement à ceux et à celles qui justement s'occupaient avec plus de zèle des ouvriers et des pauvres, mais elle fit un nombre beaucoup plus grand de victimes parmi les laïques de toute classe, qui, encore maintenant, chaque jour, peut-on dire, sont massacrés en masse pour le seul fait d'être bons chrétiens ou du moins opposés à l'athéisme communiste. Et cette épouvantable destruction est perpétrée avec une haine, une barbarie, une sauvagerie qu'on n'aurait pas crues possibles en notre temps. Aucun particulier de jugement sain, aucun homme d'Etat, conscient de sa responsabilité, ne peut, sans frémir d'horreur, penser que les événements d'Espagne pourraient se répéter demain en d'autres nations civilisées.

Fruits naturels du système.

21. — Or, on ne peut dire que de telles atrocités soient de ces phénomènes passagers qui accompagnent d'ordinaire toute grande révolution, des excès isolés d'exaspération comme il s'en trouve dans toutes les guerres ; non, ce sont les fruits naturels d'un système qui est dépourvu de tout frein intérieur. Un frein est nécessaire à l'homme pris individuellement comme à l'homme vivant en société. Même les

peuples barbares trouvèrent ce frein dans la loi naturelle gravée par Dieu dans l'âme humaine. Et quand cette loi naturelle fut mieux observée, on vit des nations anciennes monter à un niveau de grandeur qui étonne encore, plus qu'il ne conviendrait, des observateurs superficiels de l'histoire. Mais lorsque du cœur des hommes l'idée même de Dieu s'efface, leurs passions débridées les poussent à la barbarie la plus sauvage.

Lutte contre tout ce qui est divin.

22. — C'est, hélas ! le spectacle qui s'offre à nous : pour la première fois dans l'histoire nous assistons à une lutte froidement voulue et savamment préparée de l'homme contre « tout ce qui est divin » (9). Le communisme est par sa nature antireligieux et considère la religion comme « l'opium du peuple », parce que les principes religieux qui parlent de la vie d'outre-tombe empêchent le prolétaire de poursuivre la réalisation du paradis soviétique, qui est de cette terre.

Le terrorisme.

23. — Mais on ne foule pas aux pieds impunément la loi naturelle et son Auteur : le communisme n'a pu et ne pourra réaliser son but, pas même sur le plan purement économique. Il est vrai qu'en Russie il a contribué à secouer hommes et choses d'une longue et séculaire inertie et à obtenir par des moyens souvent sans scrupules quelque succès matériel ; mais nous savons par des témoignages non suspects, dont certains sont récents, que, de fait, ce qu'il s'était promis, il ne l'a pas atteint ; sans compter l'esclavage que le terrorisme a imposé à des millions d'hommes. Même sur le terrain économique, on ne peut se passer de la morale, du sentiment moral de la responsabilité, pour lequel il n'y a pas de place dans un système aussi matérialiste que le communisme. Pour en tenir lieu, il n'y a que le terrorisme, tel que précisément nous le voyons maintenant en Russie, où les anciens camarades de conspiration et de lutte se détruisent les uns les autres ; un terrorisme qui, au demeurant, ne réussit pas à endiguer la corruption morale ni même à empêcher la désorganisation de la structure sociale.

Une pensée paternelle pour les peuples opprimés en Russie.

24. — En parlant ainsi, Nous ne voulons aucunement condamner en masse les peuples de l'Union soviétique, auxquels Nous portons une affection paternelle. Nous savons que beaucoup d'entre eux gémissent sous le joug qui leur est imposé de force par des hommes souvent étrangers aux véritables intérêts du pays, et Nous reconnaissons que beaucoup d'autres ont été trompés par des espérances fallacieuses. Ce que Nous accusons, c'est le système, ses auteurs et ses fauteurs, qui ont considéré la Russie comme un terrain plus propice pour faire l'expérience d'une théorie élaborée depuis des dizaines d'années, et qui de là continuent à la propager dans le monde entier.

III. — La lumineuse doctrine de l'Église.

25. — Après avoir exposé les ereurs et les moyens d'action violents et trompeurs du communisme bolchevique et athée, il est temps désormais, Vénérables Frères, de leur opposer brièvement la vraie notion de la « Cité humaine », de la Société humaine, telle que Vous la connaissez, et telle que nous l'enseignent la raison et la révélation par l'intermédiaire de l'Eglise *Magistra gentium.*

La réalité suprême : Dieu.

26. — Au-dessus de tous les êtres, il y a l'Etre unique, suprême, souverain, c'est-à-dire Dieu, Créateur tout-puissant de toutes choses, Juge infiniment sage et juste de tous les hommes. Cette réalité suprême de Dieu est la condamnation la plus absolue des impudents mensonges du communisme. Ce n'est point, en effet, parce que les hommes croient en Dieu que Dieu existe ; mais c'est parce que Dieu existe que tout homme, ne fermant pas volontairement les yeux devant la vérité, croit en lui et lui adresse ses prières.

Nature de l'homme et de la famille d'après la raison et la foi.

27. — Ce que la raison et la foi disent de l'homme, Nous l'avons résumé, quant aux points fondamentaux, dans l'encyclique sur l'éducation chrétienne (10). L'homme a une âme spirituelle et immortelle ; il est une personne, admirablement pourvue par le Créateur d'un corps et d'un esprit, un vrai « microcosme », comme disaient les anciens, c'est-à-dire un petit monde, qui vaut (à lui seul) beaucoup plus que l'immense univers inanimé. En cette vie et dans l'autre, l'homme n'a que Dieu pour fin dernière ; par la grâce sanctifiante, il est élevé à la dignité de fils de Dieu et incorporé au Royaume de Dieu dans le Corps mystique du Christ. C'est pourquoi Dieu l'a doté de prérogatives nombreuses et variées : le droit à la vie, à l'intégrité du corps, aux moyens nécessaires à l'existence ; le droit de tendre à sa fin dernière dans la voie tracée par Dieu ; le droit d'association, de propriété, et le droit d'user de cette propriété.

28. — Comme le mariage et le droit à son usage naturel sont d'origine divine, ainsi la

(9) Cf. *II Thessal.*, II, 4.

(10) Lettre encycl. *Divini illius Magistri*, 31 déc. 1929 (*A. A. S.*, vol. XXII, 1930, pp. 49-86) [cf. D. C., t. 23, col. 389-417].

constitution et les prérogatives fondamentales de la famille ont été déterminées et fixées par le Créateur lui-même, et non par les volontés humaines ni par les faits économiques. Dans l'encyclique sur le mariage chrétien (11) et dans Notre encyclique, mentionnée plus haut, sur l'éducation, Nous Nous sommes étendu longuement sur ces questions.

Nature de la société.

Droits et devoirs mutuels de l'homme et de la société.

29. — En même temps Dieu destina l'homme à vivre en société comme sa nature le demande. Dans le plan du Créateur, la société est un moyen naturel, dont l'homme peut et doit se servir pour atteindre sa fin, car la société est faite pour l'homme et non l'homme pour la société. Ce qui ne veut point dire, comme le comprend le libéralisme individualiste, que la société est subordonnée à l'utilité égoïste de l'individu, mais que, par le moyen de l'union organique avec la société, la collaboration mutuelle rend possible à tous de réaliser la vraie félicité sur terre ; cela veut dire encore que c'est dans la société que se développent toutes les aptitudes individuelles et sociales données à l'homme par la nature, aptitudes qui, dépassant l'intérêt immédiat du moment, reflètent dans la société la perfection de Dieu, ce qui est impossible si l'homme reste isolé. Ce dernier but de la société est lui-même, en dernière analyse, ordonné à l'homme, afin que, reconnaissant ce reflet des perfections divines, par la louange et l'adoration, il le fasse remonter à son Créateur. Seul l'homme, seule la personne humaine, et non la collectivité en soi, est doué de raison et de volonté moralement libre.

30. — Ainsi de même que l'homme ne peut se soustraire aux devoirs qui, selon la volonté de Dieu, le lient envers la société civile, et que les représentants de l'autorité ont le droit, dans les cas où l'individu s'y refuserait sans raison légitime, de le contraindre à l'accomplissement de son devoir, de même la société ne peut frustrer l'homme des droits personnels que le Créateur lui a concédés et dont Nous avons signalé plus haut les plus importants ; elle ne peut lui en rendre, par principe, l'usage impossible. Il est donc conforme à la raison et à ses exigences qu'en dernier lieu toutes les choses de la terre soient ordonnées à la personne humaine, afin que par son intermédiaire elles retournent au Créateur. A l'homme, à la personne humaine s'applique vraiment ce que l'Apôtre des Gentils écrit aux Corinthiens sur l'économie du salut : « Tout est à vous, mais vous êtes au Christ et le Christ est à Dieu. » (12) Tandis que le communisme, renversant l'ordre des relations entre l'homme et la société, appauvrit la personne humaine, voilà les hauteurs où l'élèvent la raison et la révélation !

L'ordre économique et social.

31. — De l'ordre économique et social, Léon XIII a exposé les principes directeurs dans l'encyclique sur la question du travail (13) ; ces principes, dans Notre encyclique sur la reconstruction de l'ordre social (14), Nous les avons adaptés aux exigences du temps présent. De plus, insistant encore sur la doctrine séculaire de l'Eglise touchant le caractère individuel et social de la propriété privée, Nous avons précisé le droit et la dignité du travail, les rapports de collaboration qui doivent exister entre ceux qui possèdent le capital et les travailleurs, le salaire dû en stricte justice à l'ouvrier pour lui et pour sa famille.

32. — Dans cette même encyclique, Nous avons montré que les moyens de sauver le monde actuel de la ruine dans laquelle le libéralisme amoral nous a plongés, ne consistent ni dans la lutte des classes ni dans la terreur, beaucoup moins encore dans l'abus autocratique du pouvoir de l'Etat, mais dans l'instauration d'un ordre économique inspiré par la justice sociale et les sentiments de la charité chrétienne. Nous avons montré comment une saine prospérité doit se baser sur les vrais principes d'un corporatisme sain qui respecte la hiérarchie sociale nécessaire, et comment toutes les corporations doivent s'organiser dans une harmonieuse unité, en s'inspirant du bien commun de la société. La mission principale et la plus authentique du pouvoir civil est précisément de promouvoir efficacement cette harmonie et la coordination de toutes les forces sociales.

Hiérarchie sociale et prérogatives de l'Etat.

33. — Afin d'assurer cette collaboration organique et cette tranquille harmonie, la doctrine catholique revendique pour l'Etat la dignité et l'autorité d'un vigilant et prévoyant défenseur des droits divins et humains, dont les Saintes Ecritures et les Pères de l'Eglise parlent si souvent. Il est faux que tous les hommes aient les mêmes droits dans la société civile et qu'il n'existe aucune hiérarchie légitime. Qu'il Nous suffise de rappeler les encycliques de Léon XIII, indiquées plus haut, en particulier celle qui concerne le pouvoir de l'Etat (15) et celle qui traite de la constitution chrétienne

---

(11) Lettre encycl. *Casti connubii*, 31 déc. 1930 (*A. A. S.*, vol. XXII, 1930, pp. 539-592) [*ibid.*, t. 25, col. 251-295].
(12) *I Cor.*, III, 23.

(13) Lettre encycl. *Rerum novarum*, 15 mai 1891 (*Acta Leonis XIII*, vol. IV, pp. 177-209) [cf. *D. C.*, t. 25, col. 1450-1477].
(14) Lettre encycl. *Quadragesimo anno*, 15 mai 1931. (*A. A. S.*, vol. XIII, 1931, pp. 177-228) [*ibid.*, col. 1403-1450].
(15) Lettre encycl. *Diuturnum illud*, 29 juin 1881 (*Acta Leonis XIII*, vol. I, pp. 210-22) [cf. Lettres apost. de Léon XIII, t. I, Bonne Presse, pp. 140-161].

de l'Etat (16). Ces encycliques exposent clairement au catholique les principes de la raison et de la foi qui le rendront capable de se prémunir contre les erreurs et les dangers de la conception bolchevique de l'État. La spoliation des droits et l'asservissement de l'homme, la négation de l'origine première et transcendante de l'Etat et de son pouvoir, l'horrible abus de l'autorité publique au service du terrorisme collectiviste, tout cela est précisément le contraire de ce qu'exigent la morale naturelle et la volonté du Créateur. La société civile et la personne humaine tirent leur origine de Dieu et sont par lui mutuellement ordonnées l'une à l'autre ; aucune des deux, par conséquent, ne peut se soustraire à ses devoirs envers l'autre, ni renier ou diminuer les droits de l'autre. C'est Dieu qui a réglé ces rapports mutuels dans leurs lignes essentielles ; le communisme commet une usurpation injuste quand il impose, au lieu de la loi divine basée sur les principes immuables de la vérité et de la charité, un programme politique de parti, provenant de l'arbitraire humain et tout rempli de haine.

Beauté de la doctrine de l'Église.

34. — Quand elle enseigne cette lumineuse doctrine, l'Eglise n'a pas d'autre but que de réaliser l'heureux message chanté par les anges sur la grotte de Bethléem, à la naissance du Rédempteur : « Gloire à Dieu... et... paix aux hommes... » (17) ; paix véritable et vraie félicité, même ici-bas, autant qu'il est possible, en vue de préparer la félicité éternelle, mais paix réservée aux hommes de bonne volonté. Cette doctrine se tient à égale distance des erreurs extrêmes comme des exagérations des partis ou des systèmes qui s'y rattachent ; elle garde toujours l'équilibre de la justice et de la vérité ; elle réclame la juste mesure dans la théorie et en assure la réalisation progressive dans la pratique, s'efforçant de concilier les droits et les devoirs de tous, l'autorité avec la liberté, la dignité de l'individu avec celle de l'Etat, la personnalité humaine du subordonné avec l'origine divine du pouvoir ; la juste soumission, l'amour ordonné de soi-même, de sa famille et de sa propre patrie avec l'amour des autres familles et des autres peuples, sentiment fondé sur l'amour de Dieu, père, premier principe et fin dernière de tous les hommes. Elle ne sépare pas le souci modéré des biens temporels de la sollicitude pour les biens éternels. Si elle subordonne les premiers aux autres, suivant la parole de son divin Fondateur : « Cherchez d'abord le Royaume de Dieu et sa justice et tout le reste vous sera donné par surcroît » (18), elle est bien loin toutefois de se désintéresser des choses humaines et d'entraver le progrès et les avantages matériels ; au contraire, elle les aide et les favorise de la manière la plus raisonnable et la plus efficace. Ainsi, bien que l'Eglise n'ait jamais, sur le terrain économique et social, présenté de système technique déterminé, ce qui d'ailleurs ne lui appartient pas, elle a pourtant clairement indiqué, sur certains points, des directives qui, tout en s'adaptant dans le concret à des applications diverses selon les différentes conditions de temps, de lieux et de peuples, montrent la bonne voie pour assurer l'heureux progrès de la société.

35. — La sagesse, la valeur de cette doctrine est admise par tous ceux qui la connaissent véritablement. Avec raison, des hommes d'Etat éminents ont pu affirmer qu'après avoir étudié les divers systèmes sociaux, ils n'avaient rien trouvé de plus sage que les principes exposés dans les encycliques *Rerum novarum* et *Quadragesimo anno*. Jusque dans les pays non catholiques, et même non chrétiens, on reconnaît la grande valeur sociale des doctrines de l'Eglise. C'est ainsi qu'un homme politique éminent, non chrétien, de l'Extrême-Orient, n'hésitait pas à proclamer, il y a un mois à peine, que l'Eglise avec sa doctrine de paix et de fraternité chrétienne apporte une très précieuse contribution à l'établissement et au maintien si laborieux de la paix entre les nations. Enfin, des rapports authentiques arrivant au Centre de la chrétienté affirment que les communistes eux-mêmes, s'ils ne sont pas totalement corrompus, lorsqu'on leur expose la doctrine sociale de l'Eglise, en reconnaissent la supériorité sur les doctrines de leurs chefs et de leurs maîtres. Ceux que la passion aveugle et à qui la haine ferme les yeux devant la lumière de la vérité, ceux-là seuls la combattent obstinément.

Est-il vrai que l'Église n'a pas agi en conformité avec sa doctrine?

36. — Mais les ennemis de l'Eglise, forcés de reconnaître la sagesse de sa doctrine, l'accusent cependant de n'avoir pas su conformer ses actes à ses principes et affirment en conséquence la nécessité de chercher d'autres voies. Combien cette accusation est fausse et injuste, toute l'histoire du christianisme le démontre. Pour ne rappeler ici que quelques faits caractéristiques, c'est le christianisme qui, le premier, proclama généreusement, avec une ardeur et une conviction inconnues aux siècles précédents, la vraie et universelle fraternité de tous les hommes, à quelque race ou condition qu'ils appartiennent ; il contribua ainsi puissamment à l'abolition de l'esclavage, non par des révoltes sanguinaires mais par la force intérieure de sa doctrine, en faisant voir à l'orgueilleuse patricienne de Rome dans son esclave une sœur en Jésus-Christ. C'est le christianisme qui adore le Fils de Dieu fait homme par amour des hommes et devenu « Fils du

(16) Lettre encycl. *Immortale Dei*, 1[er] nov. 1885 (*Acta Leonis XIII*, vol. II, pp. 146-168) [*ibid.*, t. 2, pp. 16-53].
(17) *Luc*, II, 14.
(18) *Matthieu*, VI, 33.

charpentier », « charpentier » lui-même (19); c'est le christianisme qui consacra la vraie dignité du travail manuel, tâche autrefois méprisée au point que l'honnête Marcus Tullius Cicéron, résumant l'opinion générale de son temps, ne craignit pas d'écrire ces paroles qui, aujourd'hui, feraient honte à n'importe quel sociologue : « Tous les artisans s'occupent de métiers méprisables, car l'atelier ne peut rien avoir de noble. » (20)

37. — Fidèle à ses principes, l'Eglise a régénéré l'humanité. Sous son influence, ont surgi d'admirables œuvres de charité, des corporations puissantes d'artisans et de travailleurs de toutes catégories ; le libéralisme du siècle passé s'en est moqué, parce qu'elles étaient des organisations du moyen âge ; mais elles s'imposent aujourd'hui à l'admiration de nos contemporains, qui, en divers pays, cherchent à les faire revivre. Lorsque d'autres courants entravaient son œuvre et empêchaient son influence salutaire, l'Eglise, et cela jusqu'à nos jours, ne cessait pas d'avertir les égarés. Il suffit de rappeler avec quelle fermeté, quelle énergie et quelle constance Notre prédécesseur Léon XIII a revendiqué pour l'ouvrier le droit d'association, que le libéralisme régnant dans les plus puissants Etats s'acharnait à lui refuser. Même à l'heure actuelle, la doctrine de l'Eglise exerce une influence plus grande qu'il ne paraît ; car le pouvoir des idées sur les faits est certainement considérable, bien qu'il soit invisible et difficile à mesurer.

38. — On peut dire en toute vérité que l'Eglise, à l'imitation du Christ, a passé à travers les siècles en faisant du bien à tous. Il n'y aurait ni socialisme ni communisme si les chefs des peuples n'avaient pas dédaigné ses enseignements et ses maternels avertissements. Mais ils ont voulu élever, sur les bases du libéralisme et du laïcisme, d'autres constructions sociales, qui tout d'abord paraissaient puissantes et grandioses ; mais on vit bientôt qu'elles n'avaient pas de fondements solides ; elles s'écroulent misérablement l'une après l'autre, comme doit s'écrouler fatalement tout ce qui ne repose pas sur l'unique pierre angulaire qui est Jésus-Christ.

IV. — Remèdes et moyens.

39. — Telle est, Vénérables Frères, la doctrine de l'Eglise, la seule qui puisse apporter la vraie lumière, dans les choses sociales comme dans les autres problèmes, la seule doctrine de salut en face de l'idéologie communiste. Mais il faut que cette doctrine passe dans la pratique de la vie, suivant l'avertissement de l'apôtre saint Jacques : « Agissez d'après cet enseignement et ne vous contentez pas de l'écouter en vous abusant vous-mêmes » (21) ; voilà pourquoi la tâche la plus urgente, à l'heure actuelle, c'est d'appliquer énergiquement les remèdes appropriés et efficaces pour détourner la révolution menaçante qui se prépare. Nous en avons la ferme confiance, l'acharnement avec lequel les fils de ténèbres travaillent jour et nuit à leur propagande matérialiste et athée sera du moins pour les fils de lumière un stimulant de piété, leur inspirera un zèle égal et même plus grand pour l'honneur de la majesté divine.

40. — Que faut-il donc faire, quels remèdes employer pour défendre le Christ et la civilisation chrétienne contre cet ennemi pernicieux ? Comme un père au milieu du cercle de famille, Nous voudrions, pour ainsi dire dans l'intimité, vous entretenir des devoirs que le grand combat d'aujourd'hui impose à tous les fils de l'Eglise, et même aux enfants qui se sont éloignés d'elle Nous adressons ce paternel avertissement.

Renouveau de vie chrétienne.

Remède fondamental.

41. — Comme aux époques des plus violentes tempêtes dans l'histoire de l'Eglise, aujourd'hui encore le remède fondamental consiste dans une rénovation sincère de la vie privée et publique selon les principes de l'Evangile chez tous ceux qui se glorifient d'appartenir au Christ, afin qu'ils soient vraiment le sel de la terre et préservent la société humaine de la corruption totale.

42. — Avec un sentiment de profonde reconnaissance envers le Père des lumières, de qui descend « tout don excellent et toute grâce parfaite » (22), Nous voyons partout les signes consolants de ce renouveau spirituel, non seulement dans les âmes particulèrement choisies qui, à notre époque, se sont élevées jusqu'au sommet de la plus sublime sainteté et dans les âmes toujours plus nombreuses qui tendent généreusement vers ces hauteurs de lumière, mais encore dans une renaissance de piété sentie et vécue, au sein de toutes les classes sociales, même les plus cultivées, comme Nous l'avons rappelé récemment dans Notre Motu proprio *In multis solaciis* du 28 octobre dernier, à l'occasion de la réorganisation de l'Académie pontificale des sciences (23).

43. — Cependant, il faut avouer que dans ce travail de rénovation spirituelle il reste encore beaucoup à faire. Même dans les pays catholiques, un trop grand nombre de personnes ne sont pour ainsi dire que des catholiques de nom. Tout en observant plus ou moins fidèlement les pratiques les plus essentielles de la religion qu'ils se vantent de professer, un trop grand nombre n'ont pas le souci

(19) Cf. *Matthieu*, III, 55 ; *Marc*, VI, 3.
(20) M. T. CICERON, *De officiis*, I. I, ch. XLII.
(21) *Jacques*, I, 22.
(22) *Jacques*, I, 17.
(23) *A. A. S.*, vol. XXVIII (1936), pp. 421-424 [cf. *D. C.*, t. 36, col. 835-838].

de perfectionner leurs connaissances religieuses, d'acquérir des convictions plus intimes et plus profondes; ils s'appliquent encore moins à vivre de telle sorte qu'à l'apparence extérieure corresponde vraiment la beauté intérieure d'une conscience droite et pure, comprenant et accomplissant tous ses devoirs sous le regard de Dieu. Cette religion de façade, vaine et trompeuse apparence, déplaît souverainement au divin Sauveur, car il veut que tous adorent le Père « en esprit et en vérité » (24). Celui qui ne vit pas véritablement et sincèrement la foi qu'il professe ne saurait résister longtemps au vent de persécution et à la tempête violente qui souffle aujourd'hui; il sera misérablement emporté par le nouveau déluge qui menace le monde, et, tout en se perdant lui-même, il fera du nom chrétien un objet de dérision.

Détachement des biens de la terre.

44. — Ici, Vénérables Frères, Nous voulons rappeler avec une particulière insistance deux préceptes de Notre-Seigneur, qui s'appliquent tout spécialement aux conditions présentes du genre humain : le détachement des biens de la terre et la loi de charité. « Bienheureux les pauvres en esprit », telles furent les premières paroles tombées des lèvres du divin Maître dans le sermon sur la montagne (25). Cette leçon est plus nécessaire que jamais, à notre époque de matérialisme avide des biens et des jouissances terrestres. Tous les chrétiens, riches ou pauvres, doivent tenir toujours leurs regards fixés vers le ciel, et ne jamais oublier que « nous n'avons pas ici-bas de cité permanente, mais nous cherchons celle qui est à venir » (26). Les riches ne doivent pas mettre leur bonheur dans les biens de la terre ni consacrer le meilleur de leur effort à la conquête de ces biens; mais qu'ils se considèrent comme de simples administrateurs tenus de rendre des comptes au Maître suprême, qu'ils se servent de leurs richesses comme de moyens précieux que Dieu leur accorde pour faire du bien; qu'ils ne manquent pas de distribuer leur superflu aux pauvres, selon le précepte évangélique (27). Sinon, ils verront se réaliser pour eux-mêmes et leurs richesses le jugement sévère de l'apôtre saint Jacques : « A vous maintenant, riches ! Pleurez, éclatez en sanglots à la vue des misères qui vont fondre sur vous. Vos richesses sont pourries et vos vêtements sont mangés de vers. Votre or et votre argent se sont rouillés, et leur rouille rendra témoignage contre vous, et comme un feu dévorera vos chairs. Vous avez amassé des trésors de colère dans les derniers jours. » (28)

45. — Quant aux pauvres, tout en cherchant selon les lois de charité et de justice à se pourvoir du nécessaire et même à améliorer leur sort, ils doivent toujours rester, eux aussi, « des pauvres en esprit » (29), plaçant dans leur estime les biens spirituels au-dessus des biens et des jouissances terrestres. Qu'ils se souviennent qu'on ne réussira jamais à faire disparaître de ce monde les misères, les douleurs et les tribulations, qu'à cette loi personne n'échappe, pas même ceux qui, en apparence, semblent très heureux. Il faut donc à tous la patience, cette patience chrétienne qui réconforte le cœur par les promesses divines d'un bonheur éternel. « Prenez donc patience, mes frères, — dirons-Nous encore avec saint Jacques, — jusqu'à l'avènement du Seigneur. Voyez : le laboureur, dans l'espérance du précieux fruit de la terre, attend patiemment jusqu'à ce qu'il reçoive la pluie de l'automne et celle du printemps. Vous aussi, soyez patients, et affermissez vos cœurs, car l'avènement du Seigneur est proche. » (30) C'est ainsi que s'accomplira la consolante promesse de Notre-Seigneur : « Bienheureux les pauvres ! » Ce n'est pas une vaine consolation ni une promesse trompeuse comme celle des communistes, mais ce sont des paroles de vie et de vérité profonde, qui se réalisent pleinement ici-bas et ensuite dans l'éternité. Dans ces paroles et dans l'espérance du royaume céleste qui déjà leur appartient, « car le royaume de Dieu est à vous » (31), a proclamé Notre-Seigneur, combien de pauvres trouvent un bonheur que des riches cherchent en vain dans leur fortune, toujours inquiets et tourmentés par le désir insatiable de posséder davantage !

La charité chrétienne.

46. — Mais il y a un remède encore plus efficace, qui doit atteindre plus directement le mal actuel, c'est le précepte de la charité. Nous voulons parler de cette charité chrétienne « patiente et bonne » (32), qui sait éviter les airs de protection humiliante et toute ostentation ; charité qui, depuis les débuts du christianisme, a gagné au Christ les plus pauvres d'entre les pauvres, les esclaves. Nous remercions tous ceux qui se sont dévoués et se consacrent encore aux œuvres de miséricorde corporelle et spirituelle, depuis les Conférences de Saint-Vincent de Paul jusqu'aux grandes organisations de service social récemment établies. A mesure que les ouvriers et les pauvres ressentiront les bienfaits de cet esprit d'amour, animé par la vertu du Christ, ils se dépouilleront de ce préjugé que le christianisme a perdu de son efficacité et que l'Eglise est du côté de ceux qui exploitent le travail.

47. — Mais quand Nous voyons cette foule d'indigents accablés par la misère et pour des

(24) *Jean*, IV, 23.
(25) *Matthieu*, V, 3.
(26) *Ep. aux Hébreux*, XIII, 14.
(27) *Cf. Luc*, XI, 41.
(28) *Jacques*, V, 1-3.

(29) *Matthieu*, V, 3.
(30) *Jacques*, V, 7, 8.
(31) *Luc*, VI, 20.
(32) *I Cor.*, XIII, 4.

causes dont ils ne sont pas responsables, et à côté d'eux, tant de riches qui se divertissent sans penser aux autres, qui gaspillent des sommes considérables pour des choses futiles, Nous ne pouvons Nous empêcher de constater avec douleur que, non seulement la justice n'est pas suffisamment observée, mais que le commandement de la charité reste encore incompris et n'est pas vécu dans la pratique quotidienne. Aussi, Vénérables Frères, Nous désirons que par la parole et la plume on s'attache à faire mieux connaître ce précepte divin, signe précieux et marque distinctive des vrais disciples du Christ. En nous apprenant à voir Jésus lui-même dans ceux qui souffrent, la charité nous fait un devoir d'aimer nos frères comme le divin Sauveur nous a aimés, jusqu'au renoncement, et, s'il le faut, jusqu'au sacrifice de la vie. Que l'on médite souvent les paroles consolantes mais en même temps terribles que le Juge suprême prononcera dans la sentence du jugement dernier : « Venez, les bénis de mon Père : — car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire. — En vérité, je vous le dis, toutes les fois que vous l'avez fait au plus petit de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait » (33). Et d'autre part : « Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel : — car j'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger ; j'ai eu soif, et vous ne m'avez pas donné à boire. — En vérité, je vous le dis, chaque fois que vous ne l'avez pas fait à l'un de ces petits, c'est à moi que vous ne l'avez pas fait. » (34)

48. — Ainsi donc, pour mériter la vie éternelle, pour être en mesure de secourir efficacement les pauvres, il faut revenir à une vie plus modeste, renoncer aux plaisirs, souvent coupables, que le monde actuel offre si abondamment, en un mot, s'oublier soi-même par amour du prochain. Le « commandement nouveau » (comme l'appelle Notre-Seigneur) (35), la charité chrétienne, contient une puissance divine de régénération ; si on l'observe fidèlement, elle fera naître dans les âmes une paix intérieure que le monde ne connaît pas ; elle apportera un remède efficace aux maux qui tourmentent l'humanité.

Devoirs de stricte justice.

49. — Mais pour être authentiquement vraie, la charité doit toujours tenir compte de la justice. L'Apôtre nous enseigne que « celui qui aime son prochain a accompli la loi » ; et il en donne la raison : « Ces commandements : Tu ne commettras point d'adultère ; tu ne tueras point ; tu ne déroberas point, et ceux qu'on pourrait citer encore, se résument dans cette parole : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. » (36) Puisque, selon l'Apôtre, tous les devoirs se ramènent au seul précepte de la charité, cette vertu commande aussi les obligations de stricte justice, comme le devoir de ne pas tuer et de ne pas commettre de vol ; une prétendue charité qui prive l'ouvrier du salaire auquel il a un droit strict n'a rien de la vraie charité, ce n'est qu'un titre faux, un simulacre de charité. L'ouvrier ne doit pas recevoir à titre d'aumône ce qui lui revient en justice ; il n'est pas permis de se dérober aux graves obligations imposées par la justice en accordant quelques dons à titre de miséricorde. La charité et la justice imposent des devoirs, souvent par rapport au même objet, mais sous un aspect différent : lorsqu'il s'agit des obligations d'autrui envers eux, les ouvriers ont le droit de se montrer particulièrement sensibles par conscience de leur propre dignité.

50. — Aussi Nous Nous adressons tout particulièrement à vous, patrons et industriels chrétiens, dont la tâche est souvent si difficile parce que vous portez le lourd héritage des fautes d'un régime économique injuste, qui a exercé ses ravages durant plusieurs générations; songez à vos responsabilités. Il est malheureusement trop vrai que les pratiques admises en certains milieux catholiques ont contribué à ébranler la confiance des travailleurs dans la religion de Jésus-Christ. On ne voulait pas comprendre que la charité chrétienne exige la reconnaissance de certains droits qui appartiennent à l'ouvrier et que l'Eglise lui a explicitement reconnus. Que faut-il penser des manœuvres de quelques patrons catholiques qui, en certains endroits, ont réussi à empêcher la lecture de Notre encyclique *Quadragesimo anno*, dans leurs églises patronales ? Que dire de ces industriels catholiques qui n'ont cessé jusqu'à présent de se montrer hostiles à un mouvement ouvrier que Nous avons Nous-même recommandé ? N'est-il pas déplorable qu'on ait parfois abusé du droit de propriété, reconnu par l'Eglise, pour frustrer l'ouvrier du juste salaire et des droits sociaux qui lui reviennent ?

Justice sociale.

51. — En effet, outre la justice commutative, il y a aussi la justice sociale, qui impose des devoirs auxquels patrons et ouvriers n'ont pas le droit de se soustraire. C'est précisément la fonction de la justice sociale d'imposer aux membres de la communauté tout ce qui est nécessaire au bien commun. Mais de même que dans l'organisme vivant on pourvoit aux besoins du corps entier en donnant à chacune des parties et à chacun des membres ce qu'il leur faut pour remplir leurs fonctions, ainsi dans l'organisme social, pour assurer le bien commun de toute la collectivité, il faut

(33) *Matthieu*, xxv, 34-40.
(34) *Matthieu*, xxv, 41-45.
(35) *Jean*, xiii, 34.
(36) *Ep. aux Romains*, xiii, 8, 9.

accorder à chacune des parties et à chacun des membres, c'est-à-dire à des hommes qui ont la dignité de personnes, ce qui leur est nécessaire pour l'accomplissement de leurs fonctions sociales. La réalisation de la justice sociale produira une activité intense de toute la vie économique, dans la paix et dans l'ordre, manifestant ainsi la santé du corps social, tout comme la santé du corps humain se reconnaît à l'harmonieuse et bienfaisante synergie des activités organiques.

52. — Mais la justice sociale demande que les ouvriers puissent assurer leur propre subsistance et celle de leur famille par un salaire proportionné ; qu'on les mette en mesure d'acquérir un modeste avoir, afin de prévenir ainsi un paupérisme général qui est une véritable calamité ; qu'on leur vienne en aide par un système d'assurances publiques ou privées qui les protègent au temps de la vieillesse, de la maladie ou du chômage. En résumé, Nous réitérons la déclaration que Nous avons faite dans l'Encyclique *Quadragesimo anno* : « L'organisme économique et social sera sainement constitué et atteindra sa fin, alors seulement qu'il procurera à tous et à chacun de ses membres tous les biens que les ressources de la nature et de l'industrie, ainsi que l'organisation vraiment sociale de la vie économique, ont le moyen de leur procurer. Ces biens doivent être assez abondants pour satisfaire aux besoins d'une honnête subsistance et pour élever les hommes à ce degré d'aisance et de culture qui, pourvu qu'on en use sagement, ne met pas obstacle à la vertu, mais en facilite au contraire singulièrement l'exercice » (37).

53. — Comme il arrive de plus en plus dans le salariat, la justice ne peut être observée par chacun que si tous s'accordent à la pratiquer ensemble, moyennant des institutions qui relient les uns aux autres les employeurs afin d'éviter une concurrence incompatible avec la justice due aux travailleurs ; alors, le devoir des entrepreneurs et des patrons est de promouvoir, de soutenir ces institutions nécessaires qui deviennent le moyen normal par lequel la justice peut être satisfaite. Mais que les travailleurs se souviennent aussi de leurs devoirs de charité et de justice à l'égard des employeurs ; qu'ils en soient bien persuadés, c'est en respectant ces obligations qu'ils pourront mieux sauvegarder leurs propres intérêts.

54. — Et si l'on considère l'ensemble de la vie économique — Nous l'avons dit déjà dans Notre Encyclique *Quadragesimo anno*, — ce n'est que par un corps d'institutions professionnelles et interprofessionnelles, fondées sur des bases solidement chrétiennes, reliées entre elles et formant sous des formes diverses, adaptées aux régions et aux circonstances, ce qu'on appelait la Corporation, ce n'est que par ces institutions que l'on pourra faire régner dans les relations économiques et sociales l'entr'aide mutuelle de la justice et de la charité.

Étude et diffusion de la doctrine sociale.

55. — Pour donner à cette action sociale une plus grande efficacité, il est indispensable d'étudier et de faire connaître toujours davantage les problèmes sociaux à la lumière de la doctrine de l'Eglise, et sous l'égide de l'Autorité établie par Dieu dans l'Eglise. Si la conduite de certains catholiques a laissé à désirer dans le domaine économique et social, la cause en fut souvent que ces catholiques ne connaissaient pas assez, n'avaient pas assez médité les enseignements des Souverains Pontifes sur ce sujet. Aussi est-il absolument nécessaire de développer dans toutes les classes de la société une formation sociale plus intense, en rapport avec les degrés divers de culture intellectuelle, et de n'épargner aucun soin, aucune industrie pour assurer aux enseignements de l'Eglise la plus large diffusion, surtout parmi la classe ouvrière. Que les esprits soient éclairés par la sûre lumière de la doctrine catholique ; que les volontés soient inclinées à la suivre et à l'appliquer, comme norme de la vie morale, par l'accomplissement consciencieux des multiples devoirs sociaux. On combattra ainsi cette incohérence, cette discontinuité dans la vie chrétienne, que Nous avons déplorée tant de fois, et qui fait que certains hommes, apparemment fidèles à remplir leurs devoirs religieux, mènent, avec cela, par un déplorable dédoublement de conscience, dans le domaine du travail, de l'industrie ou de la profession, dans leur commerce ou leur emploi, une vie trop peu conforme aux exigences de la justice et de la charité chrétiennes ; d'où scandale pour les faibles, et facile prétexte offert aux méchants de jeter sur l'Eglise elle-même le discrédit.

56. — A cette œuvre de rénovation, la presse catholique peut largement contribuer. La presse peut et doit, tout d'abord, s'efforcer, sous des formes variées et attrayantes, de faire toujours mieux connaître la doctrine sociale ; donner des informations exactes, mais suffisamment abondantes, sur l'activité des ennemis, et des indications sur les moyens de combat qui se sont révélés plus efficaces dans les divers pays ; enfin, proposer des suggestions utiles et mettre en garde contre les ruses et les tromperies avec lesquelles les communistes s'appliquent et sont déjà parvenus à gagner à leur cause des hommes qui sont pourtant de bonne foi.

Se prémunir contre les ruses du communisme.

57. — Sur ce dernier point, Nous avons déjà insisté dans Notre allocution du 12 mai de l'année dernière, mais Nous croyons nécessaire, Vénérables Frères, d'attirer de nouveau, d'une façon spéciale, votre attention. Le com-

(37) Lettre encycl. *Quadragesimo anno*, 15 mai 1931 (*A. A. S.*, vol. XXIII, 1931, p. 202) [cf. *D. C.*, *loc. cit.*].

munisme athée s'est montré au début tel qu'il était, dans toute sa perversité, mais bien vite il s'est aperçu que de cette façon il éloignait de lui les peuples ; aussi a-t-il changé de tactique et s'efforce-t-il d'attirer les foules par toutes sortes de tromperies, en dissimulant ses propres desseins sous des idées en elles-mêmes bonnes et attrayantes. Ainsi, voyant le commun désir de paix, les chefs du communisme feignent d'être les plus zélés fauteurs et propagateurs du mouvement pour la paix mondiale ; mais, en même temps, ils excitent à une lutte de classes qui fait couler des fleuves de sang, et sentant le manque d'une garantie intérieure de paix, ils recourent à des armements illimités. Ainsi encore, sous divers noms qui ne font pas même allusion au communisme, ils fondent des associations et des revues, dans le but de faire pénétrer leurs idées en des milieux dont l'accès leur eût été difficile autrement : bien plus, ils tentent avec perfidie de s'infiltrer jusqu'en des associations franchement catholiques et religieuses. Ainsi, sans rien abandonner de leurs principes pervers, ils invitent les catholiques à collaborer avec eux sur le terrain humanitaire et charitable comme on dit, en proposant parfois même des choses entièrement conformes à l'esprit chrétien et à la doctrine de l'Eglise. Ailleurs, ils poussent l'hypocrisie jusqu'à faire croire que le communisme, dans les pays de plus grande foi et de civilisation plus avancée, revêtira un aspect plus doux, n'empêchera pas le culte religieux et respectera la liberté de conscience. Il y en a même qui, s'en rapportant à certaines modifications introduites depuis peu dans la législation soviétique, en concluent que le communisme est près d'abandonner son programme de lutte contre Dieu.

58. — Veillez, Vénérables Frères, à ce que les fidèles ne se laissent pas tromper. Le communisme est intrinsèquement pervers, et l'on ne peut admettre sur aucun terrain la collaboration avec lui de la part de quiconque veut sauver la civilisation chrétienne. Si quelques-uns, induits en erreur, coopéraient à la victoire du communisme dans leur pays, ils tomberaient les premiers, victimes de leur égarement ; et plus les régions où le communisme réussit à pénétrer se distinguent par l'antiquité et la grandeur de leur civilisation chrétienne, plus la haine des « sans-Dieu » se montrera dévastatrice.

Prière et pénitence.

59. — Mais « si le Seigneur ne garde la cité, c'est en vain que veille son gardien » (38). Aussi, comme dernier et très puissant remède, Nous vous recommandons, Vénérables Frères, de promouvoir et d'intensifier, le plus efficacement possible, dans vos diocèses, le double esprit de prière et de pénitence chrétienne. Quand les Apôtres demandèrent au Sauveur pourquoi ils n'avaient pu, eux, délivrer de l'esprit malin un démoniaque, le Seigneur répondit : « De pareils démons ne se chassent que par la prière et par le jeûne. » (39) Le mal qui aujourd'hui ravage l'humanité ne pourra de même être vaincu que par une sainte et universelle croisade de prière et de pénitence. Et Nous recommandons tout spécialement aux Ordres contemplatifs d'hommes et de femmes de redoubler leurs supplications et leurs sacrifices, pour obtenir du ciel en faveur de l'Eglise un vigoureux appui dans les luttes présentes, grâce à la puissante intercession de la Vierge Immaculée, elle qui écrasa jadis la tête de l'antique serpent et reste toujours, depuis lors, la sûre défense et l'invincible « Secours des chrétiens ».

V. — Ministres et auxiliaires de cette œuvre sociale de l'Eglise.

Les prêtres.

60. — Pour l'œuvre mondiale de salut dont Nous venons de tracer les grandes lignes, pour l'application des remèdes que Nous avons indiqués brièvement, les ministres et ouvriers évangéliques désignés par le divin Roi Jésus-Christ, ce sont en premier lieu les prêtres. Par vocation spéciale, sous la conduite de la hiérarchie et dans une union de filiale obéissance au Vicaire du Christ sur la terre, les prêtres ont reçu la mission de garder allumé dans le monde le flambeau de la foi et d'infuser aux fidèles cette surnaturelle confiance avec laquelle l'Eglise, au nom du Christ, a combattu, victorieusement, tant d'autres combats : « La victoire qui vainc le monde, c'est notre foi. » (40)

61. — Et en particulier, Nous rappelons aux prêtres l'exhortation si souvent répétée de Notre prédécesseur Léon XIII, d'aller à l'ouvrier. Cette exhortation, Nous la faisons Nôtre et la complétons : « Allez à l'ouvrier, spécialement à l'ouvrier pauvre, et en général allez aux pauvres », suivant en cela les enseignements de Jésus et de son Eglise. Les pauvres, en effet, sont les plus exposés aux pièges des fauteurs de troubles, qui exploitent leur condition misérable pour allumer en eux l'envie contre les riches et les exciter à s'emparer de vive force de ce qui leur semble injustement refusé par la fortune. Et si le prêtre ne va pas vers les ouvriers pour les mettre en garde contre les préjugés et les fausses doctrines ou pour les en détromper, ils deviendront une proie facile pour les apôtres du communisme.

62. — Nous reconnaissons qu'un grand effort a été fait dans ce sens, surtout depuis les encycliques *Rerum Novarum* et *Quadragesimo anno*, et c'est avec une paternelle complaisance que

(38) *Psaume* CXXVI, 1.

(39) *Matthieu*, XVII, 20.
(40) *I Epître de saint Jean*, V, 4.

Nous saluons le zèle industrieux de tant d'évêques et de prêtres, qui inventent, qui essayent (toujours avec les précautions voulues) de nouvelles méthodes d'apostolat mieux adaptées aux exigences modernes. Mais tout cela est encore trop peu pour les besoins de l'heure présente. Quand la patrie est en danger, tout ce qui n'est pas strictement indispensable ou directement ordonné à la pressante nécessité de la défense commune passe au second plan. Ainsi, dans le cas présent, toute autre œuvre, si belle, si bonne qu'elle soit, doit céder la place devant la nécessité vitale de sauver les bases mêmes de la foi et de la civilisation chrétienne. Que les prêtres donc, dans les paroisses, sans préjudice bien entendu de ce que réclame le soin ordinaire des fidèles, que les prêtres réservent la plus grande et la meilleure partie de leurs forces et de leur activité pour regagner les masses ouvrières au Christ et à l'Eglise et pour faire pénétrer l'esprit chrétien dans les milieux qui y sont le plus étrangers. Ils trouveront dans les masses populaires une correspondance, une abondance de fruits inattendue, qui les récompensera du pénible labeur des premiers défrichements. C'est ce que Nous avons vu et ce que Nous voyons à Rome et en bien d'autres grandes villes, où, sitôt bâties de nouvelles églises dans les quartiers périphériques, on voit se constituer des communautés paroissiales pleines de zèle et s'accomplir de vrais miracles de conversions parmi des foules qui n'étaient hostiles à la religion que faute de la bien connaître.

63. — Mais le plus efficace moyen d'apostolat auprès des pauvres et des humbles est l'exemple du prêtre, l'exemple de toutes les vertus sacerdotales, telles que Nous les avons décrites dans Notre Encyclique *Ad catholici sacerdotii* (41) ; dans le cas présent, ce qu'il faut surtout, c'est un exemple lumineux de vie humble, pauvre, désintéressée, copie fidèle de la vie du divin Maître, qui pouvait proclamer avec une franchise divine : « Les renards ont des tanières et les oiseaux du ciel ont des nids, mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête. » (42) Un prêtre qui est vraiment, évangéliquement pauvre et désintéressé fait des miracles de bien au milieu du peuple : tel un saint Vincent de Paul, un Curé d'Ars, un Cottolengo, un Don Bosco et tant d'autres. Au contraire, un prêtre avare et intéressé, comme Nous l'avons rappelé dans l'encyclique citée plus haut, même s'il ne se jette pas, comme Judas, dans l'abîme de la trahison, sera tout au moins un vain « airain sonore » et une inutile « cymbale retentissante » (43), trop souvent même un obstacle au bien plutôt qu'un instrument de grâce parmi le peuple. Et si le prêtre séculier ou régulier a par office l'administration de bien temporels, qu'il se souvienne que non seulement il doit scrupuleusement observer les prescriptions de la charité et de la justice, mais encore se montrer, d'une façon toute spéciale, un vrai père des pauvres.

(41) 20 déc. 1935 (*A. A. S.*, vol. XXVIII, 1936, pp. 5-53) [*cf. D. C.*, t. 35, col. 131-161].
(42) *Matthieu*, VIII, 20.
(43) *I. Cor.*, XIII, 1.

L'Action catholique.

64. — Après cet appel au clergé, Nous adressons Notre invitation paternelle à Nos très chers fils du laïcat, qui militent dans les rangs de cette Action catholique qui Nous est si chère, et que Nous avons appelée, en une autre occasion (44), « une aide particulièrement providentielle » à l'œuvre de l'Eglise, en ces circonstances si difficiles. L'Action catholique, en effet, est bien un apostolat social, puisqu'elle vise à étendre le règne de Jésus-Christ, non seulement chez les individus, mais encore dans les familles et dans la société. Aussi doit-elle s'appliquer d'abord avec un soin spécial à former ses membres et à les préparer aux saints combats du Seigneur. A ce travail de formation, d'une nécessité plus que jamais urgente, préliminaire obligé de l'action directe et effective, serviront certainement les cercles d'étude, les Semaines sociales, les cours méthodiques de conférences et toutes autres semblables initiatives, aptes à faire connaître la solution chrétienne des problèmes sociaux.

65. — Des militants de l'Action catholique ainsi bien préparés et exercés seront immédiatement les premiers apôtres de leurs compagnons de travail, et deviendront les précieux auxiliaires du prêtre pour porter la lumière de la vérité et soulager les détresses matérielles et spirituelles en d'innombrables zones que des préjugés invétérés contre le clergé ou une déplorable apathie religieuse ont rendues réfractaires à l'action des ministres de Dieu. On coopérera ainsi, sous la conduite de prêtres particulièrement expérimentés, à cette assistance religieuse à la classe ouvrière, qui Nous tient tant à cœur, comme étant le moyen le plus apte pour préserver des embûches communistes ces fils bien-aimés.

66. — Outre cet apostolat individuel, bien souvent caché, mais extrêmement utile et efficace, c'est le rôle de l'Action catholique de répandre largement, par la parole et par la plume, tels qu'ils émanent des documents pontificaux, les principes fondamentaux qui doivent servir à la construction d'un ordre social chrétien.

Organisations auxiliaires.

67. — Autour de l'Action catholique se rangent les organisations que Nous avons saluées autrefois comme ses auxiliaires. Elles aussi, ces organisations si utiles, Nous les exhortons paternellement à se consacrer à la grande mission dont Nous parlons, mission qui aujourd'hui prime toutes les autres par son importance vitale.

(44) 12 mai 1936 (*cf. D. C.*, t. 35, col. 1484 *in fine*).

Organisations professionnelles.

68. — Nous songeons également à ces organisations professionnelles d'ouvriers, d'agriculteurs, d'ingénieurs, de médecins, de patrons, d'étudiants, et autres organisations similaires d'hommes et de femmes, vivant dans les mêmes conditions culturelles et que la nature même a groupés. Ce sont justement ces groupes et ces organisations qui sont destinés à introduire dans la société l'ordre que Nous avons eu en vue dans Notre encyclique *Quadragesimo anno*, et à faire ainsi reconnaître la royauté du Christ dans les divers domaines de la culture et du travail.

69. — Que si, en raison des conditions nouvelles de la vie économique et sociale, l'Etat s'est cru en devoir d'intervenir au point d'assister et de réglementer, par des dispositions législatives particulières, de semblables institutions (sans préjudice du respect dû à la liberté et aux initiatives privées), même alors l'Action catholique n'a pas le droit de rester étrangère à la réalité. Elle doit avec sagesse fournir sa contribution de pensée, en étudiant les problèmes nouveaux à la lumière de la doctrine catholique, et sa contribution d'activité par la particiption loyale et dévouée de ses membres aux formes et aux institutions nouvelles. Ils y porteront l'esprit chrétien qui est toujours principe d'ordre, de mutuelle et fraternelle collaboration.

Appel aux ouvriers catholiques.

70. — Et ici, Nous voudrions adresser une parole particulièrement paternelle à Nos chers ouvriers catholiques, jeunes gens et adultes. En récompense, sans doute, de leur fidélité parfois héroïque en ces temps si difficiles, ils ont reçu une mission très noble et très ardue. Sous la conduite de leurs évêques et de leurs prêtres, ce sont eux qui doivent ramener à l'Eglise et à Dieu ces multitudes immenses de leurs frères de travail qui, exaspérés de n'avoir pas été compris ni traités avec le respect auquel ils avaient droit, se sont éloignés de Dieu. Que les ouvriers catholiques, par leur exemple, par leurs paroles, fassent comprendre à leurs frères égarés que l'Eglise est une tendre Mère pour tous ceux qui travaillent et qui souffrent, et qu'elle n'a jamais manqué, ni ne manquera jamais à son devoir sacré de Mère, qui est de défendre ses fils. Si cette mission, qu'ils doivent accomplir dans les mines, dans les usines, dans les chantiers, partout où l'on travaille, exige parfois de grands renoncements, ils se souviendront que le Sauveur du monde nous a donné l'exemple, non seulement du travail, mais encore du sacrifice.

Nécessité de la concorde entre catholiques.

71. — A tous Nos Fils enfin, de toute classe, de toute nation, de tout groupement religieux et laïque dans l'Eglise, Nous voulons adresser de nouveau le plus pressant appel à la concorde. Bien des fois, Notre cœur paternel a été navré des dissensions, souvent futiles dans leurs causes, mais toujours tragiques dans leurs conséquences, qui mettent aux prises les fils d'une même Mère, l'Eglise. Et alors on voit les fauteurs de désordre, qui ne sont pas tellement nombreux, profiter de ces discordes, les envenimer, et finir par jeter les catholiques eux-mêmes les uns contre les autres. Après les événements de ces derniers mois, Notre avertissement devrait paraître superflu. Pourtant Nous le répétons une fois encore, pour ceux qui n'ont pas compris ou qui peut-être ne veulent pas comprendre. Ceux qui travaillent à augmenter les dissensions entre catholiques se chargent devant Dieu et devant l'Eglise d'une terrible responsabilité.

Appel à tous ceux qui croient en Dieu.

72. — Dans ce combat engagé par la puissance des ténèbres contre l'idée même de la Divinité, Nous gardons l'espérance que la lutte sera vaillamment soutenue, non seulement par ceux qui se glorifient de porter le nom du Christ, mais aussi par tous les hommes (et ils sont l'immense majorité dans le monde) qui croient encore en Dieu et l'adorent. Nous renouvelons donc l'appel lancé, il y a cinq ans, dans Notre encyclique *Caritate Christi*, que tous les croyants s'emploient avec loyauté et courage « à préserver le genre humain du grave péril qui le menace ». Car, disions-Nous alors, « la foi en Dieu est le fondement inébranlable de tout ordre social et de toute responsabilité sur la terre ; aussi tous ceux qui ne veulent pas de l'anarchie et du terrorisme doivent travailler énergiquement à empêcher la réalisation du plan ouvertement proclamé par les ennemis de la religion » (45).

Devoirs de l'État chrétien.

Aider l'Eglise.

73. — Telle est la tâche positive, d'ordre à la fois doctrinal et pratique, que l'Eglise assume, en vertu de la mission même que lui a confiée le Christ : construire la société chrétienne, et, à notre époque, combattre et briser les efforts du communisme ; à cet effet, Nous adressons un appel à toutes les classes de la société. A cette entreprise spirituelle de l'Eglise, l'Etat chrétien doit concourir positivement en aidant l'Eglise dans cette tâche, par les moyens qui lui sont propres ; moyens extérieurs, sans doute, mais qui n'en visent pas moins principalement le bien des âmes.

74. — Les Etats mettront donc tout en œuvre pour empêcher qu'une propagande athée, qui bouleverse tous les fondements de l'ordre, fasse des ravages sur leurs territoires. Car il ne saurait y avoir d'autorité sur la terre, si l'au-

(45) Lettre encycl. *Caritate Christi*, 3 mai 1932 (*A. A. S.*, vol. XXIV, 1932, p. 184) [cf. *D. C.*, t. 27, col. 1411-1424].

torité de la Majesté divine est méconnue, et le serment ne tiendra pas s'il n'est pas prêté au nom du Dieu vivant. Nous répétons ce que Nous avons dit souvent et avec tant d'insistance, en particulier dans Notre encyclique *Caritate Christi* : « Comment peut tenir un contrat quelconque et quelle valeur peut avoir un traité, là où manque toute garantie de conscience ? Et comment peut-on parler de garantie de conscience là où a disparu toute foi en Dieu, toute crainte de Dieu ? Cette base enlevée, toute loi morale s'écroule avec elle, et il n'y a plus aucun remède qui puisse empêcher de se produire peu à peu, mais inévitablement, la ruine des peuples, des familles, de l'Etat, de la civilisation même. » (46)

Pourvoir au bien commun.

75. — En outre, l'Etat ne doit rien négliger pour créer ces conditions matérielles de vie, sans lesquelles une société ordonnée ne peut subsister, et pour fournir du travail, spécialement aux pères de famille et à la jeunesse. A cette fin, qu'on amène les classes possédantes à prendre sur elles, vu l'urgente nécessité du bien commun, les charges sans lesquelles ni la société humaine ne peut être sauvée, ni ces classes elles-mêmes ne sauraient trouver le salut. Mais les mesures prises dans ce sens par l'Etat doivent être telles qu'elles atteignent vraiment ceux qui, de fait, détiennent entre leurs mains les plus gros capitaux et les augmentent sans cesse, au grand détriment d'autrui.

Prudence et sage administration.

76. — Que l'Etat lui-même, songeant à sa responsabilité devant Dieu et devant la société, serve d'exemple à tous les autres par une administration prudente et modérée. Aujourd'hui plus que jamais, la très grave crise mondiale exige que ceux qui disposent de fonds énormes, fruit du travail et des sueurs de millions de citoyens, aient toujours uniquement devant les yeux le bien commun et s'appliquent à le promouvoir le plus possible. De même, que les fonctionnaires et tous les employés de l'Etat, par obligation de conscience, remplissent leur devoir avec fidélité et désintéressement. Ils suivront en cela les lumineux exemples, anciens et récents, d'hommes remarquables, qui, dans un labeur sans relâche, ont sacrifié toute leur vie pour le bien de la patrie. Enfin, dans les rapports des peuples entre eux, que l'on s'applique instamment à supprimer les entraves artificielles de la vie économique, effets d'un sentiment de défiance et de haine ; et qu'on se rappelle que tous les peuples de la terre forment une seule famille de Dieu.

Laisser la liberté à l'Eglise.

77. — Mais en même temps l'Etat doit laisser à l'Eglise la pleine liberté d'accomplir sa divine et toute spirituelle mission, pour contribuer puissamment par là même à sauver les peuples de la terrible tourmente du moment présent. De toutes parts, on fait aujourd'hui un appel angoissé aux forces morales et spirituelles, et l'on a bien raison, car le mal à combattre est avant tout, si on le regarde dans sa source première, un mal de nature spirituelle, et c'est de cette source empoisonnée que sortent, par une logique infernale, toutes les monstruosités du communisme. Or, parmi les forces morales et spirituelles, l'Eglise catholique occupe sans conteste une place de choix, et c'est pourquoi le bien même de l'humanité exige que l'on ne mette pas d'obstacle à son action.

78. — Agir autrement et prétendre quand même arriver au but, avec des moyens purement économiques et politiques, c'est être victime d'une dangereuse erreur. Quand on exclut la religion de l'école, de l'éducation, de la vie publique, quand on expose à la dérision les représentants de l'Eglise et ses rites sacrés, est-ce que l'on ne favorise pas ce matérialisme dont le communisme est le fruit ? Ni la force, même la mieux organisée, ni les idéals terrestres, fussent-ils les plus grands et plus nobles, ne peuvent maîtriser un mouvement qui plonge précisément ses racines dans l'estime excessive des biens de ce monde.

79. — Nous avons confiance que ceux qui ont en main le sort des nations, pour peu qu'ils sentent le péril extrême dont les peuples sont aujourd'hui menacés, sentiront toujours mieux le devoir capital de ne point empêcher l'Eglise d'accomplir sa mission. D'autant plus qu'en l'accomplissant, tout en visant le bonheur éternel de l'homme, elle travaille inséparablement à son vrai bonheur temporel.

Appel paternel aux égarés.

80. — Nous ne pouvons terminer cette encyclique sans adresser une parole à ceux de Nos fils qui sont atteints déjà, ou presque, du mal communiste. Nous les exhortons vivement à écouter la voix du Père qui les aime ; et Nous prions le Seigneur de les éclairer, afin qu'ils abandonnent la voie glissante qui les entraîne tous à une immense catastrophe ; qu'ils reconnaissent, eux aussi, que l'unique Sauveur est Notre-Seigneur Jésus-Christ : « Car il n'y a pas, sous le ciel, un autre nom donné aux hommes dont ils puissent attendre le salut. » (47)

Saint Joseph, Modèle et Patron.

81. — Et pour hâter cette paix tant désirée de tous, la « paix du Christ dans le règne du Christ » (48), Nous mettons la grande action de l'Eglise catholique contre le communisme athée mondial sous l'égide du puissant protecteur de

(46) Lettre encycl. *Caritate Christi*, 3 mai 1932 (*A. A. S.*, vol. XXIV, 1932, p. 190) [cf. *D. C.*, *loc. cit.*].

(47) *Actes des Apôtres*, IV, 12.
(48) Lettre encycl. *Ubi arcano*, 23 déc. 1922 (*A. A. S.*, vol. XIV, 1922, p. 691) [cf. *D. C.*, t. 9, col. 67-87].

l'Eglise, saint Joseph. Il appartient, lui, à la classe ouvrière ; il a fait la rude expérience de la pauvreté, pour lui et pour la Sainte Famille, dont il était le chef vigilant et aimant ; il reçut en garde l'Enfant divin quand Hérode lança contre lui ses sicaires. Par une vie de fidélité absolue dans l'accomplissement du devoir quotidien, il a laissé un exemple à tous ceux qui doivent gagner leur pain par le travail manuel, et a mérité d'être appelé le juste, modèle vivant de cette justice chrétienne qui doit régner dans la vie sociale.

82. — Les yeux tournés vers les hauteurs, notre foi aperçoit les cieux nouveaux et la terre nouvelle dont parle Notre premier prédécesseur, saint Pierre (49). Et tandis que les promesses des faux prophètes s'éteignent, sur cette terre, dans le sang et dans les larmes, resplendit d'une céleste beauté la grande prophétie apocalyptique du Sauveur du monde : « Voici que je fais toutes choses nouvelles. » (50)

Il ne Nous reste plus, Vénérables Frères, qu'à élever Nos mains paternelles et à faire descendre sur vous, sur votre clergé et votre peuple, sur toute la grande famille catholique, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, en la fête de saint Joseph, patron de l'Eglise universelle, le 19 mars 1937, l'an XVI de Notre Pontificat.

PIE XI, PAPE.

APPENDICE

1° Actes pontificaux (1846-1920).

PIE IX

Encyclique « Qui Pluribus » (9. 11 1846) (1).

[...] Nul d'entre vous n'ignore, Vénérables Frères, que, dans ce siècle déplorable, une guerre furieuse et redoutable est déclarée au catholicisme. Unis entre eux par un pacte criminel, les ennemis de notre religion repoussent les saines doctrines, ils ferment l'oreille à la voix de la vérité, ils produisent au grand jour les opinions les plus funestes et font tous leurs efforts pour les répandre et les faire triompher dans le public. Nous sommes saisi d'horreur et pénétré de la douleur la plus vive quand Nous réfléchissons à tant de monstrueuses erreurs, à tant de moyens de nuire, tant d'artifices et de coupables manœuvres, dont se servent ces ennemis de la vérité et de la lumière; habiles dans l'art de tromper, ils veulent étouffer dans les esprits tout sentiment de piété, de justice et d'honnêteté, corrompre les mœurs, fouler aux pieds tous les droits divins et humains, ébranler la religion catholique et la société civile, les détruire même de fond en comble, s'il était possible. [...]

[...] Vous connaissez bien aussi, Vénérables Frères, les autres monstrueuses erreurs et les artifices qu'emploient les enfants de ce siècle pour faire une guerre si acharnée à la religion catholique, à la divine autorité de l'Eglise, à ses lois, et pour fouler aux pieds les droits de la puissance soit ecclésiastique, soit civile. [...]

Tel est le but de l'exécrable doctrine dite du *communisme*: totalement contraire au droit naturel lui-même, elle ne pourrait s'établir sans renverser de fond en comble tous les droits, les intérêts, la propriété, la société même. [...]

Allocution « Quibus quantisque » (20. 4. 1849) (1).

[...] Nous les avons encore devant les yeux ces hommes qui, misérablement trompés par les artisans de mensonge, osaient bien prendre leur parti et Nous presser de proclamer la République. Cela seul, indépendamment d'autres preuves innombrables et si graves, démontre évidemment que les demandes d'institutions nouvelles et le progrès si hautement proclamé par les hommes de cette espèce, tendent uniquement à exciter des troubles perpétuels, à détruire totalement et partout les principes de la justice, de la vertu, de l'honneur et de la religion; à établir, à propager et à assurer au loin, au grand dommage et à la ruine de toute société humaine, la domination de cet horrible et lamentable système, radicalement contraire à la raison et au droit naturel, et qu'on appelle le *socialisme* ou le *communisme*. [...]

[...] Qui donc ignore que maintenant, ô douleur ! la ville de Rome, siège principal de l'Eglise catholique, est devenue une forêt pleine de monstres frémissants, puisque les hérétiques, les apostats de toutes les nations, les maîtres de ce qu'on appelle le *socialisme* ou le *communisme*, animés contre la vérité catholique d'une haine profonde, s'efforcent par leurs discours, par leurs écrits, par tous les moyens en leur pouvoir, d'enseigner, de propager leurs fatales erreurs, et de corrompre les esprits et les cœurs, afin que dans Rome même, si cela était possible, la sainteté de la religion catholique et la règle irréformable de la foi soient perverties ? [...]

Encyclique « Nostis et Nobiscum » (8. 12. 1849) (2).

[...] Nous ne pouvons retenir Nos larmes, Vénérables Frères, en voyant qu'il se trouve, à cette heure, quelques Italiens assez pervers, assez livrés à de misérables illusions, pour ne pas craindre d'applaudir aux doctrines dépravées des impies et de conspirer avec eux la perte de leur patrie.

Mais vous n'ignorez pas, Vénérables Frères, que les principaux auteurs de cette détestable entreprise ont pour but de pousser les peuples, agités par tout vent de perverses doctrines, au bouleversement de tout ordre dans les choses humaines, et de les livrer aux criminels systèmes du nouveau *socialisme* et du *communisme*. Or, ces hommes savent et voient, par la longue expérience de beaucoup de siècles, qu'ils ne doivent espérer aucune complicité de l'Eglise catholique; car, dans la garde du dépôt de la révélation divine, elle ne souffre

---

(49) *II Epître de saint Pierre*, III, 13. Cf. *Isaïe*, LXV, 17 ; LXVI, 22. *Apoc.*, XXI, 1.

(50) *Apoc.*, XXI, 5.

(1) Cf. *Lettres apostoliques de Pie IX, Grégoire XVI, Pie VII*, pp. 127-199.

(1) Prononcée au Consistoire secret. — Cf. *Recueil des Allocutions consistoriales, Encycliques et autres Lettres apostoliques des Souverains Pontifes Clément XII, Benoît XIV, Pie VI, Pie VII, Léon XII, Grégoire XVI et Pie IX, citées dans l'encyclique et le Syllabus du 8 décembre 1864*, pp. 217, 225. — Le Clère, Paris, 1865.

(2) Cf. *Lettres apostoliques de Pie IX, Grégoire XVI, Pie VII*, pp. 151-152.

jamais qu'il soit rien retranché aux vérités présentées par la foi ni qu'il y soit rien ajouté. Aussi ont-ils formé le dessein d'attirer les peuples italiens aux opinions et aux assemblées des protestants; là, répètent-ils sans cesse afin de les séduire, on ne doit voir autre chose qu'une forme différente de la même véritable religion chrétienne, et l'on y peut plaire à Dieu aussi bien que dans l'Eglise catholique. En attendant, ils savent très bien que rien ne peut être plus utile à leur cause impie que le premier principe des opinions protestantes, le principe de la libre interprétation des Saintes Ecritures par le jugement particulier de chacun. Ils ont la confiance qu'il leur deviendra plus facile, après avoir abusé d'abord de l'interprétation en mauvais sens des Lettres sacrées, pour répandre leurs erreurs comme au nom de Dieu, de pousser ensuite les hommes, enflés de l'orgueilleuse licence de juger des choses divines, à révoquer en doute même les principes communs du juste et de l'honnête. [...]

[...] Quant à cette doctrine de dépravation et à ses systèmes, tout le monde sait déjà qu'ils ont pour but principal de répandre dans le peuple, en abusant des mots de liberté et d'égalité, les pernicieuses inventions du *communisme* et du *socialisme*. Il est constant que les chefs soit du *communisme*, soit du *socialisme*, tout en agissant par des méthodes et des moyens différents, ont le dessein commun de tenir en agitation continuelle et d'habituer peu à peu à des actes plus criminels les ouvriers et les hommes de condition inférieure trompés par leur langage artificieux et séduits par la promesse d'un état de vie plus heureux. Ils comptent se servir ensuite de leur secours pour attaquer le pouvoir de toute autorité supérieure, pour piller, dilapider, envahir les propriétés de l'Eglise d'abord, et ensuite celles de tous les autres particuliers pour violer enfin tous les droits divins et humains, amener la destruction du culte de Dieu et le bouleversement de tout ordre dans les sociétés civiles. Dans un si grand danger pour l'Italie, il est de votre devoir, Vénérables Frères, de déployer toutes les forces du zèle pastoral pour faire comprendre au peuple fidèle que s'il se laisse entraîner à ces opinions et à ces enseignements pervers, il sera conduit à son malheur temporel et à sa perte éternelle.

[...] Si les fidèles, méprisant les avis paternels de leurs pasteurs et les préceptes de la loi chrétienne que nous venons de rappeler, se laissent tromper par les promoteurs des manœuvres actuelles, s'ils consentent à conspirer avec eux pour les systèmes pervers du *socialisme* et du *communisme*, qu'ils le sachent et le considèrent sérieusement: ils amasseront pour eux-mêmes auprès du divin Juge des trésors de vengeance au jour de la colère; et en attendant il ne sortira de cette conspiration aucun avantage temporel pour le peuple, mais bien plutôt un accroissement de misères et de calamités. Car il n'est pas donné aux hommes d'établir de nouvelles sociétés et des communautés opposées à la condition naturelle des choses humaines, et c'est pourquoi le résultat de pareilles conspirations, si elles s'étendaient en Italie, serait celui-ci: l'état actuel des choses publiques serait ébranlé et renversé de fond en comble par des luttes de citoyens contre citoyens, par des usurpations, par des meurtres, puis au milieu de la ruine commune quelques hommes enrichis des dépouilles du grand nombre saisiraient le pouvoir suprême. [...]

[...] Ils voient [les princes de l'Italie], par exemple, que le mépris croissant de l'autorité des évêques, que les violations chaque jour plus multipliées et imprévues des préceptes divins et ecclésiastiques, ont diminué dans une proportion analogue le respect du peuple pour la puissance civile, et ouvert aux ennemis actuels de la tranquillité publique une voie plus large aux révoltes et aux séditions. Ils voient que le spectacle souvent renouvelé des biens temporels de l'Eglise envahis, partagés, vendus publiquement, quoiqu'ils lui appartiennent en vertu d'un droit légitime de propriété, et que l'affaiblissement, au sein des peuples, du sentiment de respect pour les propriétés consacrées par une destination religieuse, ont eu pour effet de rendre un grand nombre d'hommes plus accessibles aux assertions audacieuses du nouveau *socialisme* et du *communisme*, enseignant que l'on peut de même s'emparer des autres propriétés et les partager ou les transformer de toute autre manière pour l'usage de tous. Ils voient de plus retomber peu à peu sur la puissance civile toutes les entraves multipliées jadis avec tant de persévérance pour empêcher les pasteurs de l'Eglise d'user librement de leur autorité sacrée. [...]

Encyclique « Quanta cura » (8. 12. 1864) (1)

[...] Non contents de bannir la religion de la société, ils veulent l'exclure de la famille. Enseignant et professant la funeste erreur du *communisme* et du *socialisme*, ils affirment que « la société domestique ou la famille emprunte toute sa raison d'être du droit purement civil, et, en conséquence, que de la loi civile découlent et dépendent tous les droits des parents sur les enfants, même le droit d'instruction et d'éducation ». Pour ces hommes de mensonge, le but principal de ces maximes impies et de ces machinations est de soustraire complètement à la salutaire doctrine et à l'influence de l'Eglise l'instruction et l'éducation de la jeunesse, afin de souiller et de dépraver par les erreurs les plus pernicieuses et par toute sorte de vues l'âme tendre et flexible des jeunes gens. En effet, tous ceux qui ont entrepris de bouleverser l'ordre religieux et l'ordre social, et d'anéantir toutes les lois divines et humaines, ont toujours fait conspirer leurs conseils coupables, leur activité et leurs efforts à tromper et à dépraver surtout la jeunesse, ainsi que Nous l'avons rappelé plus haut, parce qu'ils mettent toute leur espérance dans la corruption des générations nouvelles. Voilà pourquoi le clergé régulier et séculier, malgré les plus indubitables et les plus illustres témoignages rendus par l'histoire à ses immenses services dans l'ordre religieux, civil et littéraire, est de leur part l'objet d'atroces et incessantes persécutions, et pourquoi ils disent que « le clergé étant ennemi du véritable et utile progrès dans la science et la civilisation, il faut lui ôter l'instruction et l'éducation de la jeunesse ». [...]

SYLLABUS

§ IV. — *Socialisme, communisme, sociétés secrètes, sociétés bibliques, sociétés clérico-libérales.*

Ces sortes de pestes sont souvent frappées de sentences formulées dans les termes plus graves, dans l'encyclique *Qui pluribus* du 9 novembre 1846, dans l'allocution *Quibus quantisque* du 20 avril 1849, dans l'encyclique *Nostis* et *Nobiscum* du 8 décembre 1849, dans l'allocution *Singulari quadam* du 9 décembre 1854, dans l'encyclique *Quanta conficiamur moerore* du 10 août 1863.

(1) *Lettres apostoliques de Pie IX, Grégoire XVI, Pie VII*, pp. 9, 23.

LÉON XIII

Encyclique « Inscrutabili » (21. 4. 1878) [1].

[...] Dès les premiers instants de Notre pontificat, ce qui s'offre à Nos regards, c'est le triste spectacle des maux qui accablent de toutes parts le genre humain : et cette subversion si générale des vérités suprêmes qui sont comme les fondements sur lesquels s'appuie l'état de la société humaine ; et cette audace des esprits qui ne peuvent supporter aucune autorité légitime ; et cette cause perpétuelle de dissensions d'où naissent les querelles intestines et les guerres cruelles et sanglantes ; le mépris des lois qui règlent les mœurs et protègent la justice ; l'insatiable cupidité des choses qui passent et l'oubli des choses éternelles, poussés l'un et l'autre jusqu'à cette fureur insensée qui amène partout tant de malheureux à porter sans trembler, sur eux-mêmes, des mains violentes ; l'administration inconsidérée de la fortune publique, la profusion, la malversation, comme aussi l'impudence de ceux qui, commettant les plus grandes fourberies, s'efforcent de se donner l'apparence de défenseurs de la patrie, de la liberté et de tous les droits ; enfin, cette sorte de peste mortelle, qui, s'insinuant dans les membres de la société humaine, ne lui laisse point de repos et lui prépare de nouvelles révolutions et de funestes catastrophes. [...]

[...] Les Pontifes romains, Nos prédécesseurs, et en particulier Pie IX, de sainte mémoire, surtout dans le Concile du Vatican, ayant sans cesse devant les yeux ces paroles de saint Paul : « Veillez à ce que personne ne vous trompe par le moyen de la philosophie ou d'un vain artifice qui serait suivant la tradition des hommes ou suivant les éléments du monde et non suivant Jésus-Christ » (2), ne négligèrent pas, toutes les fois que ce fut nécessaire, de réprouver les erreurs qui faisaient irruption et de les frapper des censures apostoliques. Nous aussi, marchant sur les traces de Nos prédécesseurs, Nous confirmons et Nous renouvelons toutes ces condamnations du haut de ce Siège apostolique de vérité et Nous demandons vivement, en même temps, au Père des lumières, de faire que tous les fidèles, entièrement unis dans un même sentiment et une même croyance, pensent et parlent absolument comme Nous. [...]

Encyclique « Quod Apostolici muneris » (28. 12. 1878) [3].

Dès le commencement de Notre Pontificat, Nous n'avons pas négligé, ainsi que l'exigeait la charge de Notre ministère apostolique, de signaler cette peste mortelle qui se glisse à travers les membres les plus intimes de la société humaine et qui la conduit à sa perte ; en même temps, Nous avons indiqué quels étaient les remèdes les plus efficaces au moyen desquels la société pouvait retrouver la voie du salut et échapper aux graves périls qui la menacent. Mais les maux que Nous déplorions alors se sont si promptement accrus que, de nouveau, Nous sommes forcé de vous adresser la parole, car il semble que Nous entendions retentir à Notre oreille ces mots du prophète : Crie, ne cesse de crier : élève ta voix, et qu'elle soit pareille à la trompette (4).

Vous comprenez sans peine, Vénérables Frères, que Nous parlons de la secte de ces hommes qui s'appellent diversement et de noms presque barbares, *socialistes, communistes et nihilistes*, et qui, répandus par toute la terre et liés étroitement entre eux par un pacte inique, ne demandent plus désormais leur force aux ténèbres de réunions occultes, mais, se produisant au jour publiquement et en toute confiance, s'efforcent de mener à bout le dessein, qu'ils ont formé depuis longtemps, de bouleverser les fondements de la société civile. — Ce sont eux, assurément, qui, selon que l'atteste la parole divine, *souillent toute chair, méprisent toute domination et blasphèment toute majesté* (1)...

(1) *Lettres apostoliques de Léon XIII*, t. I. pp. 9, 19.
(2) *Ad. Coloss.*, II, 8.
(3) Cf. *Lettres apostoliques de Léon XIII*, t. I, pp. 27-41.
(4) *Is.*, LVIII, 1.

Encyclique « Arcanum divinae sapientiae » (10. 2. 1880) [2].

[...] Le Christ, ayant donc ainsi, avec tant de perfection, renouvelé et relevé le mariage, en remit et confia à l'Eglise toute la discipline. Et ce pouvoir sur les mariages des chrétiens, l'Eglise l'a exercé en tout temps et en tous lieux, et elle l'a fait de façon à montrer que ce pouvoir lui appartenait en propre et qu'il ne tirait point son origine d'une concession des hommes, mais qu'il lui avait été divinement accordé par la volonté de son Fondateur. — Combien de vigilance et de soins l'Eglise a déployés pour préserver la sainteté du mariage et pour maintenir intact son véritable caractère, c'est là un fait trop connu pour qu'il soit besoin de l'établir. Nous savons, en effet, que le Concile de Jérusalem flétrit les amours dissolues et libres (3) ; que saint Paul condamna, par son autorité, comme coupable d'inceste, un citoyen de Corinthe (4) ; que l'Eglise a toujours repoussé et rejeté avec la même énergie les tentatives de tous ceux qui ont attaqué le mariage chrétien, tels que les gnostiques, les manichéens, les montanistes, dans les premiers temps du christianisme, et, de nos jours, les mormons, les saint-simoniens, les phalanstériens, les communistes. [...]

[...] C'est pourquoi, si ces desseins ne changent pas, les familles et la société humaine auront constamment à craindre d'être précipitées d'une façon misérable dans ces luttes et ce conflit universel, qui sont depuis longtemps le but des sectes funestes des socialistes et des communistes. Tout cela montre jusqu'à l'évidence combien il est absurde et déraisonnable de demander le salut de la société au divorce, qui en serait plutôt la ruine certaine. [...]

Encyclique « Diuturnum » (29. 6. 1881) [5].

[...] Les théories modernes sur le pouvoir politique ont déjà causé de grands maux, et il est à craindre que ces maux, dans l'avenir, n'aillent jusqu'aux pires extrémités. En effet, refuser de rapporter à Dieu comme à sa source le droit de commander aux hommes, c'est vouloir ôter à la puissance publique et tout son éclat et toute sa vigueur. En la faisant dépendre de la volonté du peuple, on commet d'abord une erreur de principe, et, en outre, on ne donne à l'autorité qu'un fondement fragile et sans consistance. De telles opinions sont comme un stimulant perpétuel aux passions populaires,

(1) *Jud. Epist.* v, 8.
(2) Cf. *Lettres apostoliques de Léon XIII*, t. I, pp. 85-87, 101.
(3) *Act.* xv, 29.
(4) *I Cor.* v, 5.
(5) Cf. *Lettres apostoliques de Léon XIII*, t. I, pp. 155-157.

qu'on verra croître chaque jour en audace et préparer la ruine publique en frayant la voie aux conspirations secrètes ou aux séditions ouvertes. [...] C'est de cette hérésie (la Réforme) que naquirent, au siècle dernier, et la fausse philosophie, et ce qu'on appelle le droit moderne, et la souveraineté du peuple, et cette licence sans frein en dehors de laquelle beaucoup ne savent plus voir de vraie liberté. De là, on s'est avancé jusqu'aux dernières erreurs, le *communisme*, le *socialisme*, le *nihilisme*, monstres effroyables qui sont la honte de la société et qui menacent d'être sa mort. Et cependant, il ne se trouve que trop de propagateurs pour répandre ces principes funestes; le désir d'améliorer le sort de la multitude a déjà servi de prétexte pour allumer de vastes incendies et préparer de nouvelles calamités. Ce que Nous rappelons ici n'est que trop connu et trop rapproché de nous. [...]

Encyclique « Humanum genus » (20. 4. 1884) [1].

[...] Profitant de toutes les occasions favorables, Nous avons traité les principales thèses doctrinales sur lesquelles les opinions perverses de la secte maçonnique semblent avoir exercé la plus grande influence. C'est ainsi que, dans Notre encyclique *Quod apostolici muneris*, Nous Nous sommes efforcé de combattre les monstrueux systèmes des socialistes et des communistes. [...]

[...] Les malfaisantes erreurs que Nous venons de rappeler menacent les Etats des dangers les plus redoutables. En effet, supprimez la crainte de Dieu et le respect dû à ses lois; laissez tomber en discrédit l'autorité des princes; donnez libre carrière et encouragement à la manie des révolutions; lâchez la bride aux passions populaires; brisez tout frein, sauf celui des châtiments, vous aboutirez par la force des choses à un bouleversement universel et à la ruine de toutes les institutions: tel est, il est vrai, le but avéré, explicite que poursuivent de leurs efforts beaucoup d'associations communistes et socialistes; et la secte des francs-maçons n'a pas le droit de se dire étrangère à leurs attentats puisqu'elle favorise leurs desseins et que, sur le terrain des principes, elle est entièrement d'accord avec elles. [...]

Encyclique « Exeunte jam anno » (25. 12. 1888) [2].

[...] Quelles calamités un tel état de choses devait attirer sur la société humaine, il nous arrive aujourd'hui de le contempler en quelque sorte de nos yeux. Le venin des doctrines a, par une circulation naturelle, pénétré dans les actes de la vie et dans la politique: le *rationalisme*, le *matérialisme*, l'*athéisme*, ont enfanté le *socialisme*, le *communisme*, le *nihilisme*: tristes fléaux sans doute, et pleins de sinistres augures, mais qui devaient naturellement, qui devaient presque nécessairement naître de principes pareils. Et, de fait, si l'on peut impunément rejeter la religion catholique, dont tant de notes éclatantes attestent la divine origine, pourquoi ne rejetterait-on pas toutes les autres religions, à qui de tels signes de crédibilité font évidemment défaut? Si l'âme n'est pas, de sa nature, distincte du corps, et, ce qui en est une conséquence nécessaire, si, lorsque le corps retourne à la terre, aucune espérance ne nous est laissée d'une vie bienheureuse et immortelle, quel motif aurons-nous de nous imposer des travaux et des peines pour soumettre nos appétits à l'obéissance de la raison? Le souverain bien consistera pour l'homme dans la jouissance des commodités de la vie et dans la possession des plaisirs. Et comme il n'est personne que l'impulsion et l'instinct même de la nature ne portent à rechercher le bonheur, chacun sera autorisé à prendre aux autres le plus qu'il pourra, afin de trouver dans leurs dépouilles le moyen de vivre heureux. Et il n'est point de puissance disposant de freins suffisants pour pouvoir maîtriser la surexcitation des convoitises; car la conséquence de cette répudiation de la raison suprême et éternelle d'un Dieu nous imposant ses ordres ou ses défenses, c'est que la force des lois soit brisée et toute autorité réduite à l'impuissance. De là cette perturbation inévitable jusque dans les fondements de la société civile; de là cette lutte sans trêve entre les appétits inassouvis, chacun se mettant en guerre, soit pour défendre ce qu'il a, soit pour acquérir ce qu'il convoite.

C'est la pente où notre siècle semble prêt à glisser. — Il est pourtant une pensée capable de nous consoler du spectacle des mœurs présentes et de relever nos âmes par l'espoir d'un meilleur avenir. *C'est que Dieu a créé toutes choses pour la vie et qu'il a fait guérissables les nations de la terre* (1). Mais de même que le monde visible ne peut être conservé que par l'action et la providence de Celui qui l'a créé par sa volonté, de même aussi les hommes ne peuvent être guéris que par la vertu de Celui-là même à la bonté de qui ils doivent d'avoir été rappelés de la mort à la vie. Car si la race humaine n'a été rachetée qu'une fois par l'effusion du sang de Jésus-Christ, permanente et perpétuelle est la vertu de ce grand œuvre et de ce grand bienfait, et il *n'y a de salut en aucun autre* (2). C'est pourquoi tous ceux qui travaillent à arrêter, par l'interposition des lois, l'incendie toujours croissant des convoitises populaires, combattent sans doute pour la justice; mais, qu'ils le sachent bien, le fruit qu'ils tireront de leurs travaux sera nul, ou du moins sera fort peu de chose, tant que leur cœur s'obstinera à repousser la vertu de l'Evangile et à faire fi du concours de l'Eglise. Il n'y a qu'un moyen de guérison pour nos maux: réformer ses sentiments, et, dans les mœurs privées comme dans les mœurs publiques, revenir au point d'où l'on s'est éloigné, à Jésus-Christ et à la loi chrétienne de la vie. [...]

Encyclique « Parvenu à la vingt-cinquième année » (19. 3. 1902) [3].

[...] Avec la famille, l'ordre social et politique est, lui aussi, mis en danger, surtout par les doctrines nouvelles, qui, assignant à la souveraineté une fausse origine, en ont corrompu par là même la véritable idée. Car si l'autorité souveraine découle formellement du consentement de la foule et non pas de Dieu, principe suprême et éternel de toute-puissance, elle perd aux yeux des sujets son caractère le plus auguste et elle dégénère en une souveraineté artificielle qui a pour assiette des bases instables et changeantes, comme la volonté des hommes dont on la fait dériver. Ne voyons-nous pas aussi les conséquences de cette erreur dans les lois? Trop souvent, en effet, au lieu d'être la *raison écrite*, ces lois

(1) Cf. *Lettres apostoliques de Léon XIII*, t. I, pp. 247-249.
(2) Cf. *Lettres apostoliques de Léon XIII*, t. 2, pp. 233-234.

(1) *Sap.* I, 14.
(2) *Act.* IV, I, 2.
(3) Cf. *Lettres apostoliques de Léon XIII*, t. 6, pp. 281-282.

n'expriment plus que la puissance du nombre et la volonté prédominante d'un parti politique. C'est ainsi qu'on caresse les appétits coupables des foules et qu'on lâche les rênes aux passions populaires, même lorsqu'elles troublent la laborieuse tranquillité des citoyens, sauf à recourir ensuite, dans les cas extrêmes, à des répressions violentes où l'on voit couler le sang.

Les principes chrétiens répudiés — ces principes qui sont si puissamment efficaces pour sceller la fraternité des peuples et pour réunir l'humanité tout entière dans une sorte de grande famille, — peu à peu a prévalu dans l'ordre international un système d'égoïsme jaloux, par suite duquel les nations se regardent mutuellement, sinon toujours avec haine, du moins certainement avec la défiance qui anime des rivaux. Voilà pourquoi dans leurs entreprises elles sont facilement entraînées à laisser dans l'oubli les grands principes de la moralité et de la justice, et la protection des faibles et des opprimés. Dans le désir qui les aiguillonne d'augmenter indéfiniment la richesse nationale, les nations ne regardent plus que l'opportunité des circonstances, l'utilité de la réussite et la tentante fortune des faits accomplis, sûres que personne ne les inquiétera ensuite au nom du droit et du respect qui lui est dû. Principes funestes, qui ont consacré la force matérielle comme la loi suprême du monde, et à qui l'on doit imputer cet accroissement progressif et sans mesure des préparatifs militaires, ou cette paix armée comparable aux plus désastreux effets de la guerre, sous bien des rapports au moins.

Cette confusion lamentable dans le domaine des idées a fait germer au sein des classes populaires l'inquiétude, le malaise et l'esprit de révolte, de là une agitation et des désordres fréquents qui préludent à des tempêtes plus redoutables encore. La misérable condition d'une si grande partie du menu peuple, assurément bien digne de relèvement et de secours, sert admirablement les desseins d'agitateurs pleins de finesse, et en particulier ceux des factions socialistes, qui, en prodiguant aux classes les plus humbles de folles promesses, s'acheminent vers l'accomplissement des plus effrayants desseins.

Qui s'engage sur une pente dangereuse roule forcément jusqu'au fond de l'abîme. Avec une logique qui a vengé les principes, s'est donc organisée une véritable association de criminels. D'instincts tout à fait sauvages, dès ses premiers coups, elle a consterné le monde. Grâce à sa constitution solide et à ses ramifications internationales, elle est déjà en mesure de lever partout sa main scélérate, sans craindre aucun obstacle et sans reculer devant aucun forfait. Ses affiliés répudiant toute union avec la société et rompant cyniquement avec les lois, la religion et la morale, ont pris le nom d'*anarchistes ;* ils se proposent de renverser de fond en comble la société actuelle en employant tous les moyens qu'une passion aveugle et sauvage peut suggérer. Et comme la société reçoit l'unité et la vie de l'autorité qui la gouverne, c'est contre l'autorité tout d'abord que l'anarchie dirige ses coups. Comment ne pas frémir d'horreur, autant que d'indignation et de pitié, au souvenir des nombreuses victimes tombées dans ces dernières années, empereurs, impératrices, rois, présidents de républiques puissantes, dont l'unique crime consistait dans le pouvoir suprême dont ils étaient investis.

Devant l'immensité des maux qui accablent la société et des périls qui la menacent, Notre devoir exige que Nous avertissions une fois encore les hommes de bonne volonté, surtout ceux qui occupent les situations les plus hautes, et que Nous les conjurions, comme Nous le faisons en ce moment, de réfléchir aux remèdes que la situation exige, et, avec une prévoyante énergie, de les appliquer sans retard.

Avant tout, il faut se demander quels sont ces remèdes et en scruter la valeur. La liberté et ses bienfaits, voilà d'abord ce que Nous avons entendu porter jusques aux nues ; en elle, on exaltait le remède souverain, un incomparable instrument de paix féconde et de prospérité. Mais les faits ont lumineusement démontré qu'elle ne possédait pas l'efficacité qu'on lui prêtait. Des conflits économiques, des luttes de classes s'allument et font éruption de tous les côtés, et l'on ne voit pas même briller l'aurore d'une vie publique où le calme régnerait. Du reste, et chacun peut le constater, telle qu'on l'entend aujourd'hui, c'est-à-dire indistinctement accordée à la vérité et à l'erreur, au bien et au mal, la liberté n'aboutit qu'à rabaisser tout ce qu'il y a de noble, de saint, de généreux, et à ouvrir plus largement la voie au crime, au suicide et à la tourbe abjecte des passions. [...]

PIE X

Encyclique « Singulari quadam » (24. 9. 1912) (1)

[...] Nous proclamons hautement que le devoir de tous les catholiques — devoir qu'il faut remplir religieusement et inviolablement dans toutes les circonstances, tant de la vie privée que de la vie sociale et publique, — est de garder fermement et de professer sans timidité les principes de la vérité chrétienne, enseignés par le magistère de l'Eglise catholique, ceux-là particulièrement que Notre prédécesseur a formulés avec tant de sagesse dans l'encyclique *Rerum Novarum ;* principes, du reste, que les évêques de Prusse, réunis à Fulda en 1900, appliquèrent, Nous le savons, avec le plus grand soin dans leurs décisions (2) et dont vous-mêmes, en Nous faisant connaître votre sentiment sur cette controverse, avez exposé les points principaux, à savoir :

« Quoi qu'il fasse, même dans l'ordre des choses temporelles, le chrétien n'a pas le droit de mettre au second rang les intérêts surnaturels ; bien plus, les règles de la doctrine chrétienne l'obligent à tout diriger vers le souverain bien comme vers la fin dernière ; toutes ses actions, en tant que moralement bonnes ou mauvaises, c'est-à-dire en accord ou en désaccord avec le droit naturel et divin, tombent sous le jugement et la juridiction de l'Eglise. Quiconque, qu'il s'agisse des individus pris isolément ou des membres d'une association comme tels, se glorifie du titre de chrétien, doit, s'il n'oublie point ses devoirs, entretenir non les inimitiés et les jalousies entre les classes sociales, mais la paix et la charité mutuelle. La question sociale et les controverses qui s'y rattachent relativement à la nature et à la durée du travail, à la fixation du salaire, à la grève ne sont pas purement économiques et susceptibles, dès lors, d'être résolues en dehors de l'autorité de l'Eglise, « attendu que, bien au contraire, et en toute vérité, la question

---

(1) Lettre encyclique à S. Em. le cardinal Georges Kopp, évêque de Breslau, et aux autres archevêques et évêques d'Allemagne, sur les Associations ouvrières catholiques et mixtes : cf. *Actes de S. S. Pie X*, t. 7, pp. 271-280.

(2) Cf. la traduction française de la lettre que l'épiscopat de Prusse adressa de Fulda à son clergé, le 22 août 1900, dans *Questions Actuelles*, t. 57, pp. 34-41.

sociale est avant tout une question morale et religieuse, et que, pour ce motif, il faut surtout la résoudre d'après les règles de la morale et le jugement de la religion ». (Encyclique *Graves de communi.*)

Quant aux associations ouvrières, bien que leur but soit de procurer des avantages temporels à leurs membres, celles-là cependant méritent une approbation sans réserve et doivent être regardées comme les plus propres de toutes à assurer les intérêts vrais et durables de leurs membres, qui ont été fondées en prenant pour principale base la religion catholique et qui suivent ouvertement les directions de l'Eglise ; Nous l'avons fréquemment déclaré Nous-même lorsque l'occasion s'en est offerte dans un pays ou l'autre. Il s'ensuit qu'il est nécessaire d'établir et de favoriser de toute manière ce genre d'associations confessionnelles catholiques, comme on les appelle, dans les contrées catholiques, certes, et, en outre, dans toutes les autres régions, partout où il paraîtra possible de subvenir par elles aux besoins divers des associés.

Que s'il s'agit d'associations touchant directement ou indirectement à la religion et à la morale, ce serait faire œuvre qui ne pourrait être approuvée d'aucune façon, dans les pays susmentionnés, que de vouloir favoriser et propager des associations mixtes, c'est-à-dire composées de catholiques et de non-catholiques. En effet, pour Nous borner à ce point, c'est incontestablement à de graves périls que les associations de cette nature exposent ou peuvent certainement exposer l'intégrité de la foi de nos catholiques et la fidèle observance des lois et préceptes de l'Eglise catholique. Et ces périls, Vénérables Frères, beaucoup parmi vous Nous les ont expressément signalés dans leurs réponses sur ce sujet. [...]

BENOIT XV

Lettre « Soliti Nos » (11. 3. 1920) [1].

VÉNÉRABLE FRÈRE,

SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Nous sommes accoutumé d'éprouver une joie particulièrement douce en constatant combien Nos fils de Bergame se distinguent par le caractère chrétien de leur vie, véritablement exemplaire. Aussi est-ce avec une vive tristesse que Nous avons entendu l'écho douloureux des violentes manifestations populaires dont votre cité vient d'être le théâtre. Il n'y a pas lieu, il est vrai, de s'étonner que « l'homme ennemi », exaspéré au spectacle de la merveilleuse fécondité de ce champ du Seigneur et sans cesse aux aguets pour surprendre l'occasion favorable de le ravager, ait exploité la crise actuelle pour semer la zizanie parmi une moisson si riche et si abondante. En Nous confiant la garde de son champ mystique tout entier, le Seigneur nous a fait un devoir d'empêcher absolument, par tous les moyens en Notre pouvoir, que puisse lever cette mauvaise semence; elle menace, pour peu qu'elle prenne racine, d'étouffer toute la moisson.

Si Nous vous écrivons, Vénérable Frère, ce n'est pas que Nous mettions le moins du monde en doute votre zèle vigilant — ces événements vous ont, au contraire, permis d'en donner une nouvelle preuve; mais il Nous a paru bon d'exhorter par votre entremise Nos fils bien-aimés à rester inébranlablement attachés à leur devoir. Nous avons confiance qu'ils répondront à cet appel avec une générosité vraiment empressée, du fait que Notre autorité vient appuyer à leurs yeux la force de la vôtre.

Et tout d'abord, Nous notifions à tous et à chacun que Nous approuvons sans réserve l'initiative que vous avez prise, Vénérable Frère : dès la fin des hostilités, quand se réveilla l'activité que la guerre avait suspendue, le désir de pourvoir aux besoins nouveaux des classes pauvres vous a poussé à créer, en vous servant de la Commission diocésaine, un Office spécial du travail pour le développement des œuvres ouvrières. Si cette institution est dirigée ainsi qu'il convient, c'est-à-dire conformément aux préceptes de la religion, elle Nous paraît excellente et riche de promesses; sinon, il n'échappe à personne qu'elle peut engendrer les pires désordres au sein de la société civile.

Les directeurs d'une telle organisation, si étroitement liée au bien public, doivent donc, avant tout, avoir toujours présents à l'esprit, pour s'y conformer rigoureusement, les enseignements de la sagesse chrétienne en matière de science sociale, consignés dans l'immortelle encyclique *Rerum Novarum* et dans les autres Lettres du siège apostolique.

Voici ce qu'il importe essentiellement de ne point perdre de vue : cette vie, éphémère et sujette à tous les maux, n'est point en mesure de nous assurer le bonheur; le bonheur vrai, parfait, éternel, nous sera donné au ciel, comme récompense de la vertu; le ciel doit être le but de tous nos efforts; aussi devons-nous moins nous soucier de faire valoir nos droits que de remplir nos devoirs; il n'est cependant pas défendu, même ici-bas, et dans la mesure du possible, d'améliorer notre sort, par la recherche d'une existence plus aisée; rien enfin n'est plus propre à assurer le bien général que la concorde et l'union de toutes les classes, entre lesquelles il n'est pas de meilleur trait d'union que la charité chrétienne.

Ils travailleraient donc fort mal au bien de l'ouvrier — qu'ils s'en rendent compte — ceux qui, affichant la prétention de vouloir améliorer ses conditions d'existence, ne lui donneraient la main que pour la conquête des biens fragiles et périssables d'ici-bas, négligeraient de l'éclairer sur ses devoirs à la lumière des principes de la doctrine chrétienne et iraient même jusqu'à exciter toujours davantage son animosité à l'égard des riches, en se livrant à ces déclamations amères et violentes par quoi nos adversaires poussent les masses au bouleversement de la société.

Pour écarter un aussi grave péril, il faudra, Vénérable Frère, toute votre vigilance. Prodiguant vos conseils — comme vous l'avez fait déjà — à ceux qui visent directement à améliorer la condition des ouvriers, vous leur demanderez d'éviter les intempérances de langage qui caractérisent les socialistes et de pénétrer profondément d'esprit chrétien toute leur action, qu'elle tende à réaliser ou à propager un si noble programme. Si l'esprit chrétien fait défaut, sans parler du mal incroyable que pourrait causer cette action, il suffira d'affirmer qu'elle est vouée à la stérilité. Nous voulons espérer que chacun sera docile à vos instructions; si l'un ou l'autre osait s'obstiner dans ses vues, retirez-lui sa charge sans hésiter.

A cette œuvre du relèvement chrétien, comme l'on dit, des humbles, ceux-là doivent plus large-

(1) Lettre à S. Exc. Mgr Marelli, évêque de Bergame, au sujet des prescriptions du Saint-Siège, en ce qui regarde la question sociale, non seulement à ne pas négliger, mais à observer religieusement : cf. *D. C.*, t. 3, pp. 461-462.

ment contribuer que la bonté et la libéralité divine y a rendus plus spécialement aptes. Tous ceux d'abord à qui leurs connaissances confèrent quelque supériorité ne refuseront pas d'aider les ouvriers de leurs conseils, de leur autorité, de leur parole, et tout spécialement par l'appui qu'ils donneront aux œuvres suscitées dans ce dessein par la Providence. De même, que les privilégiés de la fortune veuillent bien régler leurs rapports avec les prolétaires non suivant les données du droit strict, mais plutôt sur les principes de l'équité. Bien plus, Nous les engageons Nous-même de toutes Nos forces à apporter en ces relations le plus possible d'indulgence, de largeur d'esprit et de libéralité, de faire, sur leurs propres droits, toutes concessions et remises possibles. C'est à eux que s'adresse le conseil de l'Apôtre à Timothée : *Recommande aux riches du siècle présent... de donner volontiers, généreusement*. Et qu'ainsi ils reconquièrent le cœur des petits, que l'avidité leur avait aliéné.

D'autre part, ceux qui occupent des situations inférieures quant au rang et à la fortune doivent bien se convaincre que la diversité des classes sociales tient à l'ordre même des choses, et donc c'est de la volonté divine qu'on doit répéter qu'*elle a créé les grands et les petits*, pour le plus grand avantage des individus et de la société. Ces humbles doivent se pénétrer de cette vérité : quelque amélioration qu'ils apportent à leur situation tant par leurs efforts personnels qu'avec le concours des gens de bien, il leur restera toujours, comme aux autres hommes, un lourd héritage de souffrances. S'ils ont cette exacte vision de la réalité, ils ne s'épuiseront point en inutiles efforts pour s'élever à un niveau au-dessus de leurs capacités, et ils supporteront les maux inévitables avec la résignation et le courage que donne l'espérance des biens éternels. En conséquence, que Nos fils de Bergame, Nous les en prions et supplions, s'inspirant du respectueux amour qu'ils ont toujours témoigné au Siège apostolique, ne se laissent pas prendre au mirage des promesses fallacieuses par quoi on cherche à leur ravir la foi de leurs pères pour les enrôler ensuite au service de la violence qui s'apprête à tout bouleverser et tout détruire.

Ce n'est ni par la force ni par le désordre que se défend la cause de la vérité et de la justice ; ce sont là des armes qui, en définitive, blessent gravement, et tout les premiers, ceux-là mêmes qui y recourent.

Contre ces ennemis funestes de la foi catholique et de la société civile, les prêtres, et avant tout les curés, ont le devoir de réaliser l'union parfaite des esprits, en se groupant derrière vous, Vénérable Frère, pour leur barrer la route.

Qu'aucun membre du clergé s'imagine que pareille action est étrangère au ministère sacerdotal sous prétexte qu'elle mène sur le terrain économique : il suffit que sur ce terrain le salut des âmes soit en péril. Aussi voulons-Nous que les prêtres considèrent comme une de leurs obligations de se consacrer le plus possible à la science et au mouvement social, par l'étude, le contrôle ou l'action, et de collaborer par tous les moyens avec ceux qui, sur ce terrain, exercent une saine influence en vue du bien général. En outre, il leur appartient d'éclairer leurs ouailles avec soin sur les devoirs de la vie chrétienne, de les prémunir contre les pièges des socialistes, de les aider à améliorer leur sort, sans jamais perdre de vue l'esprit qui a dicté la prière ardente de l'Eglise : *Puissions-nous user, comme en passant, des biens temporels de manière à ne point perdre les biens éternels.*

En attendant, Nous ne cesserons d'appeler sur vous tous les dons de la divine Bonté. Comme gage de ces faveurs et en témoignage de Notre particulière bienveillance, Nous vous accordons de grand cœur à vous, Vénérable Frère, à votre clergé et à votre peuple, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 11 mars 1920, de Notre Pontificat la sixième année.

BENOIT XV, PAPE.

2° Actes de S. S. Pie XI (1924-1937).

Allocution consistoriale *Amplissimum Concessum* (24. 3. 24).

Publiée dans *D. C.*, n° 409.

Allocution consistoriale *Nostis qua praecipue* (18. 12. 24).

Publiée dans *D. C.*, n° 409.

Réponse du Saint-Père aux vœux du Sacré-Collège (24. 12. 27).

Publiée dans *D. C.*, n° 410.

Encyclique *Miserentissimus Redemptor* (8. 5. 28).

Publiée dans *D. C.*, n° 429 et n° 816.

Message du Saint-Père à la Chine (1. 8. 28).

Publié dans *D. C.* n° 444.

Lettre de la S. C. du Concile à Mgr Liénart (5. 6. 29).

Publiée dans *D. C.*, n° 800.

Lettre *Ci commovuono* au cardinal Pompilj (2. 2. 30).

Publiée dans *D. C.*, n° 514.

Allocution consistoriale *Indictam ante* (30. 6. 30).

Publiée dans *D. C.*, n° 528.

Réponse du Saint-Père aux vœux du Sacré-Collège (24. 12. 30).

Publiée dans *D. C.*, n° 547.

Encyclique *Quadragesimo anno* (15. 5. 31).

Publiée dans *D. C.*, n° 569 et n° 800.

Discours à l'audience de la J. O. C. (24. 9. 31).

Publié dans *D. C.*, n° 584 et n° 816.

Réponse du Saint-Père aux vœux du Sacré-Collège (24. 12. 31).

Publiée dans *D. C.*, n° 595.

Encyclique *Caritate Christi compulsi* (3. 5. 32).

Publiée dans *D. C.*, n° 614.

Encyclique *Acerba animi* (29. 9. 32).

Publiée dans *D. C.*, n° 628 et n° 816.

Allocution consistoriale *Iterum vos* (13. 3. 33).

Publiée dans *D. C.*, n° 651 et n° 816.

Encyclique *Dilectissima Nobis* (3. 6. 33).

Publiée dans *D. C.*, n° 664.

Constitution apostolique *Quod superiore anno* (2. 4. 34).

Publiée dans *D. C.*, n° 699 et n° 816.

Conférence aux prêtres de S. Em. le card. Pacelli légat de Sa Sainteté à Lourdes (26. 4. 35).

Publiée dans *D. C.*, n° 749 et n° 800.

Lettre *Quamvis Nostra* à l'épiscopat du Brésil (27. 10. 35).

Publiée dans *D. C.*, n° 798.

Réponse du Saint-Père aux souhaits du Sacré-Collège (24. 12. 35).

Publiée dans *D. C.*, n° 778 et n° 816.

Lettre de S. Em. le card. Pacelli à M. Henry Bordeaux (23. 3. 36).

Publiée dans *D. C.*, n° 800.

Lettre de S. Em. le card. Pacelli à l'assemblée des cardinaux et archevêques de France (2. 4. 36).

Publiée dans *D. C.*, n° 789 et n° 800.

Discours à l'audience du pèlerinage hongrois (11. 5. 36).

Publié dans *D. C.*, n° 800.

Discours à la cérémonie d'inauguration de l'Exposition internationale de la presse catholique (12. 5. 36).

Publié dans *D. C.*, n° 800.

Discours à l'audience des représentants de l'Action catholique des différentes nations (31. 5. 36).

Publié dans *D. C.*, n° 800.

Discours aux aspirants de l'Action catholique (14. 8. 36).

Publié dans *D. C.*, n° 816.

Discours à l'audience des pèlerins maltais (20. 8. 36).

Publié dans *D. C.*, n° 816.

Discours aux Tertiaires Franciscains (4. 9. 36).

Publié dans *D. C.*, n° 816.

Discours *La vostra presenza* aux réfugiés espagnols (14. 9. 36).

Publié dans *D. C.*, n° 810.

Télégramme de S. S. Pie XI à l'Association des jurisconsultes catholiques (29. 10. 36).

Publié dans *D. C.*, n° 824.

Message radiophonique de Noël (24. 12. 36).

Publié dans *D. C.*, n° 826.

Encyclique *Divini Redemptoris* (19. 3. 37).

Publiée dans *D. C.*, n° 837-838.

Lettre apostolique *Nos es muy* (28. 3. 37).

Publiée dans *D. C.*, n° 837-838.

3° L'Encyclique et la presse.

a) « Osservatore Romano ».

Comme pour l'encyclique Mit brennender Sorge, *nous reproduisons ici les titres des articles de l'*Osservatore Romano *concernant l'Encyclique* Divini Redemptoris :

Osservatore Romano (19. 3. 37) :
« Il dovere di ciascuno », par M.

— (20-21. 3. 37) :
« Agli uomini di buona fede », par T. — « Le prime impressioni sull' Enciclica ».

— (24. 3. 37) :
« Commenti alla Enciclica *Divini Redemptoris* ».

— (26. 3. 37) :
« Verso la quarta Internazionale ». — « Per la diffusione della Enciclica *Divini Redemptoris* ».

— (28. 3. 37) :
« La Pasqua delle tre Encicliche », par T.

— (29-30. 3. 37):
« Dopo le Encicliche ». — « Il Vescovo di Padova per la diffusione dell' Enciclica *Divini Redemptoris* ».

— (1. 4. 37) :
« Attese e sorprese ».

— (2. 4. 37) :
« La dottrina economica e sociale del Vaticano ». — « Il communismo contro Dio », par G. Ledit, S. J.

— (3. 4. 37) :
« Il communismo contro Dio. II. La pratica e i metodi », par G. Ledit, S. J.

Presse parisienne.

Action Française (19. 3. 37) :
Dans une nouvelle encyclique, Pie XI condamne formellement le communisme, par Pellisson.

— (21. 3. 37) :
Puissance de l'esprit. L'action de l'étranger. L'encyclique et le communisme.

— (26. 3. 37) :
Au jour le jour. Mise au point, par A. F.

— (1. 4. 37) :
Au jour le jour. Le moderne et l'immuable, par A. F.

Ami du Peuple (19. 3. 37) :
Dans une encyclique le Pape condamne sévèrement le communisme.

Aube (19. 3. 37) :
Le Pape condamne dans une encyclique le communisme athée.

— (20. 3. 37) :
Informations. L'importance de la nouvelle encyclique.

— (23. 3. 37) :
L'encyclique contre le communisme athée, par Georges Bidault.

Croix (19. 3. 37) :
Une encyclique contre « le communisme athée », menace terrible pour tous les peuples, faux idéal de justice et d'égalité qu'ont favorisé des abus indéniables et un christianisme superficiel, par Fontenelle. — L'encyclique sur le communisme.

— (20. 3. 37) :
Importance de la nouvelle encyclique. Elle montre l'incompatibilité absolue du communisme et du catholicisme et glorifie la doctrine sociale de l'Eglise qui réconcilie les hommes dans la pratique de la justice et de la charité, par Fontenelle.

— (21. 3. 37) :
L'encyclique sur le communisme athée. En face de l'idéologie communiste, le Pape déclare qu'il n'y a qu'un seul remède : la doctrine sociale de l'Eglise. Il appartient donc aux prêtres, à l'Action catholique, aux ouvriers catholiques, à l'Etat chrétien de sauver le monde, par Léon Merklen.

— (24. 3. 37) :
Au lendemain de l'encyclique. L'approbation du chef, par l'abbé Thellier de Poncheville.

Croix du Dimanche (28. 3. 37) :
Dans la lumière de Pâques. Coup sur coup... deux encycliques, par M. Vincent.

Custos (20. 3. 37) :
L'Eglise et le communisme.

Echo de Paris (19. 3. 37) :
Une grande encyclique. Le Pape condamne solennellement de façon absolue le « communisme athée ».

Pie XI dénonce son œuvre néfaste en Russie, au Mexique et en Espagne, par Charles Pichon.

Ere Nouvelle (19. 3. 37) :
Prenez garde à la mule, par A.

— (6. 4. 37) :
Propos d'un incroyant. L'Eglise, le socialisme et les radicaux, par Léo-Abel Gaboriaud.

Excelsior (19. 3. 37) :
« Système rempli d'erreur, doctrine subversive de l'ordre social et menaçant tous les pays. » C'est en ces termes que le Pape, dans une longue encyclique, condamne solennellement le « communisme athée ».

Figaro (19. 3. 37) :
Une encyclique capitale. S. S. Pie XI condamne solennellement le communisme, par Paul Lesourd.

— (20. 3. 37) :
La portée de l'Encyclique. S. S. Pie XI interdit aux catholiques toute collaboration avec les communistes, par Georges Goyau.

France Catholique (20. 3. 37) :
Une encyclique sur le communisme, par le général de Castelnau.

— (27. 3. 37) :
L'encyclique « *Divini Redemptoris* ». Quelques extraits.

Humanité (19. 3. 37) :
L'encyclique du Pape contre le communisme.

— (21. 3. 37) :
Sur l'encyclique du Pape.

— (25. 3. 37) :
Sur l'encyclique « contre le communisme », par P.-L. D.

Information (19. 3. 37) :
Une encyclique contre la doctrine communiste. « Les organisations, dit Pie XI, doivent s'inspirer du principe corporatif », par T.

Intransigeant (19. 3. 37) :
Pie XI lance une encyclique contre le communisme athée. Rome contre Moscou.

— (20. 3. 37) :
Au fil des heures. Le Pape et le communisme, par Gallus.

— (21. 3. 37) :
Au fil des heures. Liberté chérie..., par Gallus.

Jeune République (28. 3. 37) :
Christianisme, communisme et nazisme. Deux encycliques.

Jour (19. 3. 37) :
« Le communisme : un système d'erreurs et de sophismes. » Une encyclique du Pape d'une capitale importance, par Raillemont.

— (20. 3. 37) :
L'invitation au voyage dans les transports en commun du Front populaire. Tous les catholiques, tous les Français remercieront le Souverain Pontife d'avoir, par son encyclique, mis le point final à la farce de « la main tendue », par Gaëtan Bernoville.

Journal (19. 3. 37) :
Le Pape publie une encyclique contre le communisme et ses conséquences.

Journal du Commerce (25. 3. 37) :
Anticipations et commentaires sur les événements de ce temps. La doctrine économique et sociale du Vatican. Depuis plus de cinquante ans, les encycliques du Saint-Siège recommandent et précisent les réformes que les gouvernements viennent seulement de réaliser, par Georges Lafond. (Cet article a été remarqué par l'*Osservatore Romano* [2. 4. 37] qui en donne de larges extraits sous le titre : « La dottrina economica e sociale del Vaticano. »

Journal des Débats (19. 3. 37) :
Une encyclique du Pape contre le « communisme athée ».

— (21. 3. 37) :
Le Saint-Siège et le communisme.

Liberté (19. 3. 37) :
Le Pape flétrit le communisme dans une vigoureuse encyclique. Il affirme la légitimité et la hiérarchie de l'autorité et condamne le « communisme chrétien ».

Nation (27. 3. 37) :
Un réquisitoire.

Œuvre (19. 3. 37) :
Une encyclique du Pape contre le communisme.

— (25. 3. 37) :
Où le Saint-Père se brouille avec tout le monde, par G. de La Fouchardière.

Ordre (19. 3. 37) :
Le Saint-Père condamne encore le communisme.

Paris-Soir (19. 3. 37) :
Une encyclique du Pape contre le communisme.

— (22. 3. 37) :
L'encyclique du Pape, qui a 126 pages, sera publiée demain à Paris, par Hubert Forestier.

— (26. 3. 37) :
Autour de deux encycliques. Le cardinal Verdier déclare à *Paris-Soir*..., par Hubert Forestier.

Petit Démocrate (28. 3. 37) :
Autour des événements. La condamnation du communisme et du nazisme par le Saint-Siège, par Robert Cornilleau.

Petit Journal (19. 3. 37) :
Nouvelle condamnation du communisme par le Pape.

Petit Parisien (19. 3. 37) :
L'encyclique du Saint-Père contre la doctrine communiste.

Populaire (19. 3. 37) :
Infaillible mais ignorant... — L'encyclique anticommuniste du Pape fasciste, par André Leroux.

— (21. 3. 37) :
Collaboration. — L'encyclique fasciste et la politique internationale du Vatican, par André Leroux.

— (23. 3. 37) :
Après l'encyclique. Contre le « marxisme ». Le Pape et l'Evangile. Comment le plus grand de nos poètes stigmatisait jadis un Pape pré-fasciste, Victor Hugo, « Carte d'Europe », *Les Châtiments*.

République (22. 3. 37) :
Le Vatican et la guerre, par P. D.

— (23. 3. 37)
Ni hitlérisme. Ni communisme, dit le Vatican.

— (31. 3. 37) :
La doctrine chrétienne sociale. Aspects sociaux de l'encyclique *Divini Redemptoris*, par Suzanne Sailly-Lainé.

Sept (26. 3. 37) :
L'Eglise et le monde. Une encyclique sur le communisme.

— (2. 4. 37) :
« Aimer nos ennemis », par André D.-Toledano. — Chez nous : A la lumière des encycliques. Une hérésie moderne : le communisme.

Temps (19. 3. 37) :
Une encyclique contre le communisme athée.

Vendredi (26. 3. 37):
Sur deux encycliques, par Minimus.

Vie Catholique (27. 3. 37) :
La voix du « Divin Rédempteur », par M. le chanoine G. Chevrot. — Texte de l'encyclique.

— (3. 4. 37) :
Trois lettres pontificales, par M. le chanoine Chevrot.

Vie Nouvelle, organe protestant (2. 4. 37) :
La politique du Pape.

Vu (31. 3. 37) :
Un cri d'alarme du Pape. Au-dessus des Nations, des Classes et des Partis. Pie XI dans son message aux évêques allemands comme dans son encyclique contre le communisme rappelle la doctrine catholique en matière gouvernementale et en matière sociale, par Paul Lesourd.

Sur la situation religieuse au Mexique

LETTRE APOSTOLIQUE

Nos es muy à l'épiscopat mexicain (28. 3. 37) (*)

VÉNÉRABLES FRÈRES,

SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

FÉLICITATIONS ET ENCOURAGEMENT

Nous savons très bien, Vénérables Frères, et c'est pour Notre cœur paternel un grand motif de consolation, avec quelle constance vous, vos prêtres et la majeure partie de vos fidèles mexicains, vous professez ardemment la foi catholique et résistez aux injonctions de ceux qui, ignorant l'excellence divine de la religion de Jésus-Christ ou ne la connaissant qu'à travers les calomnies de ses ennemis, croient faussement ne pouvoir réaliser des réformes favorables au peuple qu'en combattant la religion de la grande majorité.

Cependant, les ennemis de Dieu et de Jésus-Christ sont malheureusement parvenus à attirer aussi un grand nombre de tièdes et de peureux qui, tout en adorant Dieu dans le fond de leur conscience, coopèrent toutefois, au moins matériellement, soit par respect humain, soit par crainte des maux terrestres, à la déchristianisation d'un peuple qui doit à la religion ses plus belles gloires.

En face de telles apostasies et de telles faiblesses qui Nous affligent profondément, Nous apparaissent d'autant plus louables et méritoires la résistance au mal, la pratique de la vertu chrétienne et la franche profession de foi de ces très nombreux fidèles que vous, Vénérables Frères, et avec vous votre clergé, éclairez et guidez avec une sollicitude pastorale qui n'a d'égal que le magnifique exemple de votre vie. Tout cela Nous réconforte au milieu de Nos amertumes et Nous fait espérer des jours meilleurs pour l'avenir de l'Eglise mexicaine, laquelle, revigorée par tant d'héroïsme et soutenue par les prières et les sacrifices de tant d'âmes choisies, ne peut périr ; bien mieux, doit refleurir plus vigoureuse et plus prospère.

Moyens les plus efficaces de restauration chrétienne.

C'est précisément pour raviver votre confiance en l'aide divine et pour vous encourager à persévérer dans la pratique d'une vie chrétienne et fervente que Nous vous adressons la présente lettre, et profitons de cette occasion pour vous rappeler que, dans les circonstances et difficultés actuelles, les moyens les plus efficaces pour une restauration chrétienne sont, même parmi vous, avant tout, la sainteté des prêtres et, en second lieu, la formation des laïques, formation si appropriée et si soignée qu'elle les rende capables de coopérer fructueusement à l'apostolat hiérarchique, choses si nécessaires au Mexique, en raison de l'étendue de son territoire et des autres conditions, bien connues de vous tous, dans lesquelles se trouve ce pays.

Formation à la sainteté des futurs prêtres.

C'est pourquoi Notre pensée se porte tout d'abord sur ceux qui doivent être la lumière qui éclaire, le sel qui conserve, le bon ferment qui pénètre la masse entière des fidèles, c'est-à-dire sur vos prêtres.

En vérité, Nous savons déjà avec quelle ténacité et au prix de quels sacrifices, vous veillez au choix et au développement des vocations sacerdotales, au milieu de toutes sortes de difficultés, intimement persuadés que vous résolvez ainsi un problème vital, bien plus, le plus vital de tous les problèmes relatifs à l'avenir de cette Eglise. Etant donné l'impossibilité quasi absolue d'avoir actuellement dans votre patrie des séminaires bien organisés et tranquilles, vous avez trouvé pour vos clercs, en cette Ville Eternelle, un refuge ample et affectueux dans le *Collegio Pio Latino-Americano*, lequel a formé et continue de former à la science et à la vertu tant de dignes prêtres et qui, en considération de son inappréciable activité, Nous est particulièrement cher. Cependant, comme il vous est presque impossible en de très nombreux cas d'envoyer des élèves à Rome, vous vous êtes vivement préoccupés de leur procurer un refuge en recourant à l'hospitalité d'une grande nation voisine.

En vous félicitant d'une si louable initiative qui s'est convertie déjà en consolante réalité, Nous exprimons à nouveau Notre gratitude à tous ceux qui vous ont si généreusement donné aide et hospitalité.

A ce propos, Nous rappelons avec une paternelle insistance Notre volonté expresse que l'on fasse connaître et que l'on explique comme il convient, non seulement aux clercs, mais à tous les prêtres, Notre encyclique *Ad Catholici Sacerdotii* (1), laquelle expose Notre pensée en cette matière, la plus grave et la plus transcendante de toutes les matières graves et transcendantes traitées par Nous.

(*) Nous rappelons que la traduction ainsi que les titres et sous-titres de ce document sont de *la D. C.*

(1) Cf. *D. C.*, t. 35, col. 131 (note de *la D. C.*).

Formation des laïques à l'apostolat dans l'Action catholique.

Ainsi formés suivant le Cœur de Jésus-Christ, les prêtres mexicains comprendront que dans les conditions actuelles où se trouve leur patrie — conditions dont Nous avons déjà parlé en Notre lettre apostolique *Paterna sane sollicitudo*, en date du 2 février 1926 (2) et qui sont si semblables à celles des premiers temps de l'Eglise, — alors que les Apôtres recouraient à la collaboration des laïques, — il serait très difficile de reconquérir à Dieu tant d'âmes égarées sans le secours providentiel qu'apportent les laïques grâce à l'Action catholique. D'autant plus que parmi ces laïques, la grâce prépare parfois des âmes généreuses prêtes à déployer la plus fructueuse activité, s'ils rencontrent un clergé savant et saint qui sache les comprendre et les guider.

Nous adressons donc aux prêtres mexicains qui ont voué toute leur vie au service de Jésus-Christ, de l'Eglise et des âmes, ce premier et plus chaleureux appel, afin qu'ils consacrent leur activité à seconder Notre sollicitude et la vôtre pour le développement de l'Action catholique, en y employant leurs meilleures énergies et leur zèle le plus avisé.

Les méthodes d'une efficace collaboration des laïques à votre action dans l'apostolat ne failliront pas si les prêtres s'appliquent avec empressement à cultiver le peuple chrétien suivant une sage direction spirituelle, en lui donnant une instruction religieuse soignée non diluée en de vains discours, mais nourrie de saine doctrine puisée dans les Saintes Ecritures et pleine d'onction et de force.

Il est vrai que tous ne comprennent pas tout à fait la nécessité de ce saint apostolat des laïques, bien que, dès Notre première encyclique *Urbi Arcano Dei* (3), Nous ayons déclaré qu'il fait partie indiscutablement du ministère pastoral et de la vie chrétienne.

Mais parce que, ainsi que Nous l'avons déjà signalé, Nous Nous adressons à des pasteurs qui doivent reconquérir un troupeau si éprouvé et parfois si dispersé, Nous vous recommandons plus que jamais de vous servir de ces laïques auxquels, comme à la pierre vive de la sainte Maison de Dieu, saint Pierre attribuait une dignité secrète, qui les fait participer d'une certaine manière à un sacerdoce saint et royal (4).

En effet, tout chrétien conscient de sa dignité et de sa responsabilité en tant qu'enfant de l'Eglise et membre du Corps mystique de Jésus-Christ — *multi unum corpus sumus in Christo, singuli autem alter alterius membra* (5) — ne peut pas ne pas reconnaître qu'entre tous les membres de ce corps il doit exister une communication réciproque de vie et la solidarité des intérêts.

De là les obligations de chacun de nous dans l'ordre de la vie et du développement de tout l'organisme, *in oedificationem Corporis Christi* ; de là aussi l'efficace contribution de chaque membre à la glorification de la tête et de son Corps mystique (6).

Application aux œuvres sociales

Quelles consolantes conséquences, quelles lumineuses orientations découlent de ces principes clairs et simples pour tant d'âmes, indécises il est vrai et vacillantes, mais désireuses d'orienter leurs ardentes activités ! Quelles impulsions en vue de contribuer à la diffusion du Royaume du Christ et au salut des âmes !

D'autre part, il est évident que l'apostolat ainsi entendu ne provient pas d'une tendance purement naturelle à l'action, mais qu'il est le fruit d'une solide formation intérieure, l'expansion nécessaire d'un amour intense pour Jésus-Christ et les âmes rachetées au prix de son précieux sang, qui les porte à imiter sa vie de prière, de sacrifice, de zèle inlassable.

Cette imitation de Jésus-Christ suscitera une multitude de formes d'apostolat dans les différents domaines où les âmes sont en danger et où périclitent les droits du divin Roi ; elle s'étendra à toutes les formes d'apostolat qui, d'une façon quelconque, cadrent avec la mission divine de l'Eglise, et par conséquent pénétrera non seulement dans l'âme de chaque individu, mais encore dans le sanctuaire de la famille, dans l'école et même dans la vie publique.

Cependant la grandeur de l'œuvre ne doit pas faire que vous vous préoccupiez davantage du nombre que de la qualité des collaborateurs. Conformément à l'exemple du divin Maître qui voulut qu'une large préparation précédât ses quelques années seulement de labeur apostolique, et qui se borna à ne former au sein du collège apostolique que peu de membres, mais dont il fit des instruments choisis pour la future conquête du monde, vous devez, vous aussi, Vénérables Frères, rechercher avant tout la formation surnaturelle de vos directeurs et propagandistes, sans trop vous préoccuper ni vous affliger de ce qu'ils constituent dans les commencement un *pussillus grex* (7).

Et parce que Nous savons que vous travaillez animés de ce sentiment, Nous vous exprimons Notre satisfaction de ce que vous avez déjà scrupuleusement choisi et diligemment formé de bons collaborateurs qui à la fois par la parole et par l'exemple apporteront le ferment de la vie et de l'apostolat chrétien dans les diocèses et les paroisses.

Ce travail, le vôtre, s'accomplira solide et profond, loin de la publicité et du bruit, ennemi

---

(2) Cf. *D. C.*, t. 32, col. 328 (extrait). On en trouvera la traduction intégrale plus loin.
(3) Cf. *D. C.*, t. 9, col. 67 (note de *la D. C.*).
(4) *I Petr.* II, 9.
(5) *Rom.* XII, 5.

(6) *Eph.* IV, 12-16.
(7) *Luc.* XII, 32.

des méthodes tapageuses, sachant se dérouler actif et silencieux, bien que le fruit se fasse attendre et ne soit pas très brillant, à la façon de la semence qui, au sein de la terre, prépare dans un repos apparent la nouvelle plante vigoureuse.

Par ailleurs, la formation spirituelle et la vie intérieure que vous suscitez en vos collaborateurs les mettront en garde contre les dangers et les égarements possibles. En ayant devant les yeux la fin dernière de l'Action catholique qui est la sanctification des âmes, suivant le précepte évangélique *Quaerite primum regnum Dei* (8), on ne courra pas le danger de sacrifier les principes aux buts immédiats et secondaires et l'on n'oubliera jamais que l'on doit aussi subordonner à cette fin dernière les œuvres sociales et économiques et les initiatives charitables.

Notre-Seigneur Jésus-Christ nous l'a enseigné par son exemple, car même lorsque dans l'ineffable tendresse de son divin Cœur qui lui faisait crier : *Misereor super turbam... nolo eos remittere jejunos, ne forte deficiant in via* (9), il guérissait les infirmités du corps et remédiait aux nécessités temporelles, jamais il ne perdait de vue la fin ultime de sa mission, c'est-à-dire la gloire de son Père et le salut éternel des âmes.

C'est pourquoi elles ne sont pas en dehors de l'activité de l'Action catholique, les œuvres dites sociales, en tant qu'elles visent à la réalisation des principes de la justice et de la charité et en tant qu'elles sont des moyens de gagner les multitudes, car bien souvent l'on n'arrive aux âmes qu'en soulageant les misères corporelles et les nécessités d'ordre économique. C'est pourquoi Nous-même, ainsi que l'avait déjà fait Notre prédécesseur de sainte mémoire Léon XIII, Nous les avons recommandées bien des fois. Cependant, même si l'Action catholique a le devoir de préparer des personnes aptes à diriger de telles œuvres, de signaler les principes qui doivent les orienter et de donner des directives et des règles puisées dans les enseignements mêmes de nos encycliques, elle ne doit pas, cependant, assumer la responsabilité de la partie purement technique, financière ou économique, qui est en dehors de sa compétence et de sa fin.

En face des fréquentes accusations lancées contre l'Eglise à qui on reproche de se désintéresser des problèmes sociaux ou d'être incapable de les résoudre, ne cessez de proclamer que seules la doctrine et l'action de l'Eglise, qui est assistée par son divin Fondateur, ne peuvent apporter le remède aux maux très graves qui affligent l'humanité.

A vous, par conséquent, il incombe d'appliquer — ainsi que vous le faites déjà — ces principes féconds, afin de résoudre les graves questions sociales qui troublent aujourd'hui votre patrie, comme par exemple le problème agraire, la réduction des grandes propriétés, l'amélioration des conditions de vie des travailleurs et de leurs familles.

Rappelez-vous que tout en voulant toujours sauvegarder l'essence des droits primordiaux et fondamentaux, tel le droit de propriété, le bien commun impose parfois des restrictions à ces droits et un recours plus fréquent que dans le passé à l'application de la justice sociale. Dans certaines circonstances, pour protéger la dignité de la personne humaine, il faut dénoncer hardiment des conditions de vie injustes et indignes, mais en même temps il sera nécessaire de se garder ausi bien de légitimer la violence sous prétexte de porter remède aux maux des masses, que d'admettre et de favoriser certains changements des conditions séculières de la société, qui peuvent provoquer des effets plus funestes que le mal même auquel on voulait remédier.

en faveur de l'ouvrier,

Cette intervention dans la question sociale vous fournira l'occasion de vous occuper avec un zèle particulier du sort de tant de pauvres ouvriers, si facilement victimes de la propagande de déchristianisation, trompés par le mirage des avantages économiques que l'on met devant leurs yeux comme prix de leur apostasie de Dieu et de la Sainte Eglise.

Si vous aimez véritablement l'ouvrier — et vous devez l'aimer, puisque, par sa condition, il ressemble plus que tout autre au divin Maître, — il vous faut lui prêter assistance matérielle et religieuse. Assistance matérielle en faisant en sorte que s'accomplisse en sa faveur non seulement la justice commutative, mais aussi la justice sociale, c'est-à-dire qu'il bénéficie de toutes ces institutions qui visent à améliorer la condition du prolétariat ; et assistance religieuse, en lui assurant les secours de la religion, sans lesquels il vivra plongé dans un matérialisme qui l'abrutit et le dégrade.

du paysan,

Non moins grave et non moins urgent est l'autre devoir, celui de l'assistance religieuse et économique aux paysans et, en général, à cette partie considérable de Mexicains, vos fils, la plupart cultivateurs, qui forment la population indigène. Ce sont des millions d'âmes rachetées par le Christ, confiées par lui à vos soins et dont, un jour, il vous demandera compte ; ce sont des millions d'êtres humains qui, fréquemment, vivent dans une condition si triste et si misérable qu'ils ne jouissent même pas de ce minimum de bien-être indispensable pour conserver la dignité humaine. Nous vous conjurons, Vénérables Frères, par les entrailles de Jésus-Christ, d'avoir un soin particulier de ces fils, d'exhorter votre clergé à s'y consacrer avec un zèle toujours plus ardent, et de faire que toute l'Action catholique mexicaine s'intéresse à cette œuvre de rédemption morale et matérielle.

(8) *Luc.* XII, 31.
(9) *Marc.* VIII, 2-3.

des émigrés mexicains,

Nous ne pouvons négliger de rappeler ici un devoir dont l'importance va toujours croissant en ces dernières années : le soin des Mexicains émigrés qui, arrachés à leurs terres et à leurs traditions, deviennent plus facilement la proie de l'insidieuse propagande de ces émissaires qui veulent les amener à apostasier leur foi.

Un accord avec vos frères zélés des Etats-Unis d'Amérique aura pour résultat une assistance plus diligente et mieux organisée de la part du clergé local, et assurera aux émigrés mexicains les bienfaits de ces institutions économiques et sociales tant développées parmi les catholiques des Etats-Unis.

des étudiants : instruction religieuse sérieuse,

Si l'Action catholique ne peut manquer de se préoccuper des classes plus humbles et plus nécessiteuses, des ouvriers, des paysans, des émigrés, elle a aussi dans d'autres domaines des devoirs non moins imprescriptibles : elle doit, entre autres, s'occuper avec une sollicitude toute particulière des étudiants qui un jour, leurs études terminées, exerceront une grande influence dans la société et peut-être rempliront aussi des fonctions publiques. A la pratique de la religion chrétienne, à la formation du caractère, qui sont des principes fondamentaux pour les fidèles, il faut ajouter pour les étudiants une éducation spéciale et soignée, ainsi qu'une préparation intellectuelle basée sur la philosophie chrétienne, c'est-à-dire sur la philosophie qui, avec tant de vérité, porte le nom de « philosophie éternelle ». Aujourd'hui, en effet — étant donné la tendance toujours plus généralisée de la vie moderne à l'extériorité, la répugnance et la difficulté pour la réflexion et le recueillement, et la propension, dans la vie spirituelle elle-même, à se laisser guider par le sentiment plus que par la raison, — l'instruction religieuse, solide et complète, est plus nécessaire que jamais.

Nous désirons ardemment que se réalise parmi vous, au moins dans la mesure du possible et en adaptant l'instruction aux conditions particulières, aux nécessités et aux possibilités de votre patrie, ce qu'accomplit d'une façon si louable l'Action catholique dans d'autres pays pour la formation culturelle, afin que l'instruction religieuse ait la primauté intellectuelle parmi les étudiants et les professeurs catholiques.

Les jeunes universitaires qui travaillent à l'Action catholique Nous font concevoir de grandes espérances pour un avenir meilleur du Mexique, et Nous sommes sûr qu'ils ne décevront pas Nos espérances. Il est évident qu'ils font partie, et c'est une partie importante, de cette Action catholique qui Nous tient tant à cœur, quelles que soient leurs formes d'organisations, lesquelles dépendent la plupart du temps de conditions et de circonstances locales et varient de région à région. Ces universitaires non seulement forment, ainsi que Nous venons de le dire, la plus ferme espérance en un lendemain meilleur, mais dès maintenant ils peuvent rendre des services effectifs à l'Eglise et à la patrie, soit par l'apostolat qu'ils exercent parmi leurs camarades, soit en fournissant aux diverses branches de l'Action catholique des directeurs capables et bien formés.

des enfants : devoirs négatifs et positifs,

Les conditions particulières de votre patrie nous obligent d'appeler votre attention sur les soins nécessaires, impérieux, imprescriptibles, à donner aux enfants dont l'innocence est attaquée et dont l'éducation et la formation chrétienne sont mises à si dure épreuve. A tous les catholiques mexicains incombent les deux graves obligations suivantes : la première, négative, d'éloigner dans la mesure du possible les enfants de l'école impie et corruptrice ; la seconde, positive, leur procurer une instruction religieuse convenable et l'assistance requise en vue de maintenir leur vie spirituelle. Sur le premier point, si grave et si délicat, Nous avons eu récemment l'occasion de manifester Notre pensée. En ce qui concerne l'instruction religieuse, bien que Nous sachions avec quelle insistance vous l'avez vous-mêmes recommandée à vos prêtres et à vos fidèles, Nous vous répétons cependant que puisqu'il s'agit actuellement d'un des problèmes les plus importants et les plus capitaux pour l'Eglise mexicaine, il est nécessaire que ce qui se pratique d'une manière si louable dans quelques diocèses s'étende à tous les autres, de sorte que les prêtres et les membres de l'Action catholique s'appliquent avec toute leur ardeur, et sans hésiter devant aucun sacrifice, à conserver pour Dieu et pour l'Eglise ces petits pour lesquels le divin Sauveur a montré une si grande prédilection.

L'avenir des nouvelles générations — Nous le redisons avec toute l'angoisse de Notre cœur paternel — éveille en nous la plus affectueuse sollicitude et l'anxiété la plus vive. Nous savons à quels dangers l'enfance et la jeunesse se voient exposées aujourd'hui plus que jamais, mais d'une façon particulière au Mexique, où une presse immorale et antireligieuse dépose dans leurs cœurs la semence de l'apostasie. Pour remédier à un mal si grave et pour préserver votre jeunesse de ces périls, il est nécessaire d'employer tous les moyens légaux et de mettre en œuvre toutes les formes d'organisation, comme par exemple les Ligues des pères de famille, les Comités de moralité et de vigilance relatifs aux publications et les Comités de censure des cinématographes.

Quant à la défense individuelle des enfants et des jeunes gens, Nous savons, par les témoignages qui Nous arrivent du monde entier, que le fait de militer dans les rangs de l'Action catholique constitue la meilleure protection contre les embûches du mal, la plus belle école de vertu et de pureté, l'exercice le plus effi-

cace de force chrétienne. Ces jeunes gens, enthousiasmés par la beauté de l'idéal chrétien, soutenus par l'aide qu'ils puisent dans la prière et les sacrements, se consacreront avec ardeur et allégresse à la conquête des âmes de leurs camarades, recueillant ainsi une consolante moisson de grands biens.

Principes généraux
concernant l'activité civile des catholiques mexicains

Il y a là aussi une nouvelle preuve que devant les graves problèmes du Mexique on ne peut dire que l'Action catholique occupe une place d'une importance secondaire. C'est pourquoi, si cette institution, éducatrice des consciences et formatrice des qualités morales, était d'une façon quelconque à une autre œuvre extrinsèque, quelle qu'en soit la nature, même s'il s'agissait de défendre la liberté religieuse et civile nécessaire, on commettrait une douloureuse erreur, car le salut du Mexique, comme celui de la société humaine tout entière, réside avant tout dans l'éternelle et immuable doctrine évangélique et dans la pratique sincère de la morale chrétienne.

Par ailleurs, une fois établie cette gradation des valeurs et des activités, il faut admettre que la vie chrétienne a besoin de s'appuyer, pour son développement, sur des moyens externes et sensibles ; que l'Eglise, pour être une société d'hommes, ne peut exister ni s'étendre si elle ne jouit pas de la liberté d'action et si ses enfants n'ont pas le droit de trouver dans la société civile des possibilités de vivre conformément aux dictamen de leurs consciences.

Il est donc bien naturel que lorsque même les libertés religieuses et civiques les plus élémentaires sont attaquées, les citoyens catholiques ne se résignent pas passivement à renoncer à ces libertés. Cependant, la revendication de ces droits et libertés peut être, suivant les circonstances, plus ou moins opportune, plus ou moins énergique.

Énoncé des principes.

Vous avez rappelé à vos fils plus d'une fois que l'Eglise préconise la paix et l'ordre, même au prix de lourds sacrifices, et qu'elle condamne toute insurrection ou violence injustes contre les pouvoirs constitués. D'autre part, vous avez aussi affirmé que si le cas se produit où ces pouvoirs constitués s'insurgent contre la justice et la vérité au point de détruire jusqu'aux fondements mêmes de l'autorité on ne voit pas comment on pourrait condamner alors le fait que les citoyens s'unissent pour défendre la nation et se défendre eux-mêmes, par des moyens licites et appropriés contre ceux qui se prévalent du pouvoir public pour entraîner le pays à sa ruine.

S'il est vrai que la solution pratique dépend des ciconstances concrètes, nous avons toutefois le devoir de vous rappeler quelques principes généraux qu'il faut toujours garder présents à la mémoire ; les voici :

1° Que ces revendications ont un caractère de moyen, de fin relative, non de fin dernière et absolue ;

2° Que leur caractère de moyen ne justifie que des actions licites et non des actions intrinsèquement mauvaises ;

3° Que si les moyens doivent être proportionnés à la fin, il faut en user seulement dans la mesure où ils servent à l'obtenir ou à la rendre possible en tout ou en partie, et de telle manière qu'ils ne causent pas à la communauté des dommages supérieurs à ceux qu'on veut réparer;

4° Que l'usage de ces moyens et l'exercice des droits civiques et politiques dans toute leur extension, englobant aussi les problèmes d'ordre purement matériel et technique ou de défense violente, ne comptent d'aucune manière parmi les tâches du clergé et de l'Action catholique comme tels, bien qu'il incombe au clergé et à l'Action catholique de préparer les laïques à faire un bon usage de leurs droits et à les défendre par tous les moyens légitimes, suivant que l'exige le bien commun ;

5° Le clergé et l'Action catholique étant, en vertu de leur mission de paix et d'amour destinés à unir tous les hommes *in vinculo pacis* (10), doivent contribuer à la prospérité de la nation, principalement en favorisant l'union des citoyens et des classes sociales et en collaborant à toutes les initiatives sociales qui ne s'opposent pas au dogme ou aux lois de la morale chrétienne.

D'ailleurs, l'activité civique des catholiques mexicains, déployée avec un esprit noble et élevé, obtiendra des résultats d'autant plus efficaces que les catholiques auront davantage cette vision surnaturelle de la vie, cette éducation religieuse et morale et ce zèle ardent pour l'extension du règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que l'Action catholique s'efforce de donner à ses membres.

Fautes à éviter.

En face d'une heureuse coalition de consciences qui ne sont pas disposées à renoncer à la liberté que le Christ a reconquise pour eux (11), quel pouvoir ou quelle force humaine pourra les assujettir au péché ? Quels périls, quelles persécutions pourront séparer les âmes ainsi trempées de la charité du Christ ? (12)

Cette droite formation du parfait chrétien et citoyen dont toutes les bonnes qualités et actions sont ennoblies et sublimisées par l'élément surnaturel, comporte aussi, et il ne pourrait en être autrement, l'accomplissement des devoirs civiques et sociaux. Saint Augustin,

---

(10) *Eph.* IV, 3.
(11) *Gal.* IV, 31.
(12) *Rom.* VIII, 35.

visant les ennemis de l'Eglise, leur lançait ce défi, qui est en même temps un éloge de ses fidèles : « Donnez-moi des pères de famille, des fils, des maîtres, des sujets, des maris, des épouses, des hommes de gouvernement, des citoyens tels qu'en forme la doctrine chrétienne; et si vous ne pouvez pas me les donner, confessez que cette doctrine chrétienne, quand elle est mise en pratique, est le salut de l'Etat. » (13) C'est ainsi qu'un catholique se gardera bien de négliger, par exemple, l'exercice du droit de vote, alors que sont en jeu le bien de l'Eglise ou celui de la patrie ; on ne courra pas le danger de voir des catholiques qui, pour exercer leur activité civique et politique, s'organisent en groupements particuliers parfois opposés entre eux ou encore contraires aux directives énoncées de l'autorité ecclésiastique. Ce serait favoriser l'accroissement de la confusion et la déperdition d'énergies au détriment du développement de l'Action catholique et de la cause même que l'on prétend défendre.

Nous avons déjà signalé quelques activités qui, bien que non contraires à l'Action catholique, sont cependant en dehors de son domaine, comme le seraient les activités de partis politiques et celles d'ordre purement économico-social. Il existe pourtant beaucoup d'autres activités bienfaisantes que l'on peut grouper autour du noyau central de l'Action catholique, telles sont les Associations de pères de famille pour la défense des libertés scolaires et de l'enseignement religieux ; l'Union de citoyens pour la défense de la famille, de la sainteté du mariage et de la moralité publique. L'Action catholique, en effet, ne se cristallise pas d'une façon rigide dans des schémas fixes, elle sait au contraire coordonner comme autour d'un centre irradiant la lumière et la chaleur, d'autres initiatives et institutions auxiliaires, qui, tout en conservant une juste autonomie et une convenable liberté d'action, nécessaires pour l'obtention de leurs fins spécifiques, sentent néanmoins le besoin de suivre les directives concernant les programmes de l'Action catholique.

Ceci s'applique spécialement au vaste territoire de votre nation, où la variété des besoins et des conditions locales peut exiger que, tout en conservant une base de principes communs, on emploie des méthodes différentes d'organisation et qu'on trouve aussi des solutions pratiques, différentes entre elles, mais également justes et aptes, pour la solution d'un même problème.

Obéissance et discipline.

Il vous incombera à vous, Vénérables Frères, placés par l'Esprit-Saint pour gouverner l'Eglise de Dieu, de prendre l'ultime décision pratique en pareils cas, décision à laquelle obéiront les fidèles avec docilité et exactitude. C'est là une chose que Nous désirons de tout Notre Cœur, car la droite intention et l'obéissance sont toujours et partout des conditions indispensables pour attirer les bénédictions divines sur le ministère pastoral et sur l'Action catholique et pour fixer cette unité de direction et cette fusion d'énergies, condition indispensable de la fécondité de l'apostolat. Nous conjurons donc de toute Notre âme les bons catholiques mexicains d'avoir en grande estime et d'aimer l'obéissance et la discipline. *Oboedite proepositis vestris et subjacete eis. Ipsi enim pervigilant, quasi rationem pro animabus vestris reddituri.* Que cette obéissance soit pleine de joie et stimulatrice des meilleures énergies : *Ut cum gaudio hoc faciant et non gementes* (14). Celui qui n'obéit qu'à contre-cœur et comme par force, exhalant son ressentiment intérieur en critiques amères contre ses supérieurs et compagnons de travail, contre tout ce qui n'est pas suivant sa façon de voir, éloigne les bénédictions divines, affaiblit le nerf de la discipline et détruit là où il faudrait construire.

Avec l'obéissance et la discipline, il Nous plaît de rappeler les autres devoirs de charité universelle que nous suggère saint Paul, en ce même chapitre IV de l'épître aux Ephésiens, que nous avons déjà citée et qui devrait être la règle fondamentale pour tous ceux qui travaillent à l'Action catholique : *Obsecro itaque vos ego vinctus in Domino ut digne ambuletis... cum omni humilitate et mansuetudine, cum patientia, supportantes invicem in charitate, solliciti servare unitatem spiritus in vinculo pacis. Unum corpus et unus spiritus* (15).

A Nos très chers fils mexicains, à ceux qui prennent si grandement part aux soucis et aux affectueuses sollicitudes de Notre Pontificat, Nous renouvelons l'exhortation à l'unité, à la charité, à la paix, dans le travail apostolique de l'Action catholique, destiné à redonner le Christ au Mexique et à restituer à ce pays la paix et même la prospérité temporelle.

VŒUX ET BÉNÉDICTION

Nous déposons Nos vœux et Nos prières aux pieds de votre céleste patronne, Notre-Dame de la Guadeloupe, qui, en son sanctuaire, suscite toujours l'amour et la vénération de tous les Mexicains. C'est elle, honorée et bénie sous ce titre également dans la Ville Eternelle où Nous avons érigé une paroisse en son honneur, que Nous prions ardemment d'exaucer Nos vœux et les vôtres — pour la future prospérité du Mexique — de paix du Christ dans le royaume du Christ. A ces vœux et à ces sentiments, Nous joignons de tout Notre cœur pour vous, pour vos prêtres, pour l'Action catholique mexicaine, pour tous les chers fils du Mexique et toute la noble nation mexicaine une Bénédiction apostolique tout à fait spéciale.

(13) *Epist.* 138, c. 2.

(14) *Hebr.* XIII, 17.
(15) *Eph.* IV, 1-4.

Puisse la présente lettre que Nous avons voulu vous envoyer en la fête de Pâques, être pour votre pays un gage de résurrection spirituelle ; et de même que vous avez si intimement participé aux souffrances du Christ, de même puissiez-vous participer à la gloire de sa Résurrection. C'est l'unique désir de votre Père.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, en la fête de Pâques, le 28 mars 1937, la seizième année de Notre Pontificat.

PIE XI, PAPE.

APPENDICE

1° Actes de S. S. Pie XI.

Allocution consistoriale *Iam annus* (14. 12. 25) : La persécution au Mexique.

Publiée dans *D. C.*, n° 409.

Lettre apostolique *Paterna sane sollicitudo* à l'épiscopat mexicain (2. 2. 26) : Au sujet de la situation inique faite à l'Eglise dans ce pays et des règles à suivre pour y développer l'Action catholique.

Publiée dans *D. C.*, nos 506, 782 et 837-838.

Télégramme aux congressistes de Bierville (22. 8. 26) : L'Eglise du Mexique.

Publié dans *D. C.*, n° 379.

Déclaration aux pèlerins français (18. 10. 26) : Les catholiques mexicains devant la persécution.

Publiée dans *D. C.*, n° 357.

Encyclique *Iniquis afflictisque* (18. 11. 26) : sur la très dure condition du catholicisme dans les Etats fédérés du Mexique.

Publiée dans *D. C.*, n° 374 et n° 782.

Allocution consistoriale *Misericordia Domini* (20. 12. 26) : Persécution au Mexique.

Publiée dans *D. C.*, n° 368.

Réponse aux souhaits du Sacré-Collège (24. 12. 26) : La persécution de l'Eglise mexicaine.

Publiée dans *D. C.*, n° 368.

Allocution consistoriale *Amplissimum Conlegium vestrum* (20. 6. 27) : La persécution religieuse au Mexique.

Publiée dans *D. C.*, n° 389.

Réponse aux souhaits du Sacré-Collège (24. 12. 27) : Les épreuves de l'Eglise.

Publiée dans *D. C.*, n° 410.

Réponse aux souhaits du Sacré-Collège (24. 12. 28) : La persécution au Mexique.

Publiée dans *D. C.*, n° 456.

Réponse aux souhaits du Sacré-Collège (24. 12. 30) : Persécution au Mexique et en Russie.

Publiée dans *D. C.*, n° 547.

Discours aux pèlerins mexicains (2. 6. 31) : Les accusations contre l'A. C. constituent autant de mensonges et de calomnies.

Publié dans *D. C.*, n° 585-586.

Réponse aux souhaits du Sacré-Collège (24. 12. 31) : L'Eglise souffre encore en Russie et au Mexique.

Publiée dans *D. C.*, n° 595.

Encyclique *Acerba animi* (29. 9. 32) : Des iniques conditions du catholicisme dans la République mexicaine.

Publiée dans *D. C.*, n° 628.

Discours à l'audience des étudiants et universitaires catholiques de l'Amérique latine (28. 12. 33) : La jeunesse catholique en face de la mission, de l'activité et des caractéristiques de l'A. C.

Publié dans *D. C.*, n° 710.

Indult accordant la permission aux laïques de porter et distribuer la sainte Eucharistie (janvier 1935).

Publié dans *D. C.*, n° 753.

Décret S. S. C. du Saint-Office (15. 5. 36) : Mise à l'Index du livre de M. German List Arzubide, *Practica de educacion irreligiosa.*

Publié dans *D. C.*, n° 798.

Lettre apostolique *Nos es muy* à l'épiscopat mexicain (28. 3. 37) : sur la situation religieuse.

Publiée dans *D. C.*, n° 837-838.

Tous ces documents ont été traduits, en général, lors de leur publication, et insérés in extenso *ou en partie dans la revue.*

La lettre apostolique Paterna sane *n'ayant été donnée qu'en extraits nous croyons utile de la publier ici* in extenso.

Lettre apostolique « Paterna sane sollicitudo » (2. 2. 1926) [1].

PIE XI, PAPE.

Salut et Bénédiction apostolique.

Vénérables Frères,

La sollicitude paternelle, qu'en vertu de la charge suprême reçue de Dieu Nous témoignons à tous les fidèles répandus à la surface de la terre, demande sans aucun doute que Nous aimions d'un amour particulier ceux d'entre eux que Nous voyons souffrir davantage et réclamer à cause de cela des soins plus attentifs de la part du Père commun. Ces soins aussi dévoués que possible, Nous vous les avons donnés bien volontiers, Vénérables Frères, dès Notre élévation sur la chaire du bienheureux Pierre, car Nous vous avons trouvés soumis à des mauvais traitements tels qu'ils sont une honte pour un pays civilisé, avide de progrès et de science et presque entièrement catholique.

Combien sont iniques les lois et les décrets que dans votre nation un gouvernement hostile à l'Eglise a portés contre les citoyens mexicains catholiques !

---

(1) A S. Exc. Mgr Joseph Mora y Del Rio, archevêque de Mexico, et à l'épiscopat mexicain, au sujet de la situation inique faite à l'Eglise dans ce pays et des règles à suivre pour y développer l'Action catholique. — Cf. *Acta Apostolicae Sedis* (3. 5. 26, pp. 175-179), où cette lettre est suivie de deux documents : 1° Lettre de S. Em. le cardinal Gasparri à S. Exc. M. Aaron Saenz, secrétaire des Affaires étrangères de Mexico, et 2° la réponse de ce dernier au cardinal secrétaire d'Etat. — Cf. la traduction française de la lettre apostolique dans *Actes de S. S. Pie XI*, t. III, pp. 131-138.

C'est presque inutile de vous le dire, à vous qui depuis longtemps déjà en devez supporter avec souffrance le joug tyrannique. Vous savez très bien que ces ordonnances du pouvoir sont si loin d'être basées sur les principes de la droite raison et de concourir, comme cela convient, au bien commun, qu'elles ne méritent pas même le nom de lois. Aussi, Notre prédécesseur d'heureuse mémoire, le Pape Benoît XV, vous a légitimement félicités lorsque, à cause de la justice et de la religion, vous avez refusé d'accepter ces prescriptions injustes et fait entendre une solennelle protestation (1). Cette protestation, par la présente Lettre, et Nous l'approuvons et Nous la faisons Nôtre.

Nous sommes d'autant plus poussé à protester et à condamner que le gouvernement mexicain fait de jour en jour une guerre plus acharnée à la religion catholique et ainsi rend tout à fait inutile et inefficace, au grand détriment de votre pays si aimé, tout ce que légitimement, dans le passé et le présent, Nous avons essayé de faire pour sauvegarder la paix au sein de la nation mexicaine. Notre délégué, que vous avez reçu, il y a deux ans, avec les plus grandes marques de respect et de joie, a été expulsé de ce pays, personne ne l'ignore, au mépris de toute justice et loyauté ; on l'a traité comme un dangereux ennemi pour la sécurité de l'Etat, infligeant ainsi à Notre personne sacrée, à l'épiscopat et à la nation mexicaine, le plus grand des affronts.

Bien délibérément Nous Nous sommes abstenu alors de faire entendre la solennelle protestation qu'appelait tout naturellement, et à bon droit, une pareille conduite. Pendant longtemps Nous avons supporté avec patience cette injure et vous avons demandé les mêmes dispositions. Ce silence et cette longanimité étaient dictés non seulement par le souci de la paix, mais aussi par l'espoir très ardent, entretenu dans Notre cœur paternel, qu'un jour le gouvernement mexicain reconnaîtrait et proclamerait de son propre mouvement les droits les plus légitimes et les plus indiscutables de Notre délégué. Cette disposition conciliante et modérée n'eut pas de mauvais résultats, puisque le gouvernement mexicain prit ouvertement l'engagement de recevoir Notre délégué et de ne rien faire qui pût porter atteinte à sa dignité et à ses hautes fonctions. Dès lors, vous comprenez Notre affliction lorsque Nous arriva la nouvelle imprévue et brutale que le même gouvernement, faisant fi, par une conduite sans précédent, de ses obligations et engagements, interdisait, sans raison ou motif légitime, à Notre Vénérable Frère Séraphin Cimino, accrédité comme délégué apostolique au Mexique, mais momentanément absent de son poste pour raisons de santé, de revenir dans le pays.

En refusant la présence de Notre délégué, les chefs de l'Etat mexicain refusent par le fait même, et d'une manière absolue, d'accueillir Notre ministère de paix accepté pourtant par les gouvernements de presque toutes les nations, et pour pouvoir consolider un état de choses ou une situation gravement préjudiciable aux citoyens catholiques, ils recourent dans leur gouvernement à l'injustice et à l'illégalité. En effet, de jour en jour, ils poursuivent avec plus d'acharnement l'exécution de leur inique législation. Si cette dernière est appliquée, par le fait même il n'est plus permis aux citoyens catholiques de pouvoir jouir des droits communs ni de remplir les obligations et les devoirs de leur religion. Pendant ce temps, cette liberté que les gouvernants refusent à l'Eglise catholique, ils l'accordent largement et de bon gré à une secte schismatique dénommée « Eglise nationale »; comme cette secte est l'adversaire des droits sacrés de l'Eglise romaine, le gouvernement mexicain la favorise dans ses origines et ses entreprises, tandis qu'il regarde les évêques comme des ennemis de la République, uniquement parce qu'ils défendent, quant à son intégrité et à sa sécurité, le patrimoine de la foi ancestrale.

Tous ces événements Nous causent, certes, la plus grande douleur ; une chose cependant Nous console beaucoup : Nous voyons le peuple mexicain intrépide dans son hostilité et sa résistance aux perfides menées des schismatiques. C'est pourquoi, tout en remerciant beaucoup pour cette grâce la divine Providence, il est cependant très à propos de vous adresser à vous, Vénérables Frères, ainsi qu'à tous les fidèles du Mexique, les plus grands éloges en vous exhortant en même temps avec force, à continuer de lutter courageusement pour la défense de la religion catholique. Nous aimons à vous redire ici les paroles que Nous avons prononcées au Consistoire du 14 décembre de l'année dernière, en présence de l'auguste assemblée des cardinaux, profondément ému par les mauvais traitements qui vous étaient infligés : « Nous ne pouvons avoir l'espérance de temps meilleurs, sinon en comptant sur un secours encore plus immédiat du Dieu des miséricordes et Nous le lui demandons chaque jour dans la prière, et sur les efforts disciplinés et coordonnés faits en vue de promouvoir et de développer l'Action catholique dans le peuple lui-même. »

Nous vous adressons donc Nos conseils pressants et Nos avis paternels qui ne tendent qu'à vous encourager et à propager de plus en plus « l'Action catholique », dans un esprit de concorde et de stricte discipline, parmi les fidèles confiés à votre zèle.

Nous parlons d'Action catholique, car dans les circonstances difficiles où vous vous trouvez il est plus que jamais nécessaire, Vénérables Frères, que vous et votre clergé tout entier, comme aussi les associations catholiques, vous restiez complètement à l'écart de tout parti politique, afin de ne fournir à vos adversaires aucun prétexte pour confondre la religion avec une fraction politique quelconque.

Ainsi donc, que tous les catholiques de la république mexicaine se gardent, comme tels, de constituer un parti politique ; en particulier, que les évêques et les prêtres s'abstiennent — comme ils l'ont déjà fait, et Nous les en félicitons — de s'enrôler dans aucun parti politique et de collaborer à aucun journal de parti, attendu qu'ils sont les ministres de tous les fidèles, bien plus, de tous les citoyens.

Ces conseils et ces prescriptions, Vénérables Frères, n'empêchent nullement les fidèles qui les mettront fidèlement en pratique de remplir leurs devoirs et d'exercer leurs droits communs à tous les autres citoyens. Bien au contraire, leur titre même de catholiques exige qu'ils fassent le meilleur usage de ces droits et devoirs, pour le bien de la religion, inséparable de celui de la patrie.

Les membres du clergé eux-mêmes ne doivent pas se désintéresser des affaires civiles et politiques, loin de là ; tout en se tenant complètement en dehors de tout parti politique, ils doivent, en qualité même de prêtres, et en se gardant de tout ce qui pourrait être contraire à leur ministère, contribuer au bien de la nation en exerçant leurs droits et en pratiquant leurs devoirs de citoyens avec la plus grande conscience. Ils doivent encore veiller à ce que les catholiques s'acquittent comme il convient de leurs obligations de citoyens, d'après les prescriptions des lois de Dieu et de l'Eglise.

---

(1) Cf. Lettre *Exploratum vobis* de S. S. Benoît XV, du 15 juin 1917, à l'épiscopat mexicain : *Acta Apostolicae Sedis* (1. 8. 1917, pp. 376-377). — Note de la *la D. C.*

Pour atteindre à ce noble but, votre clergé — Nous le répétons avec la plus grande insistance — trouvera devant lui, bien qu'en restant à l'écart de toute compétition de parti, un large champ d'action religieuse, morale, intellectuelle, économique et sociale, où il pourra former la conscience des citoyens, surtout des ouvriers et de la jeunesse des écoles, à penser et à agir suivant l'esprit catholique.

Si vous écoutez docilement Nos avis, observez fidèlement Nos prescriptions, comme Nous en avons le plus ferme espoir, vous trouverez enfin, Dieu aidant, la solution des problèmes si graves qui angoissent depuis si longtemps la très noble nation mexicaine.

En attendant, comme gage des faveurs célestes et en témoignage de Notre particulière bienveillance, Nous accordons affectueusement la Bénédiction apostolique à vous, Vénérables Frères, à votre clergé et à vos diocésains ainsi qu'à tout le peuple mexicain.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 2 février 1926, de Notre pontificat la quatrième année.

PIE XI, PAPE.

2° La lettre apostolique et la presse.

a) Cité du Vatican.

Osservatore Romano (28. 3. 37) :
« Ricostruzioni », par M.
« La Pasqua delle tre encicliche », par T.

b) Presse parisienne.

Action Française (28. 3. 37) :
Dans une encyclique au clergé mexicain, le Pape exhorte à la vie chrétienne.

Aube (25. 3. 37) :
Une troisième encyclique dédiée à l'Eglise du Mexique.

— (28-30. 3. 37) :
Nouvel acte du pontificat. Une lettre apostolique sur le Mexique. Le Pape recommande la collaboration des prêtres et des laïcs et les transformations sociales nécessaires.

— (2. 4. 37) :
Comment la lettre du Pape sur le Mexique traite des questions sociales et politiques.

Croix (25. 3. 37) :
Une troisième encyclique pontificale.

— (28-29. 3. 37) :
Une lettre apostolique sur le Mexique, par Fontenelle.

— (2. 4. 37) :
La lettre apostolique sur le Mexique.

Echo de Paris (28. 3. 37) :
La troisième encyclique sur le Mexique. Elle a un caractère exclusivement pastoral.

Excelsior (28. 3. 37) :
Une encyclique sur le Mexique.

Figaro (28. 3. 37) :
Pour Pâques. Le Pape adresse une encyclique à l'épiscopat mexicain. « Qu'on veille, dit le Saint-Père, à éliminer les abus tout en évitant des changements trop violents. »

Journal des Débats (28. 3. 37) :
L'encyclique sur le Mexique.

Matin (28. 3. 37) :
L'encyclique du Pape à l'épiscopat mexicain sur les moyens de restaurer la société chrétienne. « Il est nécessaire d'assurer à tous le minimum de bien-être économique ».

Temps (26. 3. 37) :
Cité du Vatican. Une prochaine encyclique sur le Mexique.

Vie Catholique (3. 4. 37) :
Une lettre apostolique à l'épiscopat mexicain.

Pour les orphelins d'Espagne

Un appel du Saint-Siège

Nous lisons dans la Croix (1. 4. 37) :

Le cœur si compatissant de Notre Saint Père le Pape Pie XI s'est ému de pitié en apprenant le sort tragique des petits enfants que la cruelle guerre d'Espagne a rendus orphelins. Certains ont été recueillis en si grand nombre dans les orphelinats de Filles de la Charité que ces dernières ont peine à subvenir à leurs besoins. Aussi le Souverain Pontife a-t-il pensé que les Dames de la Charité du monde entier pourraient s'unir pour remédier à cette poignante détresse, et voici le texte de la lettre adressée à cet effet à leur présidente générale par le cardinal Pacelli, qui est le cardinal protecteur de l'Association (1) :

SEGRETARIA DI STATO
DI SUA SANTITA

Dal Vaticano, le 17 février 1937.

Madame la Présidente,

Les nouvelles qui arrivent au Saint-Père concernant le sort des petits orphelins de la guerre civile d'Espagne dénoncent une situation bien grave et sont vraiment un cri de détresse aussi poignante que pleine de péril pour ces innocentes victimes.

Profondément ému au spectacle de cette calamité, qui s'en prend aux âmes encore plus terriblement qu'aux corps, le Vicaire de Jésus-Christ ne veut pas tarder à venir au secours : c'est pourquoi il a immédiatement tourné ses regards vers le bon saint Vincent de Paul, qui n'a jamais cessé de chercher à travers le monde les délaissés et les miséreux de toute sorte.

C'est vous dire, par cela, que Sa Sainteté compte aussi — oserai-je dire, qu'elle compte beaucoup ? — sur l'activité inlassable et sur l'esprit d'initiative des Dames de la Charité.

Sera-ce par une lettre circulaire adressée à toutes vos Associations de France et de l'étranger, ou par quelqu'autre moyen, que vous voudrez aider le Saint-Père dans cette œuvre de « grande pitié » ?

Une lettre circulaire semblerait préférable. En tout cas, ce qui est bien certain, c'est que je n'ai pas besoin d'insister auprès de vous pour décider à l'action des âmes comme les vôtres. Il m'est cependant bien agréable de souligner la grande confiance que le Saint-Père met, en cette occasion, dans votre amour pour la cause des pauvres et de vous envoyer en son auguste nom, pour vous-même et pour toutes vos collègues de France et de l'étranger, une toute spéciale Bénédiction apostolique.

En priant Notre-Seigneur de bénir votre intervention et de la couronner des plus consolants résultats, je profite de cette rencontre, Madame la Présidente, pour vous donner l'assurance de mon religieux dévouement.

E. cardinal Pacelli.

(1) Les offrandes sont reçues à la maison-mère des Filles de la Charité, 140, rue du Bac, Paris.

LIVRES NOUVEAUX

« Sa Sainteté Pie XI » (1)

De l'ouvrage que Mgr Fontenelle vient d'écrire M. Raoul Narsy écrit dans *le Journal des Débats* (27. 3. 37):

« Pour les quatre-vingts ans du Souverain Pontife, un chanoine de Saint-Pierre nous apporte une importante biographie de S. S. Pie XI. Romain de longue date, mêlé souvent de près aux événements qu'il rapporte, Mgr R. Fontenelle était particulièrement qualifié pour mener à bien la tâche qu'il s'assignait. A même, sur place, de recourir aux sources, de recueillir informations et témoignages, de contrôler les uns et les autres et de vérifier ses propres souvenirs, l'auteur de *Sa Sainteté Pie XI* nous donne un ouvrage d'un extrême intérêt qui ne tient pas seulement à l'auguste personnage qui en est le centre, mais aux consciencieuses recherches de l'historien, à la claire ordonnance de sa riche documentation, à l'art de mêler au récit des faits des anecdotes qui les éclairent. Mgr Fontenelle nous fait ainsi assister à toutes les étapes de la vie et de la carrière du Souverain Pontife, depuis son enfance, ses études scolaires, ses débuts ecclésiastiques, jusqu'à l'ascension qui devait le conduire à l'administration de l'Ambrosienne, à son rôle diplomatique comme légat, puis internonce du Saint-Siège en Pologne, à son court archiépiscopat cardinalice à Milan et enfin à son élévation au suprême pontificat à la mort de Benoît XV. A cette partie biographique s'ajoute l'exposé de l'activité religieuse, sociale, politique du nouveau Pape, des graves problèmes qui ont motivé son intervention et une analyse des principaux documents: allocutions, lettres, Brefs apostoliques, encycliques doctrinales de S. S. Pie XI. C'est un précieux instrument de travail que le livre de Mgr Fontenelle, dont S. Em. le cardinal Verdier, dans sa lettre-préface, consacre « la justesse parfaite et une admiration enthousiaste. »

Voici la liste des différents chapitres de l'ouvrage:

I. Ambroise-Damien-Achille Ratti: Une enfance prédestinée à Desio, une jeunesse studieuse à Milan et à Rome vont acheminer Achille Ratti dans les voies mystérieuses qui aboutiront un jour au souverain pontificat. — II. « In excelsis »: Don Achille Ratti se révèle, *in excelsis*, l'homme des hauteurs: des hauteurs spirituelles, dans son ministère sacerdotal au Cénacle de Milan; l'homme des cimes, comme alpiniste consommé. — III. « Arma Veritatis »: Où l'on récapitule les travaux scientifiques du Préfet de l'Ambrosienne et de la Vaticane et du futur Pape des Etudes. — IV. Varsovie et Milan: Sa nonciature en Pologne restaurée et son épiscopat sur le Siège de saint Ambroise et de saint Charles Borromée. — V. La Tiare: Les péripéties du Conclave de 1922 et l'élection du cardinal Ratti sous le nom de Pie XI, avec la première bénédiction papale *Urbi et Orbi*. — VI. L'Action catholique: Issue de l'encyclique-programme *Ubi arcano Dei*, elle est l'article essentiel du pontificat de Pie XI. En quoi elle rénove et universalise le mandat apostolique. — VII. L'Etoile du pontificat: C'est sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus. Pie XI l'a béatifiée et canonisée, en des cérémonies inoubliables. Elle devient son Etoile et sa Sainte de prédilection. — VIII. « Duc in altum »: La postérité saluera en Pie XI « le Pape des Missions ». Il fait faire un bond inouï à l'idée et aux réalisations missionnaires. — IX. « Ad Orientem »: C'est avec une sainte obstination que Pie XI se tourne vers l'Orient pour ramener à l'unité de l'Eglise les chrétientés séparées. — X. « Pius Docet »: Pie XI enseigne. Il restera surtout le Pape des grandes encycliques sur l'éducation chrétienne, le mariage chrétien et la question sociale. — XI. « Oportet haereses esse »: C'est un exposé calme et décisif, en toute objectivité doctrinale, des condamnations de *l'Action Française*. — XII. « Plenitudo temporis »: L'heure a sonné, au cadran de la Providence, du règlement de la « question romaine », grâce à la conjonction de deux génies. — XIII. « Civitas Sancta »: C'est cette principauté sacrée, issue des accords politiques du Latran, que Pie XI a constituée au Vatican, dans les basiliques, à Castelgandolfo et jusqu'au fond des Catacombes. — XIV. « Una grande tribolazione... »: rappelle les épisodes aussi violents que brefs du conflit de 1931 entre le fascisme et l'Action catholique. — XV. « In cymbalis jubilationis »: ou les fastes incomparables des Années Saintes 1925, 1929 et 1933. — XVI. « Historia Concordatorum »: Le pontificat de Pie XI est exceptionnellement fertile en Concordats. Une récapitulation s'en imposait. — XVII. L'hydre communiste: Elle relève la tête et pousse ses tentacules dans le monde entier. Pie XI la stigmatisa en Russie, au Mexique, en Espagne. Une neuvième croisade. — XVIII. La croix gammée: La croix gammée a déclaré la guerre au Christ. Pie XI se dresse devant l'invasion néo-païenne du III[e] Reich. — XIX. « Pax, Pax, Pax »: La paix hante le pontificat de Pie XI. Il apparaît, en nos temps troublés, comme l'Ambassadeur du Roi pacifique, comme le Vicaire du Prince de la paix. — XX. « Dominus conservet eum »: C'est le souhait liturgique de toute la chrétienté au moment où la maladie a cloué Pie XI sur un lit de souffrances d'où, comme une chaire, il enseigne à l'humanité d'héroïques vertus de foi, de patience et d'amour.

Lettre de S. Em. le cardinal Verdier.

S. Em. le cardinal Verdier, archevêque de Paris, adressait à l'auteur, le 12 février 1937, une lettre dont nous extrayons ces lignes :

C'est une belle œuvre que vous venez de faire, cher Monseigneur. Et vous l'avez faite avec un amour filial qui se trahit presque sous chaque mot, mais aussi avec une compétence que j'ai admirée.

A suivre l'étonnante activité de ce grand Pape, vous vous engagiez à aborder les plus graves problèmes de l'heure présente et à exposer les solutions théoriques ou pratiques que Pie XI leur a données. La tâche était certes étendue et délicate. Mais, je vous en félicite, votre pensée et votre plume ont su la remplir.

Que votre livre, cher Monseigneur, pénètre dans nos foyers catholiques, dans nos maisons d'éducation, dans nos séminaires et communautés religieuses, où jeunes et anciens apprendront à mieux connaître et à mieux aimer un des Papes les plus glorieux de l'histoire.

Qu'il aille, dans les milieux étrangers ou même hostiles à notre foi, montrer à toutes les âmes de

(1) *Sa Sainteté Pie XI*, par Mgr R. Fontenelle, chanoine de Saint-Pierre. — Un vol. 19 × 12 cm. de 430 pages. Prix, 15 francs. Editions Spes, Paris. 1937.

bonne volonté que le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, que le dépositaire de la plus haute autorité morale qui soit au monde, a su donner aux terribles problèmes qui angoissent à cette heure tous les hommes, la solution la plus juste et la plus salutaire.

Il est bien vrai que le recul des temps sera sans doute nécessaire pour porter un jugement définitif sur les géniales initiatives de Pie XI. Les faits sont le commentaire nécessaire des idées et des projets. Mais vous avez devancé le verdict des temps avec un courage que je veux louer.

Un autographe de S. S. Pie XI

L'*Osservatore Romano* (1. 4. 37), contenait sous le titre « Per una nuova biografia del Santo Padre », l'article suivant, dont nous reproduisons la traduction *in extenso* :

« Le Saint-Père a daigné faire parvenir à Mgr René Fontenelle, auteur du beau volume *Sa Sainteté Pie XI*, son portrait en miniature sur parchemin encadré d'argent, avec ce paternel autographe :

Dilectissimo Filio Renato Fontenelle, qui bene, nimis bene, de Nobis scripsit, in Dom. Pasc. Resur. A. 1937.

PIUS PP. XI.

» Ce don et ces paroles recevaient d'autre part un commentaire très autorisé dans la lettre suivante de S. Em. le cardinal secrétaire d'Etat à notre illustre collègue :

MONSEIGNEUR,

Faut-il vous dire que le Saint-Père a agréé votre volume avec une toute spéciale bienveillance et a été touché de l'hommage si filial de votre foi, de votre piété, de vos talents littéraires ? Il a, en effet, trouvé tout cela dans votre ouvrage ; et il vous en félicite très cordialement, bien satisfait du soin que vous mettez à suivre, dans l'histoire de l'homme, le fil conducteur de la divine Providence, qui préside à nos destinées. C'est ainsi à l'action visible de cette Providence dans l'Eglise, que votre livre rend hommage ; et pour cela surtout, il a le mérite d'une œuvre d'apostolat, dont beaucoup d'âmes vous sauront gré. En vous remerciant paternellement de votre travail, Sa Sainteté aime à former pour vous-même et pour votre activité ses vœux les meilleurs et vous envoie de tout cœur la Bénédiction apostolique.

E. cardinal PACELLI.

» Le mérite de cet ouvrage, déjà largement diffusé dès les premiers jours de son apparition, explique pleinement un accueil si haut, si cordial, des paroles si rares d'approbation et de satisfaction.

» Mais, dans cette affirmation d'augustes sentiments, qui est la récompense la plus ambitionnée d'un écrivain catholique, il nous plaît aussi de discerner le couronnement d'une dizaine d'années d'apostolat journalistique, que Mgr Fontenelle accomplit à Rome pour la presse catholique française et spécialement pour le grand et si méritant organe *la Croix*.

» Nous en félicitons Mgr Fontenelle, mais aussi notre vaillant confrère parisien, dans la famille duquel les mérites reconnus à l'un de ses membres rejaillissent sur tous, par communauté d'affection et de travail, de sacrifices et d'espérances, dans la dévotion exemplaire à la cause commune du Pape et de l'Eglise »

SUR LE COMMUNISME

I — « Le complot communiste devant le Sénat » (1)

M. Gustave Gautherot vient de réunir en volume son interpellation au Sénat, le 2 février 1937, sur le complot communiste.

Voici la division de son ouvrage : I. Interpellation de M. G. Gautherot. Discours de l'interpellateur. — II. Réponse de M. Léon Blum, président du Conseil. — III. Intervention de M. Clamamus, sénateur communiste. — IV. Réponse de M. Gautherot et fin de la séance du 2 février. — Notes complémentaires : V. Nouvelle réponse à M. le président du Conseil. — VI. L' « acte de naissance » du Front populaire. — VII. Les « chants révolutionnaires » de l'École émancipée. — VIII. Syndicalisme révolutionnaire et organisation professionnelle.

Ces pages sont précédées d'un court avant-propos du sénateur de la Loire-Inférieure que nous reproduisons :

« L'un de mes spirituels collègues du Sénat a froidement écrit que mon interpellation du 2 février ne présentait plus « aucune actualité ».

» La Haute Assemblée l'a d'ailleurs close par l'ordre du jour « pur et simple »...

» M. le président du Conseil en personne, après avoir entendu mon exposé, s'était déclaré « tout à fait à l'aise », entièrement « rassuré » : le « complot communiste » n'existait que dans mon imagination ; la « sûreté de l'Etat » n'était pas en cause ; tout allait très bien...

» Craignant, malgré une telle caution, que l' « ordre » régnant à Paris ne ressemble bientôt à celui qui jadis « régnait à Varsovie » ; estimant même que chaque journée du gouvernement de Front populaire accroît le péril, je désire en faire juge l'opinion publique.

» Les journaux rendent compte des débats de façon fort succincte. Et l'*Officiel* n'est guère lu.

» On trouvera donc ici le texte des discours auxquels a donné lieu mon interpellation sur « le » complot communiste ourdi contre la sûreté de » l'Etat en violation des traités franco-soviétiques ».

» J'y ai ajouté des explications complémentaires et divers renseignements qu'il eût été trop long de fournir à la tribune.

» Etudiant et suivant de fort près depuis douze ans le mouvement bolcheviste, je constate qu'il a accompli chez nous des progrès assez grands pour muer le parti communiste en parti gouvernemental.

» La négation même du danger n'est-elle pas, dans ces conditions, une preuve de plus — et non la moindre — de son importance ?

» Je n'incrimine certes pas la bonne foi des optimistes. Mais ils voudront bien m'autoriser à leur rappeler la méprise des intellectuels dont parlait Anatole France ; après avoir passé leur vie à mettre de la dynamite en papillotes, ces bonnes gens constatent soudain que leur explosif, entouré de si brillant papier, vanté par de si nobles formules, fait tout sauter — eux-mêmes compris.

» GUSTAVE GAUTHEROT. »

---

(1) « *Delenda Carthago !* » *Le complot communiste devant le Sénat* (2 *février 1937*). Discours de MM. GAUTHEROT, LÉON BLUM, CLAMAMUS. Quelques commentaires. — Un vol. 23 × 16 cm. de 94 pages. Imprimerie Louis Bellenand et fils, Fontenay-aux-Roses (Seine). 1937.

II

« Pour connaître le communisme » (1)

Voici un livre attendu de beaucoup de catholiques. Il comprend deux parties. La première, la plus importante, est un « abrégé synthétique de la doctrine communiste ». S'attachant à l'étude de ce que l'on peut appeler le communisme classique, le communisme de Lénine et de Staline, l'auteur met en pleine lumière la logique puissante, mais effroyable, qui donne l'apparence de construction scientifique à un système édifié sur des bases ruineuses. Exposé objectif, coupé simplement par quelques notes très brèves pour signaler les principales erreurs ou relever les contradictions les plus dangereuses. Voici d'ailleurs les titres des chapitres de cette première partie ; La philosophie du communisme. — L'homme et la morale. — La société et son avenir. — Le monde économique nouveau — Le monde politique nouveau. — L'homme nouveau. — La mystique du communisme. — Et cela expliqué avec une clarté qui rend abordables à tout lecteur les théories les plus délicates, exposées cependant avec la plus scrupuleuse exactitude et très finement analysées.

La seconde partie du volume, intitulée « Communisme 1936 », étudie plus spécialement cette nouvelle tactique du communisme que l'on peut appeler « antifascisme ». La lecture du chapitre « Le fascisme vu par le communisme » suffit à elle seule à donner la clé de bien des événements qui se sont déroulés en France depuis un an.

Autant dire que ce livre doit être lu par tous ceux qui désirent savoir avec précision en quoi consiste le communisme et de quel danger il nous menace.

[*Communiqué.*]

Voici le contenu de l'ouvrage:

Préface. Première partie : Abrégé d'une synthèse communiste. Chap. 1er. La philosophie du communisme. Chap. II : L'homme et la morale. Chap. III : La société et son avenir. Chap. IV : Le monde économique. Chap. V : Le monde politique nouveau. Chap. VI : L'homme nouveau. Chap. VII : La mystique du communisme. — Deuxième partie. Communisme 1936 : L'antifascisme. Chap. 1er : La fascisme vu par le communisme. Chap. II : La tactique antifasciste. Chap. III : Le fascisme tel qu'il veut être. — Troisième partie. Documents justificatifs.

III

« Le communisme et les chrétiens » (2)

Ce volume réunit dans une même collaboration six auteurs.

La matière traitée par chaque auteur est la suivante :

François Mauriac : Dilemme du chrétien. — R. P. Ducattillon : I. Le matérialisme communiste. II. La lutte des classes. III. La conception communiste de la propriété. IV. Le communisme et la religion. — Alexandre Marc : La main tendue... en U. R. S. S. — Nicolas Berdiaeff : Personne humaine et marxisme. — Denis de Rougemont : Changer la vie ou changer l'homme. — Daniel-Rops : Le sel de la terre.

Ce volume, qui est le deuxième de la collection « Présences », cahiers publiés sous la direction de Daniel-Rops, débute par la note suivante :

« Le communisme propose au monde plusieurs dilemmes. Peut-on organiser la vie matérielle des hommes sans porter atteinte à leur existence spirituelle ? Une transformation économique et sociale suffit-elle à libérer la personne humaine de tous les esclavages ? Le royaume de Dieu est-il de ce monde, ou d'un autre ? Signe de contradiction parmi nous, le communisme nous requiert d'aborder avec une lucidité totale les problèmes qu'il pose, d'envisager sans haine l'homme nouveau et le monde nouveau qu'il affirme susciter.

» Voilà pourquoi, premier des témoignages collectifs qui figureront dans la collection « Présences », nous publions *Le communisme et les chrétiens.* Ce témoignage devra être reçu dans l'esprit où nous entendons le donner : c'est-à-dire hors de toute polémique partisane, aussi loin de certaines complaisances que de certaines injustices.

On ne trouvera pas ici de discussions sur la sincérité ou l'insincérité des communistes français dans leur politique de « la main tendue ». Nous avons laissé de côté, volontairement, l'aspect *tactique* de la question. Ce n'est pas en hommes politiques que nous avons traité ce sujet, le plus grave de tous ceux que notre monde en désordre offre à nos méditations; c'est en chrétiens, plus soucieux des conséquences éternelles des faits et des doctrines que des répercussions immédiates qu'ils provoquent. Nous ne considérons pas qu'il soit de guerre juste de dénaturer la philosophie d'un adversaire ou de refuser d'y reconnaître la vérité, si elle contient de la vérité, tout en en dénonçant l'erreur. Le R. P. Ducattillon dira, plus loin : « On a trop » réfuté le communisme sans le connaître. Le christianisme ne doit, ne peut être défendu qu'avec » des armes de loyauté. » Rien ne définit mieux la position de tous les collaborateurs de ce cahier.

» Mais chacun des collaborateurs a, ce principe commun admis, conservé une entière liberté. Ce témoignage réunit des tempéraments divers, des convictions diverses. Si la majorité des auteurs de ce livre est catholique, nous avons été heureux de rejoindre, sur ce plan de libre discussion, le grand philosophe Nicolas Berdiaeff, qui occupe, dans l'orthodoxie russe, une place si neuve et significative, aussi bien que Denis de Rougemont, dont on sait ce que lui doivent les tendances nouvelles du protestantisme, plus ou moins reliées à la doctrine de Karl Barth.

Après donc que François Mauriac a posé la question dans ses termes dramatiques, le R. P. Ducattillon, O. P., expose la doctrine marxiste en la confrontant à la doctrine chrétienne. Alexandre Marc étudie, en historien objectif, les rapports de l'U. R. S. S. avec la religion et examine quel enseignement on en peut tirer. Après les témoignages de Nicolas Berdiaeff et Denis de Rougemont, Daniel-Rops essaye enfin de poser, devant la conscience chrétienne, la question communiste comme un jugement de certaines erreurs, un appel à une action plus humaine, plus rayonnante, plus *chrétienne* en un mot.

---

(1) *Pour connaître le communisme*, par le R. P. Delaye, de l'Action populaire. — Un vol. 19 × 12 cm. de 256 pages. Prix, 7 fr. 50. Editions Spes, Paris. 1937.

(2) *Le communisme et les chrétiens*, par François Mauriac, de l'Académie française ; R. P. Ducattillon, O. P. ; Nicolas Berdiaeff, Alexandre Marc, Denis de Rougemont. Daniel-Rops. — Un vol. 19 × 12 cm. de 266 pages. Collection « Présences ». Plon, Paris. 1937.

IV

« Le bolchevisme, danger mondial » [1]

La thèse de l'auteur est ainsi définie dans quelques lignes d'avant-propos :

« Qu'est au juste le bolchevisme ?

» L'auteur de cet ouvrage, publiciste allemand, né à Pétrograd et parfaitement au courant de ce qui se passe en Russie, a répondu à cette question dans son ouvrage *Le Bolchevisme*, paru en traduction française en 1933. Il reprend le thème en l'élargissant : y a-t-il vraiment une différence essentielle entre le bolchevisme russe et le nationalsocialisme hitlérien ? Ou bien ne doit-on pas plutôt parler de bolchevisme rouge et de bolchevisme brun ? — Avec preuves à l'appui, en se basant sur les faits, il tient pour l'affirmative et montre que le but essentiel et les méthodes employées sont identiques dans les systèmes de pouvoir en vigueur en Allemagne et en Russie. D'où sa conclusion que le bolchevisme sous l'une et l'autre forme constitue un vrai danger mondial. Les différents travaux de W. Gurian ont été fort remarqués en France, et dernièrement encore un de ses articles parus dans *la Vie Intellectuelle* du 10 janvier. La remarque de M. Fr. Eccart, sénateur, dans la préface du volume *Le Bolchevisme*, vaut également pour la présente brochure : « Si le style de M. Gurian paraît parfois ardu, cela tient à la profondeur de sa pensée, qui s'efforce de saisir dans leur essence même les problèmes actuels auxquels il s'attache. »

V

« Le communisme en France » [2]

Les lecteurs de *la Documentation Catholique* ont eu la primeur de la plupart des chapitres qui composent ce volume actuellement sous presse et dont voici l'énumération :

Fondation du parti communiste ; — Statuts du parti communiste ; — Organisation ; — Les effectifs du parti ; — Le Comité central ; — Les chefs communistes ; — Formation des cadres ; — Les jeunesses communistes ; — Municipalités communistes ; — Les élections législatives de 1936 ; — Sénateurs et députés communistes ; — « L'Humanité » ; — Presse et éditions ; — Les diverses organisations communistes ; — Finances communistes ; — Le parti, l'Internationale et l'U. R. S. S. — *Appendice :* Statuts de l'Internationale communiste.

***

Pour cet ouvrage, M. Gustave Gautherot, professeur à l'Institut catholique de Paris, sénateur de la Loire-Inférieure, a écrit un avant-propos que nous reproduisons *in extenso :*

« Que va devenir la civilisation chrétienne ? Elle est attaquée par des principes qui, se développant depuis plusieurs siècles, aboutissent sous nos yeux à leurs ultimes conséquences. Aucune des révolutions antérieures n'a eu l'importance de celle qui, depuis 1917, précipite les catastrophes. Comme l'écrit le Souverain Pontife dans son encyclique du 19 mars 1937 sur le « communisme athée » (§ 2), « des peuples entiers sont exposés à retomber dans une barbarie plus affreuse que celle où se trouvait encore la plus grande partie du monde avant la venue du Rédempteur ».

» Ce qui se passe depuis vingt ans en Russie et depuis un an en Espagne suffit à caractériser cette barbarie communiste.

» En France, le mal paraît encore limité : les militants bolchevistes ne dépassent guère le chiffre de 300 000 ; et le génie national demeure certainement rebelle aux théories de Marx et de Lénine... Mais les révolutions sont toujours l'œuvre de faibles minorités ; en fait, le parti communiste exerce déjà une influence sans proportions avec ses effectifs ; il souffle ses mots d'ordre à des millions d'hommes ; il progresse avec une surprenante rapidité ; grâce aux artifices du Front populaire, il domine le gouvernement lui-même. La question est de savoir si, renouvelant le coup de la Terreur jacobine, il ne va point nous imposer sa totale dictature.

» Comment y parviendrait-il ? Par les moyens d'une organisation et d'une propagande extraordinairement puissantes et habiles. Il est donc indispensable de les bien connaître. Et c'est là l'objet de la présente publication.

» On ne trouvera point de discussions doctrinales dans le livre de M. T. Ferlé, mais seulement l'historique de la « section française » de la IIIe Internationale, puis le tableau des consignes, des organismes variés et du personnel du parti communiste français et de ses annexes. Ces « renseignements sur l'ennemi » sont colligés avec une objectivité, une exactitude, une conscience admirables. Depuis douze années que je suis de près le mouvement, je n'ai pas encore trouvé de manuel aussi précis ni aussi complet. En tout cas, les précédents ne sont plus à jour, et celui-ci devient indispensable à quiconque entend mener le bon combat.

» Il serait superflu d'en tirer à l'avance des commentaires. Aussi bien ressortiront-ils d'eux-mêmes des textes et des chiffres.

» La résistance opposée en 1920 par les socialistes français — et par M. Léon Blum en personne — aux impérieuses « conditions » de Moscou condamne les complaisances qui livrent aujourd'hui les masses ouvrières à une dictature étrangère.

» Les statuts et le programme du parti suffisent à nous éclairer sur la valeur des « slogans » destinés à tromper l'opinion publique.

» L'analyse de la structure du parti et des moyens employés pour « noyauter » les entreprises et entraîner vers le marxisme les générations nouvelles nous explique comment les 25 000 cotisants de 1929 atteignaient le 14 octobre 1936 le chiffre de 274 535, sans compter 96 535 jeunes communistes ; comment les 785 870 électeurs communistes de 1932 sont devenus 1 494 337 en 1936.

» C'est un « Etat dans l'Etat » qui s'est créé avec sa « discipline de fer », ses cadres, ses milices, son fanatisme, — un fanatisme qui, considérant l'idée divine et les traditions nationales et humaines les plus essentielles comme les ennemis à abattre, a déjà couvert d'immenses régions de sang et de ruines.

» Pour mieux réussir, le loup s'est fait berger :

» Sous divers noms qui ne font même pas allusion au communisme, observe l'encyclique du 19 mars (§ 57), ils (les chefs du communisme) fondent des associations et des revues dont le but est de faire pénétrer leurs idées en des milieux dont l'accès leur eût été difficile autrement ; bien plus, ils tentent avec perfidie de s'infiltrer jusqu'en

(1) *Le bolchevisme, danger mondial*, par Waldemar Gurian, traduit de l'allemand par L. Redon. — Un vol. 21 × 13 cm. de 144 pages. Prix, 15 francs. Editions « Alsatia », Paris. 1937.

(2) *Le communisme en France*, par T. Ferlé. — Un vol. 19 × 12 cm. de 350 pages. Collection « Documentation Catholique ». Bonne Presse. 1937.

des associations franchement catholiques et religieuses...

« Le communisme est intrinsèquement pervers, » ajoute S. S. le Pape Pie XI (§ 58), et l'on ne peut » admettre sur aucun terrain la collaboration avec lui » de quiconque veut sauver la civilisation chré» tienne. »

» Le livre de M. T. Ferlé va permettre d'identifier les « pervers », et par conséquent d'en déjouer les stratagèmes, car l'ignorance explique sans doute d'étranges collusions.

» Il est temps de repousser l'assaillant. Les anticommunistes — c'est-à-dire tous les Français qui entendent échapper à la mortelle tyrannie — sont incomparablement les plus nombreux. Mais ils ne vaincront qu'à condition de voir clairement le péril, de s'unir contre lui et de reconstruire ensuite la cité sur les principes dont l'abandon nous a poussés au bord de l'abîme.

» L'utilisation de cette enquête sur le « communisme en France » est la condition préalable de la victoire.

» GUSTAVE GAUTHEROT,
» *professeur à l'Institut catholique de Paris,*
» *sénateur de la Loire-Inférieure.* »

Lois nouvelles.

ÉMISSION D'UN EMPRUNT

LOI DU 10 MARS 1937 (1)

ART. 1er. — Dans le cadre des autorisations données par la loi de finances du 31 décembre 1936, le ministre des Finances est autorisé à émettre, pour assurer le financement des dépenses de défense nationale, un emprunt comportant, en capital et intérêts, des garanties ou options de change.

L'emprunt dont il s'agit pourra être émis en plusieurs tranches à concurrence d'un produit net qui ne pourra excéder les dépenses de l'exercice 1937, intéressant directement la défense nationale, soit à titre de dépenses ordinaires de travaux neufs, soit à titre de dépenses d'investissements en capital, le tout dans la limite de 10,500 millions. Cette autorisation se confond avec celle qui est donnée par l'article 25 de la loi de finances du 31 décembre 1936 au titre de la section I (Défense nationale) du compte des investissements en capital.

ART. 2. — Les dispositions des articles 8, 10, 11 et 12 de la loi monétaire du 1er octobre 1936 sont abrogées.

Toute mesure ayant pour objet d'établir un contrôle des changes ne pourra être instituée que par une loi (2).

ART. 3. — Le ministre des Finances est autorisé à verser aux porteurs des récépissés délivrés par la Banque de France lors des cessions d'or ou de devises effectuées en application de l'article 10 de la loi monétaire du 1er octobre 1936 et de l'article 55 de la loi de finances du 31 décembre 1936 la différence entre, d'une part, la valeur de l'or telle qu'elle résultera de la moyenne des cours pratiqués par la Banque de France les 8, 9 et 10 mars, et, d'autre part, le montant des espèces qui leur ont été remises en contre-partie de l'or cédé, majoré, s'il y a lieu, de la valeur des certificats négociables qui leur ont été délivrés lors de l'émission des obligations 3 1/2 % de la défense nationale. La valeur desdits certificats sera égale à la moyenne des cours cotés en Bourse du 28 décembre 1936 au 28 janvier 1937.

Nonobstant les dispositions de l'article 2 ci-dessus, les personnes qui, ayant cédé à la Banque de France, au prix du marché, l'or qu'elles avaient déclaré à l'administration des contributions directes, ont obtenu la délivrance de certificats négociables, restent soumises à un prélèvement égal à la valeur desdits certificats, déterminée comme il est dit ci-dessus.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 10 mars 1937.

ALBERT LEBRUN.

[Cette loi est contresignée par MM. LÉON BLUM, prés. Cons., et VINCENT AURIOL, min. Fin.]

(1) « Loi tendant à autoriser l'émission d'un emprunt comportant des garanties ou options de change et à abroger diverses dispositions de la loi monétaire du 1er octobre 1936. » (*J. O.*, 11. 3. 37.)

(2) Les articles 1er et 2 du projet primitif du gouvernement étaient simplement conçus en ces termes :

« ARTICLE 1er. — Dans le cadre des autorisations données par la loi de finances du 31 décembre 1936, le ministre des Finances est autorisé à émettre un emprunt comportant, en capital et intérêts, des garanties ou options de change.

» ART. 2. — Les dispositions des articles 8, 10, 11 et 12 de la loi monétaire du 1er octobre 1936 sont abrogées. »

Le texte définitif de ces deux articles résulte de modifications introduites tant par le Sénat que par la Chambre.

Jurisprudence.

LOCAUX CULTUELS EN ALSACE-LORRAINE

Alsace et Lorraine. Cultes. Police. Prohibition de l'exercice du culte en dehors des synagogues. Réunions dans un domicile particulier.

COUR DE CASSATION (Chambre criminelle).

(*Audience du 5 décembre 1936.*)
Présidence de M. CAOUS.

En Alsace et Lorraine, le juge saisi d'une poursuite exercée pour violation d'un arrêté préfectoral interdisant les réunions pour l'exercice du culte israélite en dehors des synagogues, prononce à bon droit la relaxe par le motif qu'en réunissant, à deux reprises, et sur invitation, à son domicile particulier, des personnes qui y ont récité en commun des prières à l'occasion d'une fête religieuse, le prévenu n'a ni ouvert un oratoire sans autorisation ni affecté un local privé à l'exercice d'un culte.

Le ministère public près le tribunal de simple police de Metz s'est pourvu en cassation contre un jugement de ce tribunal qui avait relaxé M. Kiman, prévenu d'infraction à un arrêté préfectoral concernant la police des cultes. Arrêt :

La Cour,

Sur le moyen pris de la violation des décrets du 22 décembre 1922 et 19 mars 1859, de l'arrêté préfectoral du 10 mars 1934 et de l'art. 471 C. pén., en ce que le juge de police a prononcé l'acquittement du prévenu par le motif que l'exercice d'un culte dans un lieu privé échappe à toute réglementation, alors que le caractère public des offices célébrés résultait du fait que le logement de Kiman était, pour ces offices, ouvert à tout venant :

Attendu que Kiman, manœuvre à Metz, rue Saint-Ferroy, 9, a été déféré au tribunal de simple police pour avoir, les 10, 11, 18 et 19 septembre 1934, contrevenu à l'arrêté du préfet de la Moselle, en date du 10 mars 1934, qui, visant les décrets du 22 décembre 1812 et 19 mars 1859, restés en vigueur en Alsace et en Lorraine, et l'ouverture sans autorisation d'un oratoire israélite, rue de l'Arsenal, à Metz, dispose dans son article 1er : « La célébration d'offices religieux ainsi que toutes réunions pour l'exercice du culte israélite sont interdites dans l'immeuble, 86, rue de l'Arsenal, et, d'une façon générale, sur le territoire de la ville de Metz en dehors du temple consistorial, de la synagogue de l'hospice israélite et des synagogues autorisées par le décret du 24 juin 1928 » ;

Attendu que le jugement attaqué a prononcé une décision de relaxe, par le motif que la réunion à deux reprises, les 18 et 19 septembre 1934, au domicile du prévenu, et sur l'invitation de celui-ci, d'environ 60 personnes qui y récitaient des prières en commun, ne constituait pas l'exercice public d'un culte et échappait aux prohibitions édictées par l'autorité administrative ;

Attendu que si l'art. 63 de l'ordonnance du 25 mai 1844 soumet à une autorisation préalable l'ouverture d'un oratoire particulier du culte israélite, cette disposition, comme celles des décrets des 22 décembre 1812 et 19 mars 1859 concernant respectivement le culte catholique et le culte protestant et sur lesquels s'est fondé l'arrêté du 10 mars 1934, n'a eu en vue que l'ouverture de temples ou chapelles affectés à l'exercice régulier et permanent d'un culte autorisé ; que la réunion accidentelle au domicile d'un particulier de personnes d'un même culte, qui y récitent des prières à l'occasion d'une fête religieuse, ne constitue ni l'ouverture d'un oratoire ni l'affectation d'un local privé à l'exercice d'un culte ;

Attendu, dès lors, qu'en l'état des constatations ci-dessus rappelées le juge de police n'a, en statuant comme il l'a fait, violé aucun des textes visés au moyen ;

Par ces motifs, — Rejette...

MM. Le Marc'hadour, rapp. ; Lyon-Caen, av. gén.

Note (*Gaz. Palais*, 26. 1. 1937). — Le domicile d'un particulier constitue un lieu privé ; pourtant le pourvoi soutenait que rien ne s'opposait à ce que, dans certaines circonstances, ce lieu privé prît le caractère d'un lieu public et qu'il en était ainsi lorsque, dans le domicile d'un particulier, il y avait eu célébration d'offices religieux auxquels assistaient librement une cinquantaine de personnes ; ce lieu devenait alors un lieu public destiné à la célébration d'un culte, pouvant tomber sous le coup de l'arrêté préfectoral invoqué à l'appui de la poursuite. — La Cour de cassation a estimé au contraire que la réunion accidentelle au domicile d'un particulier de personnes d'un même culte, pour le célébrer ensemble, ne saurait constituer ni l'ouverture d'un oratoire ni l'affectation d'un local privé à l'exercice d'un culte.

Réponses ministérielles.

Allocations familiales

Maison d'alimentation. Gérants de succursales. Bénéfice de la loi reconnu par un accord national.

Du *J. O.*, 4. 12. 36, déb. parl., Chambre, p. 3293 :

1382. — M. Joseph Rossé *demande à* M. le ministre du Travail *si une maison d'alimentation avec plusieurs succursales peut refuser l'allocation familiale à certains de ses gérants sous prétexte que ces gérants de succursale ne sont pas des employés de la maison, mais des personnes privées qui travaillent par procuration et qui sont rétribuées par un certain pourcentage sur le chiffre d'affaires.* (Question du 16 novembre 1936.)

Réponse. — Les gérants de succursales ne sont susceptibles de bénéficier de la loi sur les allocations familiales que s'ils sont liés à l'entreprise par un contrat de louage de services, quel que soit leur mode de rémunération. Toutefois, les gérants non salariés des maisons d'alimentation à succursales multiples ont obtenu contractuellement le bénéfice des avantages accordés aux salariés, en matière d'allocations familiales notamment, en vertu d'un accord national intervenu sous les auspices de M. le ministre de l'Economie nationale entre les représentants des organisations des sociétés à succursales multiples et des gérants. Il appartient aux intéressés de revendiquer auprès des sociétés signataires l'application des clauses dudit contrat.

Exploitant agricole occupant des membres de sa famille majeurs salariés ou non. Décret 5. 8. 36. Bénéfice L. 11. 3. 32. Exceptions (conjoints et enfants mineurs).

Du *J. O.*, 17. 2. 37, déb. parl., Sénat, p. 166 :

4078. — M. A. Goré, *sénateur, expose à* M. le ministre du Travail *que le décret du 5 août* 1936, *portant règlement d'administration publique pour l'application aux exploitants agricoles de la loi du* 11 *mars* 1932 *sur les allocations familiales, prévoit, en son article* 2, *que sont considérés comme occupant habituellement des ouvriers ou des employés tous les employeurs ayant occupé dans leur exploitation au cours de l'année précédente un ou plusieurs salariés pendant plus de soixante-quinze jours ; et demande si on doit considérer comme salariés et, par suite, comme entraînant obligation pour l'employeur, les membres de la famille de ce dernier habitant avec lui sous son toit et ne recevant aucun salaire en espèces et, par suite, si un cultivateur travaillant exclusivement avec les membres de sa famille doit être ou non assujetti obligatoire à la loi sur les allocations familiales.* (Question du 29 janvier 1937.)

Réponse. — Réponse affirmative pour l'exploitant occupant des membres de sa famille majeurs, salariés ou non, à l'exception du conjoint et des enfants mineurs travaillant sous l'autorité du chef de famille.

Sociétés d'habitations à bon marché. Personnel salarié : concierges. Versements aux caisses de compensation.

Du *J. O.*, 30. 1. 37, déb. parl., Sénat, p. 69 :

4024. — M. Maurice Dormann, *sénateur, demande à* M. le ministre du Travail *si les concierges d'immeubles d'habitations à bon marché sont assujettis aux versements à des caisses de compensation dans le but de leur servir des allocations familiales et depuis quelle date.* (Question du 15 janvier 1937.)

Réponse. — Les sociétés d'habitations à bon marché privées sont assujetties à la loi sur les allocations familiales depuis le 25 mai 1934. Elles doivent, depuis cette date, être affiliées à une caisse de compensation d'allocations familiales agréée en vue du versement des allocations à leur personnel salarié par ladite caisse. Les cotisations à verser aux caisses de compensation sont à la charge exclusive des employeurs.

Quant aux sociétés d'habitations à bon marché relevant d'un service public, ou d'un établissement public, elles seront prochainement assujetties à la loi susvisée par le décret fixant la date d'application de la loi du 11 mars 1932 aux services publics.

ÉPHÉMÉRIDES

Lundi 1er mars 1937.

France. — *Paris :* Signat. d'accords financiers privés franco-roumains relatifs aux emprunts roumains. — Le prof. Charles Mauguin (chargé de cours à la Faculté des sciences de Nancy, 1913, prof. à Nancy, 1919, prof. sans chaire à la Sorbonne, 1923, prof. de minéralogie à la Sorbonne, 1930 ; travaux sur les cristaux liquides et la structure des cristaux, sur les gaz asphyxiants pendant la guerre, notamment sur le phosgène) est élu membre de l'Acad. des sciences, section de minéralogie, en remplacement de Frédéric Wallerant, décédé le 15. 7. 36. — Premier numéro de *Ce Soir*, « grand quotidien d'information indépendant », dirigé par MM. Jean-Richard Bloch et Aragon.

Allemagne. — *Leipzig :* A une réunion de la Commission pour la politique économique du parti nationalsocialiste, discours de J. von Ribbentrop, ambass. à Londres, qui réclame la restitution des colonies allemandes.

Espagne. — *Salamanque :* M. Roberto Cantalupo, ambass. d'Italie, remet ses lettres de créance au généralissime Francisco Franco.

Italie. — *Rome :* Session du Grand Conseil fasciste, qui décide de développer toutes les forces armées, de militariser toutes les forces actives de la nation, d'atteindre le maximum d'autarchie, d'exprimer sa solidarité avec le général F. Franco et de renforcer l'axe Berlin-Rome.

Roumanie. — *Jassy :* M. Trajan Bratu, recteur de l'Université de la ville, anc. président du Sénat et membre du parti nationalpaysan, est poignardé par trois étudiants ; arrestation de 56 étudiants ; à Bucarest, le régime de la censure et de l'état de siège est prolongé pour six mois ; le 2 mars, le Conseil des ministres prononce la clôture des Universités et des foyers d'étudiants et le min. de l'Intérieur décide de dissoudre immédiatement toutes les associations franc-maçonnes et les organisations secrètes.

Mardi 2 mars.

France. — D. (min. Justice) nommant M. Raoul Cavarroc procureur général près la Cour d'appel de Paris, en remplacement de Louis Gaudel, décédé le 9. 2. 37 ; et M. Léon Ducom procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Raoul Cavarroc (*J. O.*, 3. 3. 37). — Décrets (min. Marine) par lesquels le contre-amiral Emile-A.-Henri Duplat est promu vice-amiral ; les capitaines de vaisseau Charles-Edmond Ven et Louis-M.-Joseph Sablé sont nommés contre-amiraux (*J. O.*, 5. 3. 37).

— *Paris :* L'Acad. de médecine décerne le prix Albert de Monaco de 100 000 francs à MM. Bouin et Ancel pour leurs travaux sur les hormones sexuelles.

Chine. — *Tsinanfou :* Mort de Mgr Venance Guichard, des Frères Mineurs, né à La Rouxière, dioc. de Nantes, le 27. 12. 83, études au Collège séraphique de Caen, missionnaire en Chine, 1908, mobilisé en Chine, puis en France, retourne en Chine, 1919, procureur de la Mission de Chefoo, 1922, supérieur de la nouvelle Mission d'Idushien, 1930, premier préfet apostol. d'Idushien, 29. 1. 32.

Colombie. — *Bogota :* M. Alfonso Lopez, prés. de la République, constitue un nouveau Cabinet sous la présid. de M. Alberto Lleras Camargo.

Etats-Unis. — *Washington :* Signat. de la loi autorisant le chef de l'Etat à négocier avec les pays étrangers des traités de commerce sur la base de réciprocité pour une période de trois ans.

Finlande. — *Helsinki :* Démission du Cabinet.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Aux Communes, discours de M. Anthony Eden, qui rend hommage au Comité de non-intervention dans les affaires d'Espagne et déclare que le gouvernement n'envisage pas le transfert de territoires, quels qu'ils soient.

Tchécoslovaquie. — *Prague :* Signat. d'un accord commercial franco-tchécoslovaque.

Mercredi 3 mars.

France. — *Paris :* 24 parlementaires d'Alsace-Lorraine adressent à M. L. Blum une lettre pour le prier de désigner une Commission technique qui examinerait les conditions de revision du décret de prolongation de la scolarité et de surseoir, en attendant, à toutes poursuites (cf. *D. C.*, t. 37, col. 858).

Belgique. — *Bruxelles :* Le Conseil général du parti ouvrier belge déclare que le parti restera la section belge de l'Internationale ouvrière socialiste et que le plan du travail continuera à définir l'action du parti.

Chine. — *Nankin :* M. Wang-Chung-Hui, ambass. à La Haye, 1923, juge de la Cour de justice internat. de La Haye, 1930-36, est nommé min. des Aff. étr., en remplacement de M. Chang-Chun, nommé secrétaire général du Conseil politique.

Espagne. — *Salamanque :* Le général von Faupel, ambass. du Reich, remet ses lettres de créance au généralissime Franco.

Etats-Unis. — *Washington :* Le Sénat approuve, par 63 voix contre 6, la clause du projet de neutralité Pittman, édictant toute une série de mesures à prendre en cas de guerre pour éviter que les Etats-Unis soient entraînés dans le conflit.

Italie. — *Rome :* Deuxième réunion du Grand Conseil fasciste, qui édicte des mesures apportant une aide morale et financière aux familles nombreuses.

Japon. — *Tokio :* M. Naotake Sato, ambass. à Paris depuis le 28. 12. 33, est nommé min. des Aff. étrangères.

Mexique. — *Mexico :* Décret présidentiel portant création de l' « administration générale du pétrole national ».

Pays-Bas. — *La Haye :* Conférence préparatoire des experts des 7 Etats signataires de la convention d'Oslo du 22. 12. 30, réunis, sur l'intervention du gouvernement néerlandais, sous la présid. de M. Hirschfeld (3-6 mars) ; ils étudient les mesures prises, dans chacun des pays, par suite de la crise et envisagent certaines possibilités d'élargissement des échanges économiques réalisables dans le cadre d'un accord plurilatéral et d'arrangements bilatéraux complémentaires.

Pologne. — Sur l'invitation du Comité franco-polonais, Mgr Pierre Gerlier, év. de Tarbes et Lourdes, fait une série de conférences sur Lourdes et sur la vitalité actuelle du catholicisme en France, à Varsovie, Poznan, Czestochowa, Cracovie, Dombrowa, Katowice (3-11 mars).

— *Varsovie :* Le parti populiste décide de ne pas se rallier à l'organisation du colonel Adam Koc, réclame de nouvelles élections, une nouvelle loi électorale et l'amnistie pour les prisonniers politiques. — Perquisitions dans les milieux socialistes, chez M. Dubois, anc. député socialiste, dans les bureaux du *Dziennik Popularny*, journal de la fraction gauche du parti socialiste, 14 arrestations.

Roumanie. — La police procède à la fermeture de 118 Loges maçonniques et de milliers de cercles d'étudiants.

Russie. — *Moscou :* Décret de la police russe interdisant aux citoyens russes d'assister aux fonctions sacrées dans les églises où les diplomates des légations et les autres étrangers demeurant en Russie accomplissent leurs devoirs religieux.

Jeudi 4 mars.

Allemagne. — *Berlin :* Le gouvernement proteste auprès du département d'Etat de Washington contre un discours prononcé le 3 mars par M. F. H. La Guardia, maire de New-York, devant l'American Jewish Congress, déclarant qu'à l'Exposition universelle de 1939 à New-York il devrait y avoir une chambre de terreur où on placerait « l'effigie de ce fanatique à chemise brune qui menace actuellement la paix de l'Europe et du reste du monde ». — Congrès de l'Union internat. de radiodiffusion (4-13 mars), 39 pays sont représentés ; préparation de la Conférence mondiale du Caire de 1938, où un nouveau plan de répartition des ondes sera établi.

Argentine. — *Buenos-Ayres :* Signat. du nouveau traité de commerce italo-argentin.

Belgique. — *Bruxelles :* Le Directoire du parti catholique social réalise l'unité des œuvres sociales chrétiennes ; l'assemblée constitutive du parti catholique social aura lieu le 18. 4. 37.

Espagne. — Au large du cap de Creus, le pétrolier grec *Loukia* heurte une mine et sombre ; 23 morts, un rescapé.

— *Burgos :* Le gouvernement nationaliste adresse aux puissances signataires du traité d'Algésiras une note dénonçant les agissements du gouvernement français dans la région frontière du Maroc qui auraient pour but d'envahir la zone espagnole.

— *Valence :* M. Largo Caballero obtient les pleins pouvoirs.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Signat. d'un accord anglo-japonais pour le règlement de la question des baux perpétuels. — Elections municipales ; les travaillistes obtiennent 75 sièges au lieu de 69 avant les élections.

Tunisie. — *Metlaoui :* Sanglants désordres dans une mine ; 19 morts, 35 blessés ; le 5 mars, bagarres à l'exploitation phosphatière du Djebel M'Dillah ; 4 morts.

Vendredi 5 mars.

France. — *Paris :* Le Conseil des ministres décide le retour au libéralisme monétaire et financier : pas de contrôle des changes ; liberté du commerce de l'or ; MM. Rist, Baudoin et Rueff seront chargés, avec M. Labeyrie, de gérer le fonds d'égalisation des changes ; arrêt et compression des dépenses ; grand emprunt de défense nationale.

Hongrie. — *Budapest :* Découverte d'un complot fomenté par une puissante organisation groupant d'anciens officiers ; démission de M. Ferenczy, préfet de police.

Italie. — *Rome :* Troisième réunion du Grand Conseil fasciste, traite des questions relatives aux finances et au coût de la vie.

Russie. — *Moscou :* Le plenum du Comité central du parti communiste de l'U. R. S. S. décide d'exclure du parti pour agissements antisoviétiques M. Boukharine, anc. prés. du Conseil des commissaires du peuple, et M. Rykov, anc. directeur des *Isvestia ;* le Comité examine les tâches qui incombent aux organisations du parti en vue des prochaines élections du Soviet suprême de l'U. R. S. S. selon les prescriptions de la nouvelle Constitution.

Samedi 6 mars.

France. — *Paris :* Discours radiodiffusé de M. L. Blum, qui commente les mesures financières prises par le gouvernement. — Congrès de l'Association française pour la S. D. N. (6-7 mars) ; approuve le Conseil de l'Association d'avoir donné son adhésion au Rassemblement universel pour la paix ; engage les sections locales à collaborer avec les autres groupements adhérant au R. U. P. ; décide la création d'une Conférence régulière de tous les présidents des sections régionales. — Mort du romancier et dramaturge Henri Falk, né à Neuilly en 1881 ; auteur de *L'âge de plomb ; Gosse de riche ; Le rabatteur ; Fils improvisé*, etc.

Belgique. — *Bruxelles :* Le gouvernement demande à la Cour de justice internat. de La Haye de spécifier si la responsabilité du gouvernement de Valence est engagée à propos de la mort du baron Jacques de Borchgrave.

Egypte. — *Le Caire :* Le gouvernement demande officiellement l'admission de l'Egypte à la S. D. N.

Italie. — *Rome :* Quatrième réunion du Grand Conseil fasciste, qui étudie la politique intérieure et la politique financière.

Lituanie. — *Kaunas :* Signat. d'un accord commercial lituanien-danois.

Dimanche 7 mars.

Allemagne. — *Marburg :* Mort du prof. Rudolf Otto, né le 25. 9. 69, à Peine (Hanovre), études à Erlangen et Goettingen, prof. d'histoire des religions à Goettingen, 1904, à Marburg depuis 1917 ; auteur d'ouvrages sur Luther et Schleiermacher ; de *Leben und Wirken Jesu Nach historisch-kritischer Auffassung*, 1904 ; *Das Heilige*, 1917 ; *Westoestliche Mystik*, 1926 ; *Die Gnadenreligion Indiens und das Christentum*, 1930 ; *Sünde und Urschuld*, 1932 ; *Reich Gottes und Menschensohn*, 1934.

Argentine. — Election de la moitié des députés de la province de Tucuman.

Autriche. — *Vienne :* Grande manifestation monarchiste.

Belgique. — *Bruxelles :* Assemblée constitutive du Katholieke Vlaamsche Volkspartij ; M. Verbist est élu président ; l'Assemblée approuve le programme de politique générale, le programme social et le programme d'action en Flandre, proposés par MM. Debruyne, P.-W. Segers et Devleeschauwer : collaborat. du peuple aux affaires législatives et contrôle de l'exécutif par l'entremise de délégués librement choisis, reconnaissance du droit d'association à tous les citoyens, groupement dans une formation politique unitaire de tous les Flamands qui veulent baser l'Etat sur les principes chrétiens et les traditions historiques du pays, statut définitif de l'enseignement public réalisant l'égalité entre croyants et incroyants, réformes intéressant la famille, renforcement de l'exécutif, élargissement du suffrage universel, réforme parlementaire. — Dans un meeting rexiste, M. Léon Degrelle annonce la démission de M. Ollivier, député rexiste de Bruxelles, et de tous ses suppléants ; M. Degrelle est candidat au siège vacant.

Bulgarie. — Elections municipales dans les provinces de Pleven et de Stara-Zagora.

Chili. — Elections générales ; le Sénat comprendra 26 membres de la droite et 19 de la gauche ; la Chambre 81 députés des partis de droite, 60 des partis de gauche et 5 de divers autres partis ; démission de M. G. Ross, min. des Finances.

Espagne. — *Léon :* Mort de Mgr José Alvarez y Miranda, né à Minera le 11. 12. 50, chanoine, proposé pour l'évêché d'Almeria qu'il refuse, 1907, élu év. de Léon, 18. 7. 13.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Manifeste du bureau exécutif du Labour Party, qui spécifie le programme travailliste ; il comporte dix points relatifs au développement du bien-être des classes travailleuses, au relèvement des régions déprimées par la crise, à la nationalisation de la Banque d'Angleterre, des transports, de l'industrie charbonnière et électrique, à la politique étrangère et à la défense nationale ; le parti tâchera de faire disparaître les causes économiques de rivalité internat. et de permettre à toutes les nations pacifiques de participer à la richesse du monde, il maintiendra les forces armées nécessaires à la défense du pays.

Italie. — *Bologne :* Mort du peintre Pietro Bortoluzzi Bianco, pseudonyme : Pieretto Bianco, né à Trieste le 28. 8. 75, décora le grand salon d'honneur de l'Exposition internat. de Venise, 1912, la chapelle du prince Doria Pamphili à Rome, le pavillon italien à l'Exposition de San-Francisco, 1915, artiste scénographe du Metropolitan de New-York, 1916-20, puis de la Scala de Milan et du théâtre royal de l'Opéra, 1928 ; auteur de *Carmen ; La belle et le monstre*, etc. ; prof. de décoration à l'Institut des beaux-arts à Parme, puis à l'Acad. des beaux-arts de Rome.

Suisse. — Elections du Grand Conseil du canton de Vaud ; succès du front radical, libéral et socialiste-national.

Lundi 8 mars.

France. — *Paris :* Réunion du Haut-Comité méditerranéen (8-13 mars) ; examen de la situation des Nord-Africains résidant en France, de l'organisation administrative et de la situation des fonctionnaires, de la répercussion sur l'Afrique du Nord de la situation politique du Maroc espagnol ; décide la création, au min. de l'Intérieur, d'une direction des affaires d'Algérie. — Mort de François Arago, né à Fauguerolles le 10. 1. 62, attaché à la légation de Berne, 1880, attaché à la Direction politique, 1894, sous-chef de Cabinet de MM. Marcelin Berthelot et Léon Bourgeois, chef du service des sections étrangères, 1900, ministre plénipot. de 2e classe, 1901, en disponibilité, 1902, chargé de mission, 1903, député des Alpes-Maritimes, 1. 3. 1903-1924, du groupe de l'Entente républicaine démocratique.

Espagne. — Violente attaque nationaliste dans le secteur de Guadalajara. — Le navire gouvernemental *Mar Cantabrico*, portant une cargaison de munitions et venant de New-York et de Vera Cruz, est arraisonné par le croiseur nationaliste *Canarias*, dans le golfe de Biscaye.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Le Comité de non-intervention adopte à l'unanimité le projet de contrôle terrestre et maritime destiné à prévenir l'entrée en Espagne de volontaires et d'armements étrangers.

Italie. — *Rome :* Cinquième réunion du Grand Conseil fasciste et clôture de ses travaux ; il s'occupe de l'extension des cadres du parti fasciste et du rôle des corporations ; il dispose que les combattants de la guerre impériale peuvent demander leur inscription au parti, que tous ceux qui dépendent des administrations de l'Etat soient inscrits dans les associations fascistes, que les associations d'arme passent sous la dépendance du Directoire national du parti national fasciste ; il approuve un ordre du jour affirmant que les corporations doivent intensifier leur action afin que l'Etat corporatif réalise intégralement une des finalités suprêmes du fascisme, c'est-à-dire la défense économique de la nation à travers la plus haute justice sociale.

Pays-Bas. — *Noordwijk :* Mort du poète Albert Verwey, né le 15. 5. 65 à Amsterdam, rédacteur du *Nieuwe Gids*, 1885-89 ; auteur du *Persephone*, 1885 ; *Dagen en Daden*,

1901 ; *Uit de Lage Landen bij de Zee*, 1904 ; *Goden en Grensen*, 1920 ; *De Getilde Last*, 1927, etc.

ROUMANIE. — *Bucarest* : Le Sénat vote le projet de loi sur la réorganisation des Universités et la suppression des foyers d'étudiants.

SUISSE. — *Genève* : Conférence internat. d'experts pour les matières premières ; absence d'experts allemands et italiens ; examine le problème de l'égalité d'accès commercial pour toutes les nations à certaines matières premières.

Mardi 9 mars.

FRANCE. — *Sète* : Mort de Lucien Salette, né à Sète le 10. 8. 79, instituteur, grand mutilé de guerre, député de Montpellier depuis le 6. 4. 30, S. F. I. O.

ALLEMAGNE. — *Berlin* : Loi sur la protection de la frontière du Reich et sur les mesures de rétorsion.

ITALIE. — *Rome* : Signat. d'un accord touristique germano-italien et d'un accord commercial italo-hongrois.

Mercredi 10 mars.

ALGÉRIE. — Dans la mine Kouif, collision entre les grévistes et la police, qui fait usage de ses armes ; sept blessés.

ESPAGNE. — Les troupes nationales s'emparent de Garganejos, Trijueque, Torija, Brihuega et Cifuentes.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres* : Conférence de l'Internationale socialiste et de l'Internationale syndicale (10-11 mars) pour discuter le problème espagnol ; résolutions constatant une agression délibérée de l'Italie et de l'Allemagne en Espagne, protestant contre le fait que le Comité de non-intervention a confié aux flottes italienne et allemande la surveillance des côtes méditerranéennes de l'Espagne, demandant le rappel des volontaires et des Marocains, estimant que le problème espagnol ne peut être résolu que par une politique fidèle aux principes de la sécurité collective, exécutée par l'intermédiaire de la S. D. N.

ITALIE. — *Gaète* : M. B. Mussolin s'embarque sur le croiseur *Pola* pour la Libye.

— *Rome* : Un décret royal élève au titre de comte du royaume d'Italie M. Dino Grandi, ambass. à Londres.

ROUMANIE. — *Bucarest* : M. Victor Antonesco, min. des Aff. étr., et M. Nicolas Titulesco, anc. ministre, sont proclamés sénateurs de droit.

SUISSE. — *Berne* : Le Conseil national décide la création de légations à Sofia et à Téhéran et la nomination d'un ministre plénipotentiaire à Prague.

Jeudi 11 mars.

SAINT-SIÈGE. — S. S. Pie XI préside une réunion plénière des Congrégations de la Propagande, des Affaires ecclésiastiques extraordinaires et pour l'Orient ; 26 cardinaux sont présents.

FRANCE. — *Paris* : Le président A. Lebrun adresse au pays un appel radiodiffusé en faveur de l'emprunt de la Défense. — Mort du R. P. Jacques-Henri Delor, Dominicain, né à Limoges le 24. 10. 70, prieur du couvent du Saulchoir (Belgique), aumônier volontaire de la 47e division des chasseurs alpins, 1. 10. 15, six citations, chevalier de la Légion d'honneur, 28. 9. 18, anc. provincial, anc. prieur du couvent de la rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris, prédicateur.

BELGIQUE. — *Bruxelles* : Vote, par 114 voix contre 16 et 2 abstentions, du projet de loi tendant à empêcher les élections partielles provoquées par des démissions volontaires ; bagarres entre rexistes et libéraux.

BRÉSIL. — *Rio de Janeiro* : A la requête du gouvernement, la Chambre vote l'état de guerre.

EQUATEUR. — *Quito* : La nouvelle Constitution supprime le droit de vote aux femmes.

ESPAGNE. — Sur le front de Cordoue, les troupes nationalistes occupent Hinojosa del Duque.

INDE. — Envoi de troupes à la frontière Nord-Ouest en raison de l'effervescence qui règne dans la région du Waziristan.

TCHÉCOSLOVAQUIE. — *Prague* : M. Basil Cochrane Newton, ambass. de Grande-Bretagne, remet ses lettres de créance au président E. Benès.

Vendredi 12 mars.

FRANCE. — Emission de la première tranche de l'emprunt pour la Défense nationale ; les cinq milliards sont souscrits dans la journée.

— *Paris* : Mort de Charles-Marie Widor, né à Lyon le 24. 2. 45, organiste à l'église Saint-François à Lyon, à Saint-Sulpice, à Paris, 1869, prof. d'orgue au Conservatoire, 1891, prof. de composition au Conservatoire, 1896, membre de l'Acad. des beaux-arts, 29. 10. 10, dont il est nommé secrétaire perpétuel, 18. 7. 14 ; auteur de *La Korrigane*, 1880 ; *Conte d'avril*, 1885 ; *Maître Ambros*, 1886 ; *Les pêcheurs de Saint-Jean*, 1905 ; *Jeanne d'Arc* ; *Symphonia sacra* ; *Symphonie antique* ; *Nuit de Walpurgis* ; *Ouverture espagnole* ; *Fantaisie* ; *Choral et variations* ; *Concerto* ; *Chant séculaire* ; *Soirs d'Alsace* ; *Suite en si mineur* ; *Suite écossaise* ; *Suite polonaise*, *Scènes de bal* ; *Carnaval* ; *Dans les bois* ; *Messe à deux orgues et deux chœurs* ; *Psaumes* ; *Motets* ; *Dix symphonies*, etc.

ALLEMAGNE. — *Berlin* : Réponse du gouvernement au mémorandum du Foreign Office du 19. 11. 36 sur la conclusion d'un nouveau Locarno occidental.

ESPAGNE. — Sur le front de Guadalajara, les troupes nationales s'emparent de Taracena.

FINLANDE. — *Helsinki* : Le président Kyosti Kallio nomme les membres du nouveau Cabinet, présidé par le prof. Aimo Kaarlo Cajander.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres* : Le Comité de non-intervention en Espagne complète la constitution du bureau internat. qui sera chargé de l'administration du plan d'observation des frontières espagnoles ; l'amiral hollandais van Dulm est nommé président du bureau.

HONGRIE. — *Budapest* : Mort du Dr Jeno von Hubay, né à Budapest le 15. 9. 58, virtuose violoniste, compositeur d'opéras et d'ouvrages classiques, prof. de violon au Conservatoire de Bruxelles, puis au Conservatoire de Budapest, membre de la Chambre Haute ; auteur de *Alienor*, 1891 ; *Le luthier de Crémone*, 1894 ; *Anna Karénine* ; *Le masque* ; *La symphonie de Dante* ; *Le vagabond de village* ; *L'amour de Lavotha*, etc.

ITALIE. — *Rome* : Le gouvernement répond au mémorandum anglais du 19. 11. 36 relatif à la conclusion d'un pacte occidental.

LIBYE. — *Tobrouk* : Visite de M. B. Mussolini ; le 12 mars, visite à Amseat, inauguration de la route du littoral Amseat-Tripoli, visite aux musulmans de Derna ; le 13 mars au village Berta, à Beda et à Cyrène ; le 14 à Barce et à Bengasi ; le 15 à Benina, Ghiminess, El Magrum, Agedabia, Arae Philenorum ; le 16 à Sirte, Misurata et Tripoli ; le 18, à Tripoli, discours de M. B. Mussolini : « L'Italie fasciste entend assurer aux populations musulmanes de la Libye et de l'Ethiopie la paix, la justice, le bien-être, le respect des lois du Prophète et veut, en outre, montrer sa sympathie pour l'Islam et les musulmans du monde entier » ; le 19, visite à Hammangi, Saiad, Chiavolini, Zavia, Sorman, Sabratha, Tellil, Zuara ; le 20 à Leptis Magna, Homs et Tarhuna ; départ pour Gaète le 21 mars.

Samedi 13 mars.

FRANCE. — *Corquoy* : Un arbre abattu par le vent fait dérailler l'express 83 Paris-Mont-Dore ; 13 morts, 3 blessés.

— *Paris* : M. Maurice Maeterlinck (né à Gand le 29. 8. 62, auteur dramatique ; auteur de *Serres chaudes*, 1889 ; *L'intruse*, 1890 ; *Les aveugles*, 1890 ; *Pelléas et Mélisande*, 1892 ; *Le trésor des humbles*, 1896 ; *La vie des abeilles*, 1901 ; *Les vandales*, 1916 ; *La Belgique en guerre*, 1918 ; *La vie des termites*, 1927 ; *La grande féerie*, 1929, etc. ; prix Nobel de littérature, 1913) est élu membre associé étranger de l'Acad. des sciences morales et politiques en remplacement de M. Eleutherios Venizelos, mort le 18. 3. 36.

ESPAGNE. — Entrée en application du contrôle international.

— *Valence* : Le gouvernement adresse au secrétariat S. D. N. une note au sujet de la présence de divisions italiennes sur le front de Guadalajara.

Dimanche 14 mars.

SAINT-SIÈGE. — Encyclique *Mit brennender Sorge* aux évêques d'Allemagne sur la situation de l'Eglise catholique dans le Reich allemand (cf. *D. C.*, col. 901).

FRANCE. — *Paimbœuf* : M. Augustin Dutertre de la Coudre, conseiller général et maire de Machecoul, conservateur, est élu député par 7 992 voix contre 2 594 à M. Pierre Cazeaux, radical-soc., 1 198 à M. André Rossin, Jeune République, 1 071 à M. Jules Lefort, S. F. I. O., 121 à M. Alfred France, démocrate populaire, et 113 à

M. Pierre Hureau, communiste, en remplacement du marquis Jacques de Juigné, indépendant, élu sénateur le 29. 11. 36.

— *Paris :* Appel du Comité mondial contre la guerre et le fascisme, qui adjure les démocraties d'accomplir enfin leur devoir envers la République espagnole.

— *Saint-Pierre-Quiberon :* Mort de Mgr Eugène Le Senne, né à Saint-Pierre-Quiberon le 27. 9. 66, prof. au Petit Séminaire de Vannes, puis au Grand Séminaire, secrét. général de l'évêché, 1904, vicaire général, 1907, élu év. de Beauvais, 1. 6. 15.

AUTRICHE. — *Vienne :* Mgr Pierre Gerlier, év. de Tarbes et Lourdes, fait (14-16 mars) une série de conférences sur Lourdes et la vitalité du catholicisme dans la France contemporaine.

BULGARIE. — Elections municipales dans les districts de Choumen et de Philippopoli favorables aux formules gouvernementales.

CUBA. — *Matanzas :* Mort de Mgr Sévérien Sainz y Bencamo, né à Saints-Jean et Martin, dioc. de Pinar del Rio, le 8. 11. 71, vicaire général à La Havane, prélat de S. S., élu év. de Matanzas le 11. 2. 15.

ETATS-UNIS. — *Leavenworth :* Mort de Mgr François Johannes, né à Mittelstreu, dioc. de Wurtzbourg, le 17. 2. 74, curé de l'Immaculée-Conception à Saint-Joseph, élu év. tit. de Thasus, 19. 12. 27, et coadjuteur à Leavenworth, év. de Leavenworth, 20. 4. 29.

RUSSIE. — *Moscou :* Arrêté du présidium du Comité central exécutif de l'U. R. S. S. prévoyant la cessation de l'examen des affaires de privation des droits électoraux de citoyens de l'U. R. S. S. pour des motifs d'origine sociale, de situation matérielle et d'activités passées, et la dissolution de la Commission électorale centrale du Comité exécutif central de l'U. R. S. S.

SUISSE. — Vote sur le projet de fusion des deux Eglises nationale et indépendante dans les paroisses du canton de Neuchâtel ; majorité pour la fusion.

SYRIE. — *Beyrouth :* Remaniement du Cabinet libanais Kaireddine Ahdab.

Lundi 15 mars.

FRANCE. — Un ouragan ravage la Vendée et l'estuaire de la Loire.

— *Paris :* S. Em. le card. Verdier, archev. de Paris, adresse un appel radiodiffusé en faveur de l'emprunt. — M. Paul Lebeau (anc. prof. de toxicologie et de chimie à l'Ecole de pharmacie, vice-prés. de la Société chimique de France, membre du Conseil supérieur de la recherche scientifique ; auteur de travaux sur le glucinium et ses composés, l'uranium, le fluor, les siliciures métalliques, l'analyse des mélanges gazeux, etc.) est élu membre de l'Acad. des sciences, section de chimie, en remplacement de Henry Le Châtelier, décédé le 17. 9. 36.

CANADA. — *Ottawa :* Les représentants des Universités canadiennes présentent au gouvernement une pétition qui s'oppose à la conscription et demande au Parlement d'adopter une loi spécifiant que le Canada n'est pas automatiquement en guerre quand la Grande-Bretagne l'est.

RUSSIE. — *Moscou :* Le Comité exécutif central de la R. S. F. S. R. relève M. G. N. Kaminski de ses fonctions de commissaire du peuple à la Santé publique de la R. S. F. S. R. et le remplace par M. Pierre Sergueiev.

SUISSE. — *Berne :* M. Alexandre Laudon, ambass. des Pays-Bas, remet ses lettres de créance au président M. Giuseppe Motta et à M. Johannes Baumann, vice-président.

— *Genève :* Session du Conseil général du Rassemblement universel pour la paix (15-16 mars), sous la présidence de Lord Cecil ; décide d'organiser des Semaines de paix, regrette que le Conseil S. D. N. n'ait fait aucun effort pour maintenir la paix en Espagne, enregistre les graves accusations du gouvernement de Valence contre l'Italie et l'Allemagne et demande à la S. D. N. de se saisir de la question et de prendre les mesures qui s'imposent.

L'Eglise Saint-Cybard de Magnac-sur-Touvre, par l'abbé PIERRE LESCURAS, curé de Magnac-sur-Touvre, membre de la Société archéologique et historique de la Charente. — Un grand album artistique 23 × 15 cm. de 64 pages sur vélin de luxe, composé de 50 photogravures, dont 2 en couleurs, avec 20 pages de texte explicatif. Prix, 15 francs ; franco, 16 francs. Chez l'auteur, Magnac-sur-Touvre, Charente.

Le travail industriel de la mère et le foyer ouvrier, documents d'études extraits du Congrès international de juin 1933. — Un vol. 22 × 14 cm. de 300 pages. Union féminine civique et sociale, Paris.

IVe Congrès d'apostolat maritime sur l'Action catholique maritime, Sainte-Anne d'Auray et Lorient (16-19 septembre 1933). — Un vol. 22 × 14 cm. de 191 pages. Fédération des œuvres maritimes catholiques françaises, 22, Cours Albert-Ier, Paris VIIIe.

Votre messe et votre vie, par l'abbé DUTIL, aumônier national de la J. E. C. F. 4e édition, entièrement nouvelle. — Un vol. 20 × 13 cm. de 32 pages. Prix, 1 fr. 50 ; franco, 1 fr. 75. Chez l'auteur, 241, rue Saint-Martin, Paris IIIe.

Mes réponses aux attaques de l'adversaire, aux reproches, aux inquiétudes et aux questions des amis, par l'abbé LOUIS BETHLEEM, directeur de la *Revue des lectures.* — Un vol. 18 × 12 cm. de 208 pages. Prix, 10 francs ; franco, 10 fr. 65. Editions de la *Revue des lectures*, 77, rue de Vaugirard, Paris VIe.

Sequana lectures françaises, catalogue établi sous la haute direction du Comité littéraire de la Société des lettres et des arts. — Un vol. 18 × 12 cm. de 624 pages. Prix, 12 francs. Sequana, 33, rue de Naples, Paris VIIIe.

La lumière de la montagne, par ROBERT CLAUDE, roman inspiré de F. WEISER. — Un vol. 19 × 12 cm. de 211 pages. Prix, 10 francs. Editions jécistes n° 13, 52, rue Vital-Decoster, Louvain.

Charles Bouchard, fleur de pavé... fleur du ciel, par M. ROBBERECHTS, préface de M. le chanoine CARDIJN. — Un vol. 20 × 12 cm. de 131 pages. Prix, 6 francs. Editions jocistes, 79, boulevard Poincaré, Bruxelles.

La dépréciation de la livre sterling et les exportations britanniques, par A. VANECTVELVE, docteur en droit, diplômé des hautes études commerciales du Nord ; préface de M. EUGÈNE DUTHOIT, doyen de la Faculté libre de droit de Lille, président des Semaines sociales de France. — Un vol. 25 × 16 cm. de II-276 pages. Librairie du Recueil *Sirey*, Paris.

Eglise et Etat en Allemagne de Weimar aux premières années du IIIe Reich, par HENRI CAZELLES, docteur en droit. — Un vol. 25 × 16 cm. de 283 pages. Prix, 30 francs. Rousseau et Cie, éditeurs, 14, rue Soufflot, Paris Ve.

Hitler et sa doctrine : « La France est et reste l'ennemi que nous avons le plus à craindre, » (Mein Kampf de HITLER, édition 1934). — Une brochure 23 × 15 cm. de 44 pages. Editions de *l'Ere Nouvelle.*

A Republica Portugueza em face da egreja catholica e a politica do centro catholico, par ALFREDO PIMENTA. — Un vol. 19 × 13 cm. de 99 pages. Livraria Portugal, Brasil, Lisboa.

A Politica do Centro catholico a minha resposta ao Senhor Bispo de Bragança e Miranda, par ALFREDO PIMENTA. — Un vol. 19 × 13 cm. de 195 pages. Livraria Portugal, Brazil, Lisboa.

Philosophie pratique du christianisme dans la vie sociale, par l'abbé CHAUMIER, O. S. B., prêtre du diocèse de Versailles, ouvrage couronné par la Société nationale d'encouragement au bien. — Un vol. 25 × 16 cm. de 77 pages. Prix, 10 francs. F. Lanore, éditeur, 48, rue d'Assas, Paris VIe.

La nouveauté de l'Action catholique, par H. CARPAIJ, S. J., extrait de la *Nouvelle Revue théologique*, mai 1935. — Une brochure 22 × 16 cm. de 19 pages. Casterman, Paris.

Un document. Une épopée. Où l'Esprit-Saint souffle en tornade. Les Pères Blancs au Ruanda, numéro spécial de la revue *Grands Lacs.* — Un vol. 24 × 16 cm. de 144 pages, dont 16 en héliogravure. Prix, 5 francs. Louvain. Héverlé.

Les principes fondamentaux de l'économie rurale familiale, par E. BURBAN, ingénieur agronome et ingénieur chimiste, licencié ès-sciences. — Un vol. 22 × 14 cm. de 211 pages. Prix, 12 francs. Librairie technique et économique, 17, rue de Constantinople, Paris VIIIe.

L'unité syndicale, par ADOLPHE TISNÉ, docteur en droit. — Un vol. 25 × 17 cm. de 278 pages. Librairie Marqueste, Toulouse.

AU « JOURNAL OFFICIEL »

Lois.

26. 2. 37 : Loi : Approbation de l'accord et de l'arrangement franco-allem. relatifs aux pensions dues aux anciens fonctionnaires français du gouvern. de la Sarre, signés à Berlin le 19. 6. 36. (*J. O.*, 27. 2. 37.)

10. 3. 37 : Loi tendant à autoriser l'émission d'un emprunt comportant des garanties ou options de change et à abroger diverses dispositions de la loi monétaire du 1. 10. 36. (*J. O.*, 11. 3. 37.)

— Loi portant organisat. de l'apprentissage dans les entreprises artisanales. (*J. O.*, 12. 3. 37.)

12. 3. 37 : Loi tendant à compléter l'art. 148 du Code des valeurs mobilières. (*J. O.*, 13. 3. 37.)

13. 3. 37 : Lot : Organisation de l'industrie du taxi. (*J. O.*, 14. 3. 37.)

13. 3. 37 : Loi portant extension aux sépultures des militaires et marins « morts pour la France » après le 24. 10. 19, des dispositions de l'art. 105 L. fin. 31. 7. 20. (*J. O.*, 15-16. 3. 37.)

16. 3. 37 : Loi tendant à l'ouverture de nouveaux crédits pour l'assistance, la protection et le rapatriement des Français d'Espagne (*J. O.*, 17. 3. 37.)

Décrets et arrêtés.

25. 12. 36 : Décret (min. Educ. nat.) suivi d'un arrêté du 28. 12. 36, modifiant le règlement du concours d'admission dans les Ecoles nationales d'arts et métiers. (*J. O.*, 5. 3. 37.)

21. 2. 37 : Décret (min. Educ. nat.) modifiant le règlement des Ecoles nationales d'arts et métiers. (*J. O.*, 23. 2. 37.)

22. 2. 37 : Décret (min. Marine) : Organisat. du haut commandement des forces maritimes. (*J. O.*, 1-2. 3. 37 ; *rectificatif*, *J. O.*, 4. 3. 37.)

— Décret (min. Marine) modifiant le décret du 22. 4. 27 portant organisation de la marine militaire et arrêté portant attributions des vice-amiraux, inspecteurs généraux des forces maritimes. (*J. O.*, 1-2. 3. 37 ; *rectificatif*, *J. O.*, 4. 3. 37.)

2. 3. 37 : Décrets (min. Air) : Expropriation d'établissements industriels destinés à la fabrication de matériels de guerre (Société des ateliers de construction du Nord de la France et des Mureaux ; Société des avions Farman à Boulogne-Billancourt ; Compagnie des avions Hanriot, à Bourges). (*J. O.*, 4. 3. 37.)

2. 3. 37 : Deux décrets (min. Trav.) : Modalités d'application de la loi du 21. 6. 36 sur la semaine de quarante heures : *a*) dans les industries chimiques ; *b*) dans les industries des cuirs et peaux. (*J. O.*, 3. 3. 37 ; *rectificatif*, *J. O.*, 4. 3. 37.)

— D. (min. Air) modifiant le D. du 14. 9. 36 portant réorganisat. du Conseil sup. de l'air et de l'état-major de l'armée de l'air. (*J. O.*, 10. 3. 37.)

— Décret (min. Trav.) prorogeant les dispositions du D. du 5. 4. 32 relatif au taux et au mode de calcul des subventions de l'Etat aux caisses de chômage. (*J. O.*, 10. 3. 37.)

— Arrêté (min. Educ. nat.) : Réduction de prix de pension pour les familles ayant plusieurs enfants pensionnaires ou demi-pensionnaires dans une école nat. d'enseignement technique (*J. O.*, 8-9. 3. 37.)

5. 3. 37 : Arrêté (min. Santé publ.) : Création d'une Commission permanente de protection de la vieillesse. (*J. O.*, 8-9. 3. 37.)

8. 3. 37 : Arrêté (min. Trav.) : Condition d'agrément et de fonctionnement des caisses de congés payés dans les industries du bâtiment et des travaux publics. (*J. O.*, 10. 3. 37 ; *rectificatif*, *J. O.*, 12. 3. 37.)

9. 3. 37 : Décret (min. Santé publ.) : Création d'un brevet sportif populaire. (*J. O.*, 13. 3. 37.)

10. 3. 37 : Décret (min. Colonies) : Création d'un corps d'infirmières coloniales et de sages-femmes coloniales. (*J. O.*, 13. 3. 37 ; *rectificatifs*, *J. O.*, 19 et 21. 3. 37.)

— Arrêté (min. Trav. publ.) fixant la durée de présence de chaque ouvrier dans les mines souterraines de potasse. (*J. O.*, 11. 3. 37.)

11. 3. 37 : Décret et arrêté (min. Fin.) : Emission d'un emprunt 4,50 % amortissable en soixante ans pour le financement de dépenses de sécurité nationale. (*J. O.*, 12. 3. 37.)

— Décret (min. Déf. nat.) : Expropriation d'établissements industriels fabriquant des matériels de guerre (Le Creusot). (*J. O.*, 13. 3. 37.)

12. 3. 37 : Décret (min. Agric.) : Contrôle de l'application aux professions agricoles de la loi sur les allocations familiales. (*J. O.*, 13 2. 37 ; *rectificatif*, *J. O.*, 15-16. 3. 37.)

13. 3. 37 : Décret (min. Guerre) : Expropriation d'un établissement industriel fabriquant du matériel de guerre (masques à gaz). (*J. O.*, 15-16. 3. 37.)

— Décret (min. Guerre) : Payement des indemnités allouées en vertu de la loi du 11. 8. 36 sur la nationalisat. des fabrications de guerre. (*J. O.*, 15-16. 3. 37.)

— Cinq décrets (min. Trav.) : Modalités d'applicat. de la semaine de quarante heures dans diverses industries (1° Vêtement ; 2° Abatage, fabrication de charcuterie, conserves de viandes ; 3° et 4° Mines de schistes bitumineux ; 5° Boulangeries de la Gironde). (*J. O.*, 14. 3. 37 ; *rectificatif*, *J. O.*, 15-16. 3. 37.)

15. 3. 37 : Décret et arrêté (min. Fin.) : Emission d'une seconde tranche d'emprunt 4,50 %. (*J. O.*, 15-16. 3. 37.)

22. 3. 37 : Décret (min. Trav.) : Applicat. de la semaine de quarante heures dans les hôpitaux, cliniques, etc. (*J. O.*, 24. 3. 37.)

Circulaires.

26. 2. 37 : Circ. min. Santé publ., relative à la coordination sanitaire et sociale (*J. O.*, 8. 4. 37).

1. 3. 37 : Circ. min. Santé publ. : Dépistage et traitement de la syphilis congénitale. (*J. O.*, 4. 3. 37.)

— Circ. min. Marine : Conférences sur l'organisation économique et sociale de la nation. (*J. O.*, 3. 3. 37.)

19. 3. 37 : Circ. min. Santé publ. : Organisation du contrôle sur place des lois d'assistance (*J. O.*, 24. 3. 37.)

22. 3. 37 : Circ. min. Trav. : Applicat. des procédures de conciliation et d'arbitrage dans les conflits collectifs du travail. (*J. O.*, 22-23. 3. 37.)

25. 3. 37 : Circ. min. Trav. relative au relèvement des taux minima réglementaires d'allocations familiales (*J. O.*, 26. 3. 37).

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anme), 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* L. VINCENT.